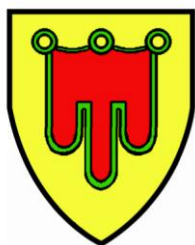


CERCLE GÉNÉALOGIQUE
ET HÉRALDIQUE
DE L'Auvergne ET DU VELAY

Cotisation
2018



A moi Auvergne !

Dans ce numéro :

Préparation du 40^e anniversaire

La Grande Guerre :

Catastrophe du 12 décembre 1917
Nos alliés Américains arrivent

L'Administration communale

La Guillotine ; la Bête en Gévaudan

Des généalogies

Les PÉLISSIERS de MONREDON
Michel et Jacques AUDIARD

Vos rubriques habituelles :

Actualités, Vie du Cercle, Avis importants
Questions et Réponses



Jacques AUDIARD, fils de Michel (1920-1985),
cinéaste comme son père (voir leur généalogie p. 236)

**Pour la préparation et l'organisation du 40^e anniversaire :
nous avons besoin de toutes les bonnes volontés**

PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 40^e ANNÉE – 4^e TR. 2017

N° 162

novembre 2017

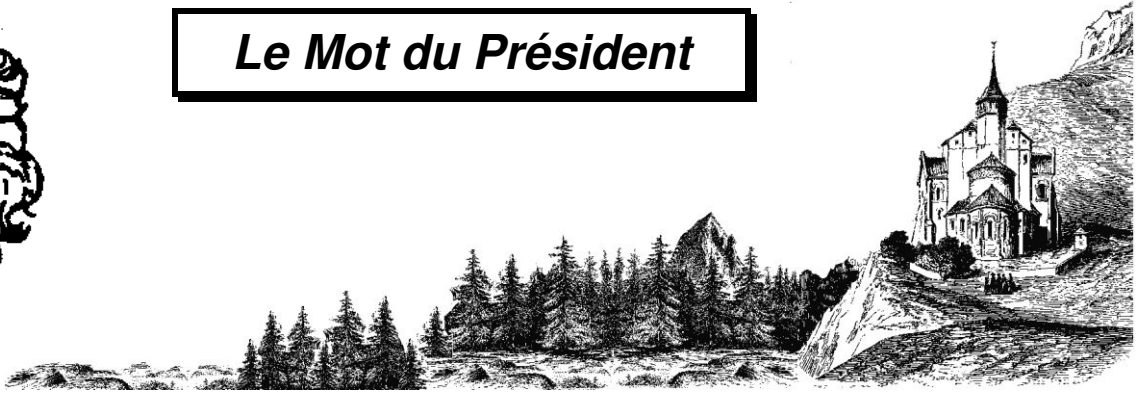
8,25 € le numéro

Des représentations au 18^e siècle de la « Bête du Gévaudan » (et d'ailleurs ?)
(voir l'article de Pierre CLAVEL, page 229)





Le Mot du Président



Chers Amis,

La grande affaire de notre cercle pour le trimestre qui vient est la célébration de notre 40^e anniversaire.

Nous voulons lui donner le relief qu'il mérite et faire les choses « bien » pour attirer à nous de nouveaux adhérents.

Attirer de nouveaux adhérents pour nous remplacer, nous qui prenons de l'âge et nous essouffons. Une organisation comme la nôtre a besoin régulièrement d'une infusion de sang neuf.

Réussir cette célébration, signifie un investissement important en temps et en efforts.

De façon très simple vous pouvez y contribuer en donnant un « petit coup de main ». Ce peut-être en participant à la mise en place de notre exposition généalogique et historique à base de posters. Ce peut être accueillir et diriger les visiteurs. Au total, plein de petites choses qui ne nécessitent qu'une disponibilité de quelques heures.

N'hésitez pas, venez nous aider, ne serait que pour de petites manipulations.

Mais aussi, si vous pouvez dans votre ville ou village, distribuer ou poser quelques affiches, disposer quelques petits tracts à portée de mains qui cherchent un but pour une promenade, dites-le !

En encart central de ce numéro, vous trouverez une série de petits bordereaux pour vous permettre de nous indiquer ce que vous aimeriez ou auriez la possibilité de faire pour contribuer à cette organisation.

Dans ces bordereaux, vous en trouverez un pour vous inscrire pour un des deux buts de visite que nous organiserons pour vous : le cimetière des Carmes avec l'un des deux conférenciers spécialisés, ou l'Aventure Michelin. Mais l'une et l'autre ne peuvent accueillir que de petits groupes (autour de 25 personnes), et il vous faut donc vous inscrire d'avance. De même, nous ne pourrions pas prendre en charge toute votre petite famille si vous vouliez venir avec vos 6 petits enfants !

En attendant, voici le dernier numéro de cette année 2017. Il est un peu tardif, mais nous l'espérons aussi intéressant que les précédents.

Bien cordialement à tous

Alain ROSSI

**Vous trouverez le sommaire de ce numéro et les adresses de contact
en dernières pages de la revue. Merci de vous y reporter.**

40

La page du 40^e anniversaire



La célébration du 40^e anniversaire du CGHAV

Une date : - les vendredi 23 et samedi 24 mars 2018

Un lieu : - le Centre Diocésain de Clermont
(133 avenue de la République – Clermont-Ferrand)

Un thème général : **Nos ancêtres auvergnats**

- Qui étaient-ils ?
- Comment vivaient-ils ?
- Comment les retrouver ?

Dans l'organisation de cet événement, nous avons besoin de vous.

Comme son objectif est d'amener à nous des personnes envisageant de faire des recherches généalogiques, mais encore débutants, il faut faire connaître ce que nous pouvons faire pour eux et leur donner envie de nous rejoindre..

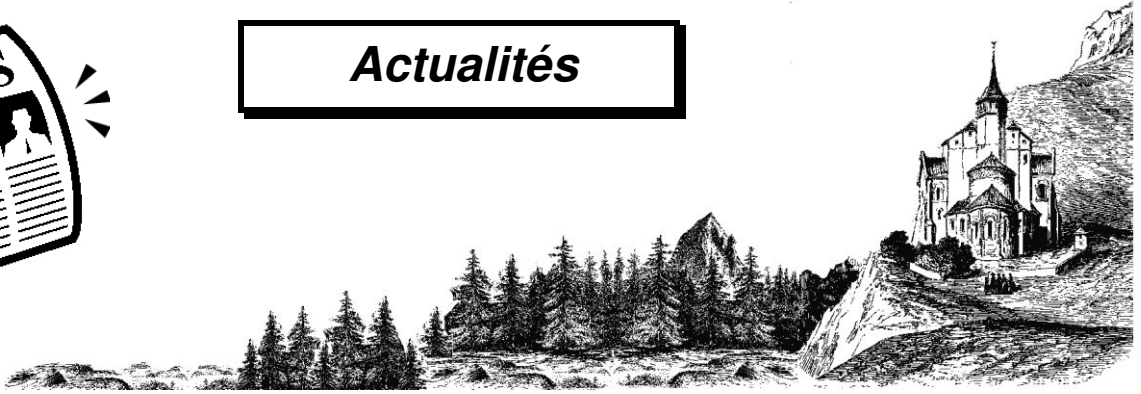
Pour cela, un affichage est indispensable dans tous les lieux où notre public peut le voir : lieux culturels, archives, offices de tourisme, librairies, commerçants, etc.).

Outre l'affiche, dont vous trouverez l'image choisie en 4^e page de couverture, nous allons disposer de petits tracts, autant de « rappels » qui doivent être mis à disposition dans les mêmes lieux que les affiches.

Si vous pouvez participer à cette distribution près de chez vous, n'hésitez pas !

Nous aurons aussi besoin de membres du Cercle, pour **assurer accueil et permanences** lors de la manifestation (parties du vendredi et du samedi 23 et 24 mars), mais aussi pour en assurer l'installation en fin d'après-midi le jeudi 22 mars.

Sur l'encart central, où figure également l'appel de cotisation, vous avez la possibilité de **vous inscrire** pour ces actions (*qui ne doivent être ni gênantes, ni trop prenantes pour vous*).



Des Auvergnats à la une des journaux de l'agriculture à la restauration

par Henri PONCHON (cghav-62)

On étudiera sans doute un jour la généalogie de ces Auvergnats cités ces jours-ci dans les journaux.

Tout d'abord, **Christiane LAMBERT**, née Christiane FOULIER le 25 juin 1961 à la maternité de Saint-Flour (Cantal). Elle est devenue le 13 avril 2017 la présidente de la FNSEA suite au décès brutal de Xavier BEULIN.

Ses parents, Guy FOULIER et Marie BERTHUY étaient agriculteurs à Massiac. Elle a effectué sa scolarité à l'école Saint-André à Massiac, puis à l'institution Saint-Dominique au Puy-en-Velay. Elle a obtenu un brevet de technicien supérieur (techniques agricoles et gestion d'entreprise).

Agricultrice à Massiac jusqu'en 1989, elle est maintenant installée en Maine-et-Loire, menant en parallèle une activité syndicale d'abord en Auvergne, ensuite dans les Pays de la Loire, et enfin au niveau national depuis 2005.

Elle s'est mariée le 16 août 1986 avec Thierry LAMBERT, également agriculteur. Elle a trois enfants : Guillaume, Thibaut et Pauline. Elle est, en autres, chevalier de la Légion d'honneur.

Elle aurait pu parler d'affaires en terrain connu avec le ministre de l'Agriculture du gouvernement PHILIPPE I, nommé le 17 mai 2017, **Jacques MEZARD**, né lui à Aurillac le 3 décembre 1947. Mais ce dernier a été transféré le 21 juin à la « Cohésion des territoires » suite au remaniement ministériel.

Diplômé en droit, avocat, conseiller général du Cantal (1994-2008), sénateur du Cantal depuis 2008, il est le fils de Jean MEZARD, médecin, né le 17 juin 1904 à Vayrac (Lot), décédé le 4 mars 1997 à Aurillac, qui fut lui-même sénateur du Cantal de 1971 à 1980 et maire d'Aurillac de 1971 à 1977.

L'Auvergnats aux 1.000 restaurants, selon le *Journal du Dimanche* du 18 juin 2017, après la reprise par **Olivier BERTRAND**, du groupe Flo. Né en 1969 à Pailherols (Cantal), Olivier Bertrand, à travers le groupe Bertrand, regroupe désormais un millier de restaurants dont quelques enseignes mythiques comme la Brasserie Lipp, le Procope,

ou la Coupole à Paris et les marques Angelina, Bistrot Romain, L'Alsace, le Pied de Cochon, Hippopotamus, Café Leffe, Burger King, Quick ... Difficile de lui échapper. Il a prévu d'ouvrir pas moins de 80 nouvelles adresses en 2017.

Autre restaurateur auvergnat dont on a parlé dans les journaux : **Thierry BOURDONCLE**, propriétaire du Sénéquier de Saint-Tropez, qui selon *le Monde* du 16 juin 2017, avec qui s'est associé le fonds d'investissement Perceva pour croquer une partie du marché des brasseries. Les deux partenaires vont créer le Groupe Bourdoncle. Et *l'Express* indiquait déjà en 2015 « Une cinquantaine d'établissements, rien que dans la capitale. C'est le nombre de restaurants, bars et autres pubs que détient Thierry BOURDONCLE, 46 ans. Cet Auvergnat très discret, fils et petit-fils de restaurateurs, s'est constitué un véritable empire. Roi du marketing, l'homme sait mieux que personne charmer le bobo de Bastille ou l'amateur de bling-bling de la Côte d'Azur. » Cet Auvergnat serait d'ailleurs plutôt Aveyronnais, mais c'est la vision de l'Auvergne vu de Paris.

En tous les cas la restauration dite auvergnate (sud du Cantal, nord de l'Aveyron) n'est pas morte à Paris. Par rapport aux bougnats d'antan, elle est montée en gamme. Aux deux précédents, on pourrait ajouter la famille COSTES et ses nombreux restaurants parisiens (un Aveyronnais de Saint-Amans-des-Cots), les BRAS au Dôme, les TAFANEL à la Rotonde où s'est retrouvé MACRON lors de son élection, les MATHIVAT aux Deux Magots et bien d'autres propriétaires de restaurants réputés. Notons au passage que les trois célèbres restaurants du carrefour Montparnasse-Raspail, la Coupole, le Dôme, et la Rotonde, appartiennent à cette communauté.

Quelques informations sur les FOULIER

Guy FOULIER, le père, est né en 1931 à Massiac. Grâce aux recensements de Massiac et aux actes de mariage en ligne jusqu'en 1932, on peut penser qu'il est le fils de Jean-Mary FOULIER, charpentier, ° 02.01.1892 à Bonnac,

fs de Jean FOULIER et Annette BRUGEROLLES, x Massiac 18.08.1830 avec Marthe Marie Emilie AVENIN, domiciliée et née à Chabannes (Massiac) le 29.12.1902, fa Emile AVENIN et Eugénie PHILIBERT.

On retrouve ces différents personnages au village de Chabannes sur les recensements de 1931/1936 de Massiac.

On retrouve facilement les FOULIER à Bonnac avec la graphie FOULLER.

Un bout de généalogie concernant Jacques MEZARD

Difficile de suivre les pérégrinations des MEZARD aux quatre coins de la France. Heureusement qu'il y a la base Leonore des décorés de la légion d'honneur.

1. Jacques MEZARD, avocat, sénateur et ministre, ° 03.12.1947 Aurillac

Note : son fils Marc MÉZARD, polytechnicien, est devenu directeur de l'école normale supérieure en 2012

2. Jean MEZARD, maire d'Aurillac et sénateur du Cantal, officier de la Légion d'honneur, ° 17.06.1904 Vayrac (Lot), + 04.03.1997 Aurillac x 09.04.1931 (pas à Aurillac)

Après des études de médecine à Toulouse et l'internat aux hôpitaux de Paris, il s'installe en 1934 à Aurillac. De 1938 à 1971, il y est médecin à l'hôpital.

En parallèle, il mène une carrière politique : conseiller municipal d'Aurillac en 1947, conseiller général du canton d'Aurillac de 1959 à 1976, président du conseil général du Cantal en 1968, maire d'Aurillac de 1971 à 1977, sénateur du Cantal de 1971 à 1980.

3. Denise VERANY (1911-1993)

4. Gustave Alphonse Alexandre MEZARD, ° 20.11.1876 Foix (Ariège), + 22.12.1963 Floirac (Lot) x Brive-la-Gaillarde 27.05.1903

5. Thérèse BOSREDON, fa Jean-Baptiste et Louise FROIDEFOND

8. Auguste Alexandre MEZARD, chevalier de la Légion d'honneur en 1870, ° 22.05.1833 Caen (Calvados) + 04.08.1911 Vayrac x Brivezac (19) 09.11.1875

9. Marie Rose Adrienne Théodora BERGER, ° 16.07.1849 Brivezac, fa + Félix Etienne Berger et de Marie Caroline Geneviève Jaulhac

Lors de son mariage à Brivezac, Auguste MEZARD est dit capitaine au 126^e régiment de ligne, en garnison à Toulouse. Il participe aux guerres de Crimée et du Mexique.

16 Alexandre MEZARD, lieutenant au 1^{er} régiment d'infanterie de Ligne en 1833, capitaine en 1840, ° Nîmes (Gard), ca 1795*, + 05.01.1840 Phalsbourg (Moselle), x Dommartin (54) 26.11.1826**

17 Marguerite D'HERRE, ° 7 ventôse an 11 Toul y+ 05.01.1869

** Cet Alexandre ne figure pas sur les tables annuelles ou décennales de la ville de Nîmes mais au moins deux autres naissances y figurent permettant avec une bonne certitude de proposer la filiation, en particulier par concordance des prénoms.*

*** Cette date et lieu figure sur l'acte de naissance de Caen dont transcription dans la base Leonore de la Légion d'honneur. Mais pas de x retrouvé dans un des 3 Dommartin de Meurthe-et-Moselle.*

32. Alexandre MEZARD, orfèvre à Nîmes, ° 07.08.1767 Nîmes y x 24 pluviôse an 6

33. Antoinette Victoire Françoise BERTHEZENE, fa Maurice, négociant, et de + Elisabeth Mascarenc ;

64. Mathieu MEZARD, orfèvre à Nîmes

65. Madeleine OURSON

Jean ANGLADE, nous a quitté. (par A. ROSSI)

Comme vous l'avez certainement lu dans vos journaux, notre prolifique auteur auvergnat a disparu à l'âge de 102 ans (né à Thiers le 18 mars 1915).

Son père, un Jean, lui-aussi, fut tué au combat dans la Somme, le 27.09.1916, et sa mère dut se remarier avec un camionneur, originaire de Courpière.

Mais tout cela vous pouvez le lire dans l'article que lui consacra Henri PONCHON dans **AmA ! du 2^e trimestre 2015 (n° 152, p. 99)**, sous le titre « *Cent ans, Cent livres, Cent ancêtres* ».

Pupille de la Nation et repéré par ses instituteurs, il fut poussé vers l'École Normale, d'où il sortit instituteur. Mais il poursuivit ses études, apprenant l'Italien en autodidacte jusqu'à l'agrégation. Professeur d'Italien à Gap, Thiers, Tunis puis au lycée Blaise Pascal à Clermont.

Son premier roman, *Le Chien du Seigneur*, est publié en 1953, mais ce n'est qu'à partir d'*Une pomme oubliée* (1969), aussitôt adaptée à la télévision, que viendra le succès et des ventes de chacun de ses romans dépassant 80.000 exemplaires. Dès lors ses romans auront trait à l'Auvergne et le feront classer comme écrivain régionaliste regardé de haut par la critique parisienne.

Il n'aura obtenu que deux prix littéraires, tous deux reçus avant son ouverture régionaliste : le « Prix Populiste » en 1957 pour *L'immeuble Taub* et le « Prix des Libraires » en 1962 pour *La foi et la montagne*.

C'était aussi un « touche-à-tout » auteur d'une traduction du « *Prince* » de MACHIAVEL, et d'une « *Biographie* » de PASCAL (*Pascal l'insoumis*).

Mais pour nous, attachés aux faits, aux lieux et aux dates, ce que lui entendait par biographie tenait plutôt du « roman historique ».

Ce n'est pas pour autant que nous ne lui rendrons pas hommage pour avoir porté haut le drapeau de l'Auvergne, de ses hommes, de sa vie paysanne. Aussi, comme il le clamait : « *son pays c'était avant tout l'homme* » et il considérait comme « *une grande chance de parler des gens simples* ».



Faillite de deux cabinets de généalogistes successoraux.

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Les cabinets MAILLARD et le cabinet P. JOUANNET, viennent de faire faillite, avec spoliation de leurs clients, après que les notaires leur eurent confié l'argent de l'héritage.

Lorsqu'un notaire est chargé d'une succession, il doit, légalement, identifier tous les héritiers potentiels avant de clore celle-ci et d'allouer les biens de celle-ci aux héritiers.

Dans toute succession, sa responsabilité est d'identifier tous les héritiers potentiels. Il doit donc partir à leur recherche, mais il n'a pas toujours le temps ni les moyens de le faire. D'où l'appel à un cabinet de « ***généalogistes successoraux*** ».

Pour cette recherche, les employés de ce cabinet ont la capacité, prévue par la loi, d'accéder à tous les documents d'état-civil, même les plus récents.

Lorsque le cabinet identifie un héritier, il lui fait signer un « ***contrat de révélation de succession*** », faisant de lui un « mandataire » auprès du notaire, au prix d'une fraction de l'héritage qui peut aller de 25 à 48%, en fonction du degré de parenté.

Du fait de cette désignation de mandataire, signée par tous les héritiers potentiels, le cabinet va les représenter auprès du notaire, qui lui confiera la tâche de finaliser la succession et lui remettra les fonds concernés en le chargeant de les transmettre aux héritiers, après avoir prélevé sa rémunération prévue par le contrat.

Mais, et c'est là que le bât blesse, dans le cas de la faillite du cabinet, l'argent remis par les notaires pour les héritiers est « parti » dans la faillite et cela concerne probablement autour de 1900 héritiers

Cette affaire a amené le syndicat « Généalogistes de France » (regroupant 95 % des généalogistes professionnels) à « faire le ménage ». Après audit, cinq entreprises de généalogistes successoraux ont été exclues et se sont vues retirer leur carte professionnelle.

De toutes façons, c'est bien l'encaissement et le maniement des fonds de la succession, par des entreprises sans réglementation ni encadrement, qui pose problème.

Quel conseil, nous, associations de généalogistes, pouvons nous donner, si nous sommes consultés avant signature du « contrat de révélation de succession » ?

Peut-être, en arguant du risque de faillite de ces cabinets, de ne pas donner de mandat total, mais de passer un contrat précisant le pourcentage des honoraires du cabinet que versera la personne ou le notaire.

La menace serait, si le cabinet refusait ce contrat, de l'absence de justification auprès du notaire que sa recherche a été honnête et exhaustive ?

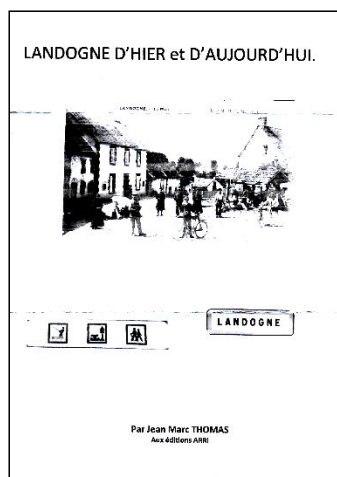
Pour finir et doucher un peu les espérances de certains, les héritiers concernés par ces recherches étant souvent très éloignés, les droits de succession atteindront aisément 60% de l'héritage.

Attention aussi à ce que les honoraires du cabinet soient perçus **après** la taxation de la succession.

Note : un cas particulier, communiqué par une généalogiste amateur, qui connaissait parfaitement les autres héritiers concernés, et qui a reçu néanmoins la demande de « contrat de révélation » avec la menace de ne pas pouvoir « libérer » la succession si elle refusait ce contrat.

BIBLIOGRAPHIE

On nous signale la sortie d'une petite plaquette sur Landogne (en Puy-de-Dôme, tout à côté de Pontaumur) par Jean Marc THOMAS (cghav-752).



Les commandes sont à passer à
ARRI, c/o Mairie,
63380 Langogne,
au prix de 5 €, plus frais
de port de 2,70 €

UN PEU DE FOLKLORE EN HIVER

En région parisienne, à Boulogne (92), nos amis de la Fédération des Amicales du Cantal organisent une soirée de Folklore Auvergnat sur Scène :

Le samedi 13 janvier 2018 à 20 heures

au Théâtre de la Clarté,

74 avenue du Général Leclerc à Boulogne (92)

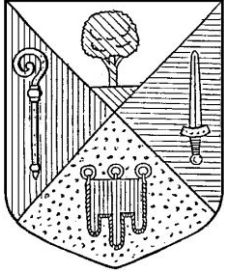
avec les « Baladins de l'Auvergne », dirigés par Guy Letur

Tarif : 25 euros

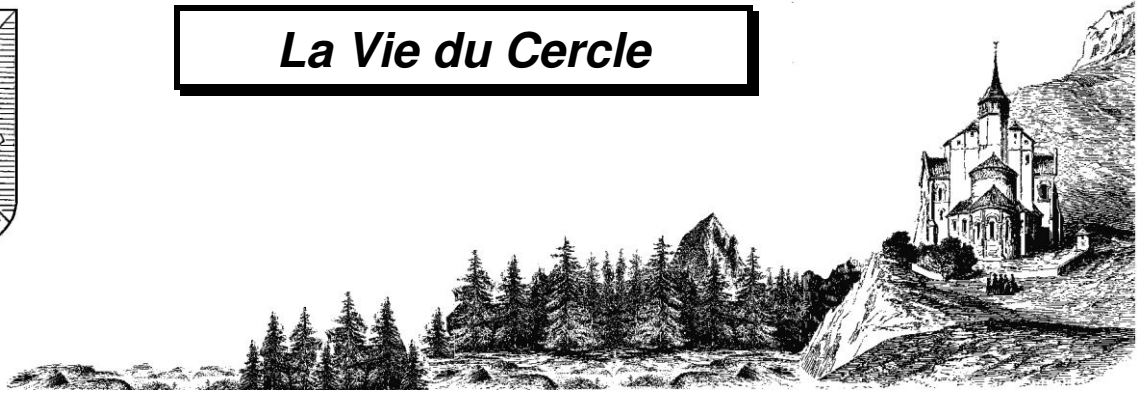
Réservation par téléphone aux :

06 64 44 62 65

06 72 30 62 07



La Vie du Cercle



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2017 ET LE 40^e ANNIVERSAIRE DU CGHAV

par Jean-Pierre Barthélemy (cghav-1260)

ce Conseil d'Administration du Cercle a été exclusivement consacré à l'organisation du 40^e anniversaire du CGHAV.

Cet anniversaire sera fêté les **vendredi 23 et samedi 24 mars 2018** au Centre diocésain, 133, avenue de la République à Clermont (arrêt Gravière du tram A), avec, pour thème général, « *Nos ancêtres auvergnats, histoires et modes de vie* » et sera d'un accès gratuit pour tous.

Autour du CGHAV seront réunies :

- des associations généalogiques amies, œuvrant dans les départements voisins ou dans un cadre local,
- des associations d'histoire locale comme le GRALF, l'Almanach de Brioude, Cantal Patrimoine et d'autres
- des archives départementales, municipales et diocésaines.

Une exposition réunira des panneaux avec pour thèmes :

- des généralités sur la généalogie (Comment débiter... ?)
- des généalogies de personnalités étudiées par le Cercle
- les connaissances sur la vie ancienne rencontrées par le CGHAV dans ses activités

Conférences et visites

Deux conférences se tiendront, chaque après-midi.

Parmi les thèmes actuellement retenus :

- Comment réaliser l'histoire de votre maison ? (Pat. DAFFY)
- La batellerie à Brassac (Simone PERRON)
- Autour de la communauté huguenote (Thierry. REMUZON)
- Croyances, légendes et traditions populaires dans le Cantal (Pierre MOULIER)

En alternance avec ces conférences, des présentations des Archives départementales du Puy-de-Dôme et du Cantal (peut-être aussi de Haute-Loire) seront faites par les Directrices, Directeurs ou leurs collaborateurs.

Deux visites guidées de lieux proches du Centre diocésain sont prévues le samedi matin à 10 h (ou 10 h 30):

- le cimetière des Carmes par Pascal PIERA et/ou Daniel LAMOTTE, auteurs d'un ouvrage sur ce cimetière.
- l'Aventure Michelin, visite organisée d'environ 1 h 30

Ces visites seront prises en charge par le Cercle pour les membres du CGHAV. Les places étant limitées, vous êtes

invités à vous inscrire au moyen du document figurant dans ce numéro, (mais il ne sera pas possible d'y inscrire toute la famille !)

Dédicaces, tables rondes, ateliers

Des séances de dédicaces sont prévues pour les membres du CGHAV ayant publié un ou des ouvrages et pour les conférenciers. Des tables rondes pourront aussi être organisées autour de thèmes à définir. Une salle sera consacrée à des ateliers touchant la généalogie.

N° spécial d'AmA ! Publicité

Le numéro d'AmA ! de février 2018 (n°163) sera un numéro exceptionnel reprenant des articles qui ont marqué les 40 ans de notre revue. Il sera routé aux adhérents et aussi vendu à prix modique aux visiteurs.

L'affiche sera celle proposée par Gérard ALZAY (cghav-3769) à la suite de l'appel paru dans le précédent numéro et vous la découvrirez en 4^e page de couverture..

La plus grande attention doit bien sûr être apportée à la diffusion de l'information sur ces journées consacrées à la généalogie auvergnate. Différents supports seront sollicités : média locaux (La Montagne, Radio bleue etc.), revue de généalogie, affichage, blogs de généalogie ...

Toutes les informations complémentaires seront données dans un additif au numéro spécial en février prochain.

Assemblée Générale 2018

L'Assemblée Générale 2018 se tiendra à l'issue de la manifestation le samedi soir, dans les locaux du Centre diocésain ou dans un lieu proche.

Afin de réunir toutes les chances de succès pour cette manifestation, nous vous invitons à la faire connaître tout autour de vous et, si vous en avez la possibilité, à retourner la fiche ci-jointe pour participer à l'organisation matérielle et à l'accompagnement des personnalités et des visiteurs. Nous estimons avoir besoin de 25 à 30 personnes qui se relaieront au cours de ces deux journées (voir encart central de ce numéro).



Avis Importants



CLERMONT-FERRAND

Permanences de la Bibliothèque

Adresse : 55, rue de Châteaudun,
63000 Clermont-Ferrand (en face de la Gare)

Jours et horaire des réunions pour l'année 2016 :
les 1^{er} lundi, 2^e mercredi et 3^e vendredi à la bibliothèque du
55 rue de Châteaudun à Clermont-Fd, de 14h30 à 17h30.

Décembre	Lundi 4 Mercredi 13 Vendredi 22	Janvier	Mercredi 10 Vendredi 19
Février	Lundi 5 Mercredi 14 Vendredi 23	Mars	Lundi 5 Mercredi 14 Vendredi 23 40^e Anniver.
Avril	Mercredi 11 Vendredi 20	Mai	Mercredi 16 Vendredi 25
Juin	Lundi 4 Mercredi 13 Vendredi 22	Juillet	Lundi 2

A noter :

Le vendredi 23 et le samedi 24 mars sont réservés à notre **40^e anniversaire**. Rendez-vous au Centre Diocésain de Clermont-Ferrand, 133 avenue de la République.

Les permanences sont toujours interrompues pendant la période estivale et les jours fériés. Mais si vous avez des interrogations et si vous avez accès à Internet, vous avez toujours la possibilité de poser des questions sur le Forum.

L'adresse électronique de la Bibliothèque est :

cghav@orange.fr

ou Mme M-F. BRUNEL : cghav63@orange.fr

LYON

Permanences à la Bibliothèque

Adresse : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon
(tramway T1, station Rue de l'Université)

Les réunions ont lieu de 14 à 17 heures le **3^e mardi** du mois et un **samedi** par trimestre, de 9h30 à 12 heures. Ces réunions ont pour objet d'échanger entre nous, de consulter nos relevés, les anciens numéros de la revue et les ouvrages présents dans notre bibliothèque.

Prochaines réunions : de 14 à 17 heures

Mardi 19 décembre, Mardi 16 janvier,
Mardi 20 février, Mardi 20 mars,
Mardi 17 avril, Mardi 15 mai, Mardi 9 juin

ainsi que **de 9 à 12 heures**

Samedi 10 février **Samedi 2 juin**

Contacts : Jean-Marc FAYOLLE : Tél. : 04 2602 5657
jean-marc.fayolle@dbmail.com

Brigitte LACROIX : celacgen@yahoo.fr

PARIS - RÉGION PARISIENNE

Réunions mensuelles

A la demande de nos adhérents qui sont susceptibles d'être chargés de leurs petits enfants le mercredi après-midi, les réunions auront désormais lieu le **1^{er} mardi de chaque mois, d'octobre à juin**, mais se tiendront toujours à la

Maison des Associations du 2^e arrondissement,
23 rue Greneta, Paris 2^e

où la réunion se tient de **14h15 à 18h45**.

De **14h15 à 17 heures**, temps de discussions informelles sur les problèmes rencontrés dans ses recherches avec les responsables du Cercle et les autres membres du groupe.

Il est possible d'y consulter divers outils de recherche (par ex. REMACLE, TIXIER, BOUILLET, DERIBIER ou d'autres) mais il est nécessaire de s'assurer de leur disponibilité quelques jours avant la réunion auprès de :

- soit Jean-Pierre BARTHÉLEMY : Tél. : 01 4336 2005
barthelemyjpmc@wanadoo.fr

- soit Alain ROSSI : Tél. : 01 4637 3315 ou 06 8070 1538
rossi.cghav@orange.fr

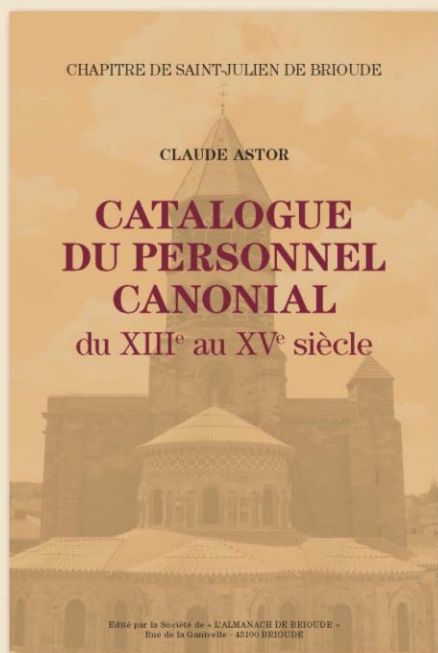
De **17 heures à 18h45**, la réunion proprement dite se tient, en général, autour d'un thème développé par un animateur, intérieur ou extérieur au groupe, qui fait ENSUITE l'objet d'un débat.

Les rendez-vous seront donc :

- mardi **9 janvier** (pour éviter le 2 janvier)
- mardi **6 février**
- mardi **6 mars**
- mardi **3 avril**

(la maison des associations du 2^{ème} arrondissement se trouve au carrefour des rues Greneta et Saint-Denis ; (Métro : Etienne-Marcel, Réaumur-Sébastopol ou Arts-et-Métiers)

L'association amie de la Haute-Loire, **Almanach de Brioude**, nous a demandé de vous communiquer le bon de souscription de leur nouvelle publication, ce que nous faisons bien volontiers.



BON DE SOUSCRIPTION

La Société de l'Almanach de Brioude publie, dans le cadre de sa nouvelle collection « Les dossiers de l'Almanach » : **La collégiale de Saint Julien de Brioude et son chapitre noble, tome I Du XIII^e au XV^e siècles**, de Claude Astor, préface de Martin de Framond, Directeur des archives départementales de Haute-Loire.

Il y a des années que Claude Astor travaille sur le chapitre de Saint-Julien. Elle a repéré, lu, traduit et analysé des dizaines de chartes avec compétence, méthode et rigueur.

Elle est aujourd'hui un des meilleurs connaisseurs de l'histoire de ce chapitre. Elle a enrichi considérablement les listes existantes, éliminant, au terme d'une démarche critique scientifique la plus rigoureuse, tout ce qui était contestable, exploitant toutes les sources disponibles, associant des notices à chacun des personnages étudiés.

Elle nous livre aujourd'hui le premier tome d'un dictionnaire biographique du personnel du chapitre, chanoines, hebdomadiers et choriers. Il y a là un instrument de travail incontournable pour tous les médiévistes, professeurs, chercheurs, étudiants ; mais aussi un outil qui fera la joie des généalogistes et historiens des familles.

Cet ouvrage de 220 pages, format 16 x 24 cm, est ouvert à la souscription au prix de 20 euros, franco de port.
Parution prévue en février 2018.
(Prix de vente après parution : 25 euros hors frais de port).



**Retourner le bon de souscription ci-dessous, dûment complété, à :
l'Almanach de Brioude, rue de la Ganivelle 43100 Brioude, avant le 25 janvier 2018.**

Nom : Prénom :

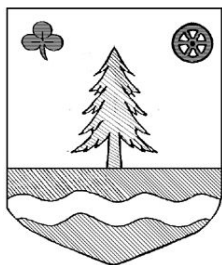
Adresse :

souscrit à exemplaire(s) du tome I (XIII^e-XV^e siècles) de « La collégiale de Saint Julien de Brioude et son chapitre noble. ».

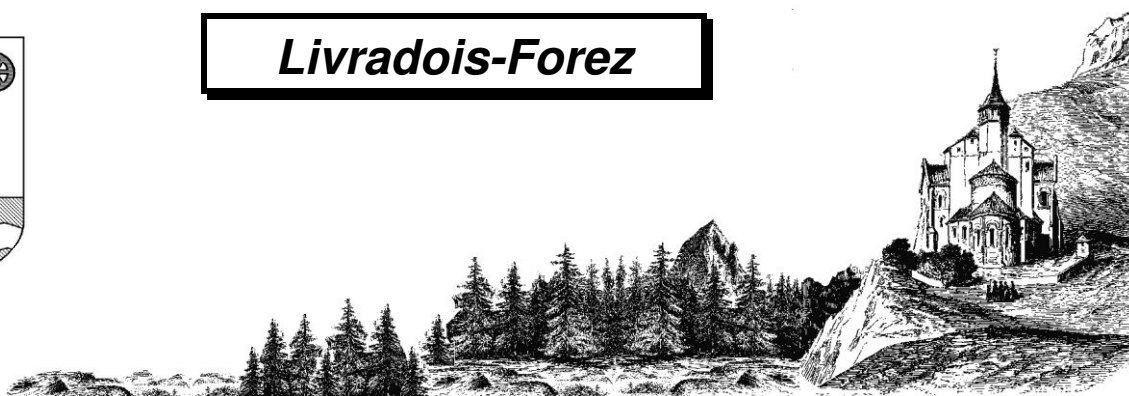
Je joins un chèque de euros à l'ordre de l'Almanach de Brioude, afin que cet ouvrage me soit expédié à l'adresse ci-dessus.

DATE :

SIGNATURE :



Livradois-Forez



CHRONIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ - N° 84

par Henri PONCHON (cghav – 62)

Un cycle se termine

Il faut savoir passer la main. C'est en 1982 que furent lancées les réunions Livradois-Forez à la demande de quelques adhérents. Plusieurs nous rejoignirent l'année suivante. Nous étions cinq à Job en cet automne là. Cette année nous en sommes à la 35^e réunion et régulièrement plus d'une soixantaine de participants et souvent plus. J'ai estimé qu'il était temps de prendre ma retraite. Jean-Noël MAYET, que j'avais sollicité, a bien voulu assurer la continuité. Je l'en remercie vivement. Pendant de nombreuses années, il a animé les réunions Combrailles-et Limagne ; il a assuré aussi, à une époque, la conception et la mise en forme de notre revue A moi Auvergne ! La présentation actuelle de la revue est son œuvre.



La réunion du matin

Nous nous sommes retrouvés un peu plus de 60 dans la salle communale de Saint-Gervais-sous-Meymont, sous les locaux du Parc régional-Livradois Forez en cours de rénovation. Locaux situés à mi-chemin de Thiers et Ambert, évitant ainsi tous problèmes de rivalités. De nombreux adhérents retenus pour diverses raisons avaient fait part de leurs regrets de ne pouvoir assister. Quelques nouveaux participants bien que pour certains très anciens adhérents dont :

- Jean-Marie COLLANGE (cghav-1820) : ancêtres COLLANGE, COMBE, BARTIN, LAFARGE,

MARRET, MIOLANE, BAYLE, PEGEON du côté de la Chapelle-Agnon, Marat et Bertignat.

- Alain CHANTEGRET (cghav-3956) : toutes les formes de CHANTEGREL, mais aussi POUYET, PICHOT, GENEVRIER, ROSSARIE, FAYE, BARLANDE, RODDE, DUBIEN du côté de Marat, Bertignat, Ambert, Job, Saint-Anthème, Olmet, Grandrif.

Dans la matinée, nous eûmes le plaisir d'accueillir Eric DUBOURGNOUX, maire de Saint-Gervais-sous-Meymont. Je lui remis, bien sûr, la généalogie des Dubourgnoux, réalisée par François CHALAMAUD. Il put y retrouver ses ancêtres et un certain Pétrus, établis depuis le début du 18^e siècle au village du Thiodat où habite toujours monsieur le maire.



L'accueil du maire Eric DUBOURGNOUX à qui est remis la généalogie des DUBOURGNOUX.

En fin de matinée, Jean-Pierre FOURNIOUX, responsable communication du Parc Livradois-Forez vint parler des origines de ce parc et de son rôle. Le parc a été créé en 1986 (donc notre groupe est plus ancien), regroupe 158 communes (118 en 63, 35 en Haute-Loire et 5 dans la Loire) avec 103 000 habitants. Sa surface est de 282 576 hectares. Le budget de 2016 était de l'ordre de 3 millions d'euros financé par la région, les départements, les communes. Il emploie 40 agents, Son président, Tony BERNARD, maire de Châteldon, son directeur, Dominique VERGNAUD.

Une plaquette résumant objectifs et activités a été distribuée. Un journal du parc est également proposé.



Présentation du parc par JP FOURNIOUX
au côté de JN MAYET

Après le repas de midi, servi par notre traiteur habituel, Gaudon, les tables furent rapidement débarrassées afin que chacun puisse se mettre au travail, ouvrir ses dossiers ou son ordinateur.



Le travail d'échanges l'après-midi



Mise au point de l'affiche du 40^e anniversaire
conçue par Gérard ALZAY (à droite).

Hommage à Françoise HÉRITIER

L'ethnologue et anthropologue Françoise HÉRITIER est morte dans la nuit du 14 au 15 novembre 2017 à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Elle était l'une de nos plus grandes intellectuelles.

Voici ce qu'elle déclarait au Journal du Parc Livradois-Forez en 2012 :

« Ma famille, côté paternel, est du Livradois. Ma grand-mère s'appelait Marguerite Friteyre, elle est née à Bertignat. Elle a épousé Georges Héritier de L'Imberdis, commune de Granval. Du côté de Georges, une sœur a épousé un Monteilhet ; leur fils, Pierre, grand blessé de la guerre de 14, fut maire de Granval. L'autre sœur, Augustine, s'est mariée avec un Béal des Batisses ; j'y ai encore des arrière cousins. Du côté de Marguerite, il y avait deux sœurs, mariées à la Chapelle-Agnon, l'une avec un sabotier, Monsieur Claustres, l'autre avec un Convert, dont le fils, le charmant Gustave Convert, avait une fabrique de chapelets... »

Françoise Héritier dévide les arcanes de la parentèle et des alliances avec une dextérité qui procède autant du métier que de l'affection. On se dit, en l'écoutant, que l'anthropologie savante n'est pas sans lien avec la conversation d'une famille attablée qui s'attache à réunir les branches d'une généalogie, ajoutait Michel THOMAS.

Françoise HÉRITIER est née le 15 novembre 1933 à Veauche (Loire). Directrice d'étude à l'EHESS, elle a succédé à Claude LÉVI-STRAUSS au Collège de France, inaugurant la chaire d'« étude comparée des sociétés africaines ». LÉVI-STRAUSS voyait en elle son successeur.

Ses ouvrages comme ses distinctions (Grand officier de la Légion d'honneur) sont innombrables.



L'Auvergne ... la guerre



LA CATASTROPHE DE SAINT-MICHEL DE MAURIENNE survenue il y a 100 ans, le 12 décembre 1917

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

En cette fin d'année sera commémoré le 100^e anniversaire de la catastrophe de Saint-Michel-de-Maurienne survenue le 12 décembre 1917.

Les circonstances de la catastrophe

Après le revers subi par les troupes italiennes à Caporetto ^[1], des renforts franco-britanniques d'environ 120.000 hommes avaient été acheminés en Italie pour combattre l'armée austro-hongroise. Une fois ce front consolidé, les autorités militaires ont organisé, à l'approche de Noël, sur une période de 2 semaines, un vaste dispositif de transport pour les nombreux permissionnaires autorisés à regagner leur foyer. Les convois partaient de Bassano del Grappa, gagnaient Modane, puis empruntaient une voie en forte déclivité en direction de Saint-Jean-de-Maurienne. Le premier train quitte l'Italie le 30 novembre avec 600 permissionnaires.

Le nombre de soldats embarqués est de plus en plus nombreux au fil des jours et le convoi partant le 11 décembre, composé d'une locomotive, de 2 fourgons et de 17 voitures, compte 1.200 voyageurs. A Modane, des officiers quittent le convoi pour emprunter des trains plus rapides. Il reste au moins 900 hommes, qui se répandent dans les cafés et les auberges, avant de rembarquer et de poursuivre la fête dans le train.

Au départ de Modane, le mécanicien qui n'a qu'une confiance limitée dans le matériel italien, aurait souhaité une motrice à l'arrière du convoi. Le Général FAYOLLE ordonne néanmoins le redémarrage du convoi, car il ne veut pas perturber le plan mis en place. Quelques kilomètres avant Saint-Michel, le train s'emballé en raison de la forte déclivité et déraile à hauteur de La Saussaz. Un incendie se déclare aussitôt, ajoutant à l'horreur de l'accident.

La gare de Modane immédiatement prévenue, déclenche les secours et les habitants du voisinage se font eux-mêmes

secouristes. Ils sont face au plus grave accident ferroviaire jamais survenu en France. Il faut 5 jours pour extraire les corps des décombres et rétablir le trafic.

Lorsque les recherches sont arrêtées, on dénombre 425 morts. Une centaine d'autres décèdent dans les jours qui suivent dans les hôpitaux de Modane, Saint-Michel et Chambéry.

Inhumés dans des fosses communes sur un terrain municipal, les corps seront transférés en 1961 dans la nécropole nationale de La Doua, à Villeurbanne, près de Lyon. Le nombre exact de victimes ne sera jamais définitivement établi, le nombre de soldats présents dans le convoi étant approximatif, compte tenu des montées et des descentes du train.

La censure fait tout son possible pour limiter la diffusion de cette nouvelle qui ne peut que porter atteinte au moral de la population déjà fort éprouvée.



Stèle érigée en 1998 au lieu-dit de La Saussaz

[1] La bataille dite « de Caporetto » dura du 24/10 au 14/11/1917, avec enfoncement des lignes italiennes depuis Udine jusqu'au fleuve Piave. Elle fit 10/13.000 morts et 30.000 blessés, ainsi que 265.000 prisonniers du côté italien, 50.000 morts et blessés du côté germano-autrichien.

Les victimes auvergnates

Cantal

BONHOURE Jean, non identifié parmi les nombreux BONHOURE figurant dans Mémoire des hommes

BADUEL Durand, ° 27.08.1894 à Malbo (Le Bousquet), fs Antoine, (24 ans, garçon laitier à Sannois, près Paris lors de la naissance) et Marie ROGNES. Soldat de 2^e classe au 108^e RI

BORIOS Pierre, Adolphe, François, ° 11.02.1897 Aurillac, fs François (25 ans, employé à la Cie des chemins de fer d'Orléans lors de sa naissance) et Célestine Jeanne LAVEISSIÈRE (20 ans couturière). Maréchal des logis au 34^e RI. Disparu lors de l'accident ;

LABORIE Joseph, Louis, ° 14.08.1879 Maurs, fs Géraud, limonadier, et Marie TEYSSÉDRE. Soldat au 100^e RI.

Haute-Loire

ARNAUD Eugène Antoine, ° 18.09.1885 St-Germain-Laprade, fs Antoine, cultivateur, et Marie Angélique SOUVETON, marié 22.05.1912 Marie-Rose LIOTARD, fa Jean Pierre et Marie VIDAL. Soldat au 140^e RI.

CHARRIER Paul Alexandre, ° 26.09.1893 Salzuit, fs Jules (33 ans, Ingénieur civil des Mines de Marcet lors de la naissance) et Anna DELPEUX (mariés Salzuit 08.04.1888. Maréchal des logis au 219^e Régiment d'Artillerie.

PICHOT Auguste, ° 17.06.1886 Grèzes, fs Henri, journalier de Mont, et Agnès CUBIZOLLES. Sapeur mineur au 4^e Régiment du Génie.

SAVY Pierre Albert, ° 29.08.1897 Desges, fs Antoine, cultivateur aux Bonières, et Marie BRINTEL. Soldat de 2^e classe au 138^e RI.

Puy-de-Dôme

DEBRION Paul Henri, ° 15.09.1883 Clermont-Fd, section Montferrand, fs Annet, (alors âgé de 34 ans, employé au chemin de fer, demeurant rue de la Fontaine) et Françoise PAUL, lingère de 30 ans. marié 14.12.1908 Marie Joséphine GUILLAUME, née Montferrand 14.01.1881, fa Michel et Marguerite PAGES. Soldat au 113^e Régiment d'Artillerie lourde.

LACRUCHE Jean Antonin, né 03.03.1894 à Perrier, fs Jean, fermier à Bénagat et Virginie MEYRAS. 2^e canonnier conducteur 202^e Rgmt d'artillerie de campagne.

THUEL Jean Eugène, né 22.02.1892 à Espinasse, fs Paul, cultivateur à La Bourgeade et Célestine POUCHOL. Soldat de 2^e classe au 20^e escadron du Train

Source : <http://www.migrants-limousin.fr/pdf/af>

André PALLATIER *Le tragique destin d'un train de permissionnaires. Maurienne, 12 décembre 1917* Lharmattan 2013



État des lieux de l'accident pendant la recherche des corps

Le Maréchal FAYOLLE

Émile FAYOLLE est né au Puy-en-Velay le 14 mai 1852 dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Il est l'aîné des 6 enfants de Jean Pierre Auguste, commerçant dentelier, et de Marie Rosine BADIOU.

Entré à Polytechnique en 1873, il fait carrière dans l'artillerie. Il est promu général de brigade en 1910 et prend sa retraite en 1914.

Rappelé en août après la déclaration de guerre, il est nommé au commandement de la 6^e armée et participe à la bataille de la Somme. Début 1917, il est transféré à la tête de la 1^{ère} armée et, à la fin de l'année, il est nommé commandant en chef des forces françaises en Italie pour renforcer ce front après le désastre de Caporetto.

C'est alors qu'après la consolidation de ce front, il lui incombe d'organiser le plan de transport des nombreux permissionnaires devant rejoindre leur foyer pour passer les fêtes de Noël 1917 en famille.

Il n'a cependant pas été tenu responsable de la catastrophe de St-Michel-de-Maurienne puisque :

- en mars 1918, il est nommé commandant du groupe d'armées de réserve qui participe à la 2^e bataille de la Marne.
- la dignité de Maréchal de France lui sera décernée en février 1921. Mort à Paris en 1928, il repose aux Invalides.

Le Maréchal est l'arrière-grand-père d'Anne PINGEOT. Voir l'article d'Henri PONCHON dans AmA ! n° 147 *Les ancêtres auvergnats de Mazarine PINGEOT.*

Sur la famille et l'enfance du Maréchal, voir l'article d'Ulysse ROUCHON dans AmA ! n° 100, article reproduit d'après le tome PB 41 des AD43: *Les origines du Maréchal FAYOLLE*



Le maréchal FAYOLLE

1917 : NOS ALLIÉS AMÉRICAINS DÉBARQUENT EN FRANCE

par Jacques PAGEIX (cghav-2881)

Le **2 avril 1917**, l'Amérique entre en guerre: le Président WILSON lit sa déclaration de guerre à l'Allemagne devant le Congrès qui vote massivement en faveur de la guerre. Le 13 juin, le général PERSHING débarque à Boulogne-sur-Mer avec son armée (« *Lafayette, nous voilà !* »...).

De l'automne de 1917 à l'été de 1918, Clermont-Ferrand et plusieurs localités voisines reçoivent deux régiments d'artillerie qui y séjournent, le temps de s'équiper et de s'entraîner avant de partir au front :

- Le 55^e régiment d'artillerie, au printemps de 1918, s'installe dans trois villages voisins de Clermont-Ferrand. Le 3^e bataillon du 55^e d'artillerie est logé à Beaumont, tandis que le 1^{er} bataillon prend ses quartiers à Cébazat, et le 2^e bataillon et le Quartier Général du régiment sont installés à Aubière.
- Le 303^e régiment d'artillerie arrive quant à lui dès l'automne 1917. Quatre soldats américains de cette unité, en garnison à Beaumont, sont logés chez mon arrière-grand-père Jean-Baptiste PAGEIX-BARDIN, dans sa maison de la Place d'Armes. Il s'agit des servants d'une pièce d'artillerie de la batterie F de ce régiment (ci-contre)



En 1918, mes arrière-grands-parents accueillent chez eux à Beaumont quatre soldats américains. Les trois enfants de Jean-Baptiste, Pierre (mon grand-père), Antony et Joseph étaient alors au front. Toutefois, ils rencontrèrent certainement ces américains au cours de leurs permissions passées à Beaumont, puisque Joseph échangea par la suite une correspondance assidue (*) avec William GOERG, 9124, 110th Street, Richmond Hill, New York (debout à droite sur la photo), et Leo CONNARY, 16 Hill Street, Lancaster, New Hampshire (extrait du carnet d'adresses de Joseph)

(*): Ces lettres ont été malheureusement perdues. Mon grand oncle Joseph Pageix était très érudit; il correspondait aussi avec d'anciens soldats russes (en cyrillique...) et pratiquait le latin et le grec (parlé et écrit...), ainsi que la langue auvergnate. Il composait des morceaux de musique pour les offices religieux et jouait de l'harmonium. Voir l'article qui lui est consacré et son ouvrage retranscrit par mes soins sur les mœurs et coutumes anciennes à Beaumont qui contient de nombreux passages en langue auvergnate.

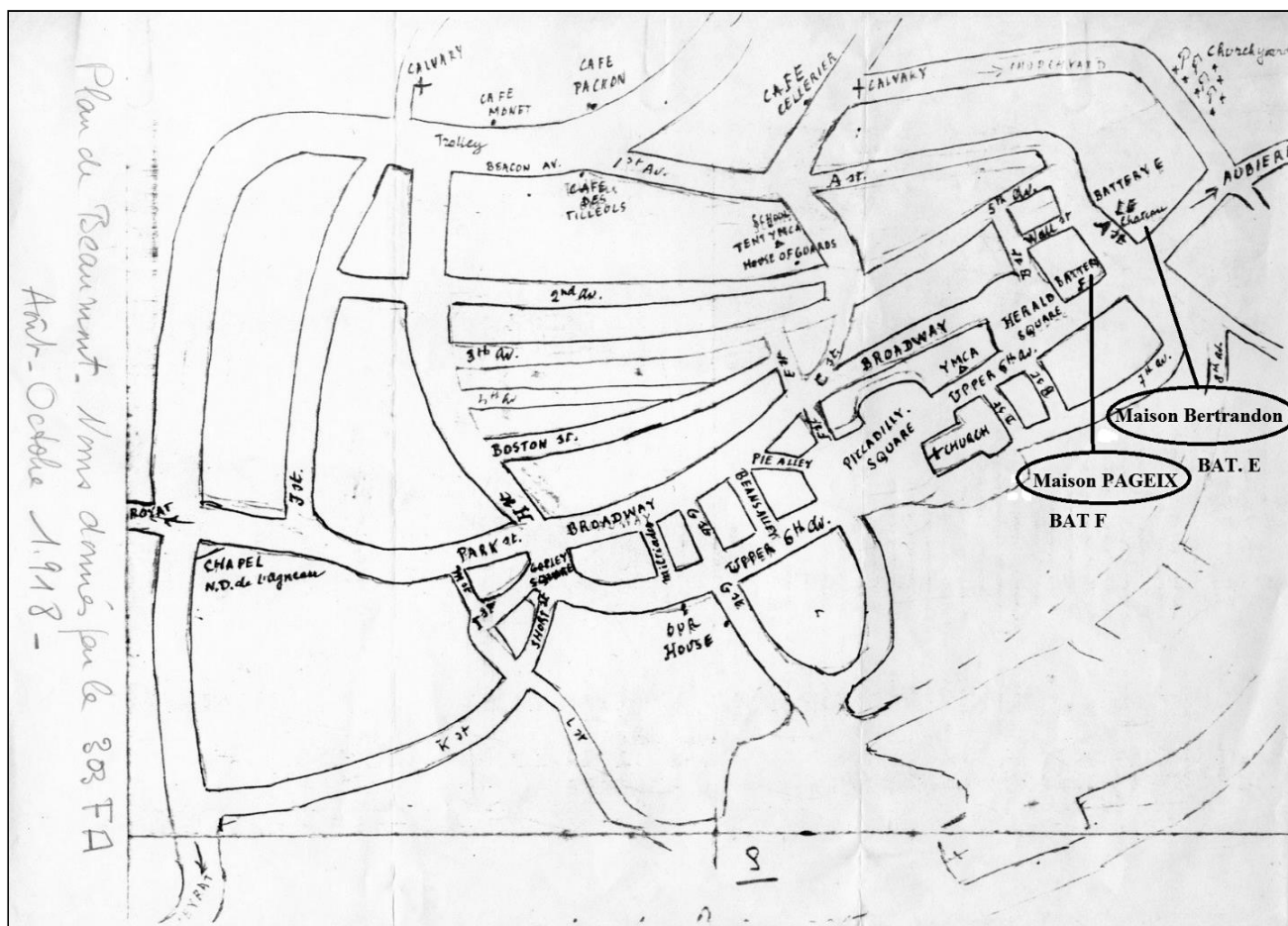
Probablement, la photo a été prise par Joseph PAGEIX devant la porte de la serre qui abritait le « charnier » (pour conserver les viande sèches), le « "fruitier", l'entrée du

cuvage avec l'alambic et à l'une des trois caves à vin (n'oublions pas que nous sommes chez des vigneron). William GOERG étant arrivé en France peu après son incorporation pour rejoindre son bataillon en juillet 1918, cette photo a donc été prise au cours de l'été de cette année-là (voir sa fiche ci-après qui confirme ce fait).

Afin de se repérer plus facilement dans Beaumont, nos soldats américains du 303th ont dessiné un plan sommaire de la ville, en rebaptisant les rues et les places au moyen de noms anglo-saxons: Park Avenue, Broadway, etc. La place Saint-Pierre devient Piccadilly Square ! Ils n'ont pas oublié de mentionner tous les cafés : café Monet, café des « Tilleols » (Tilleuls) et Pacron sur l'avenue du Mont-Dore, café Cellierier.

Aux emplacements de la maison Pageix, Place d'Armes et du « château », résidence des Bertrandson sont désignées les « batteries » d'artillerie cantonnées dans ces maisons (respectivement Batteryes F et E).

Ce plan (reproduit ci-dessous) m'a été aimablement communiqué par Mme Janine LEFAUCONNIER (de Pont-du-Château, Le Serpolet) le 9 mai 1985. Elle y avait inscrit la légende: « Plan de Beaumont. Noms donnés par le 303 FA. Août-Octobre 1918 ».



Plan de Beaumont « rectifié » par les Américains (août-octobre 1918)

J'ai cherché à retrouver la trace des 2 soldats américains dont Joseph PAGEIX avait noté l'adresse dans son carnet pour correspondre avec eux par la suite.
 Tout d'abord William GOERG demeurant à Richmond Hill, état de New-York. On peut trouver sa photo sur internet et une fiche le concernant.



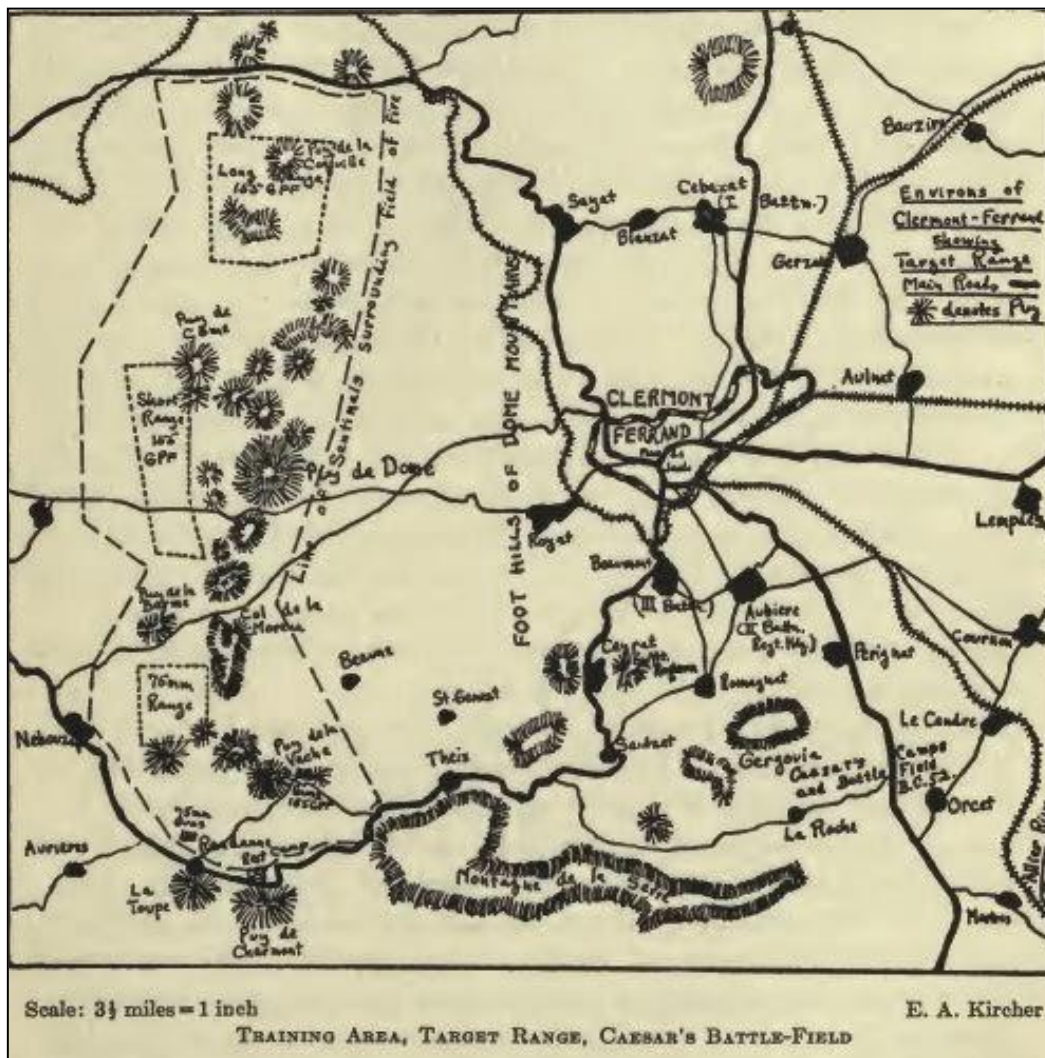
William-E. GOERG 1892-1975, world war veteran

Sa fiche également publiée sur internet (voir ci-après) précise qu'il habitait 59 Bedford Avenue, Richmond Hill, New-York, que son numéro matricule américain était le 3.192.432, qu'il servit en France du 16 juillet 1918 au 26 avril 1919 au sein de la Battery F du 303 FA (Field Artillery), et qu'il fut démobilisé le 1^{er} mai 1919. On notera qu'il habitait toujours à Richmond Hill (quartiers situés à l'est de New-York), mais à une autre adresse.

On peut aussi retrouver la trace de Leo CONNARY qui habitait une maison typiquement américaine, 16 Hill Street, Lancaster, New Hampshire :



Les cantonnements des unités américaines étaient réparties autour de Clermont-Fd. dans plusieurs localités: Aubière, Beaumont, etc. (repérées sur le plan). On notera les « training area » délimitée par des pointillés. (Ouvrage CUTLER).

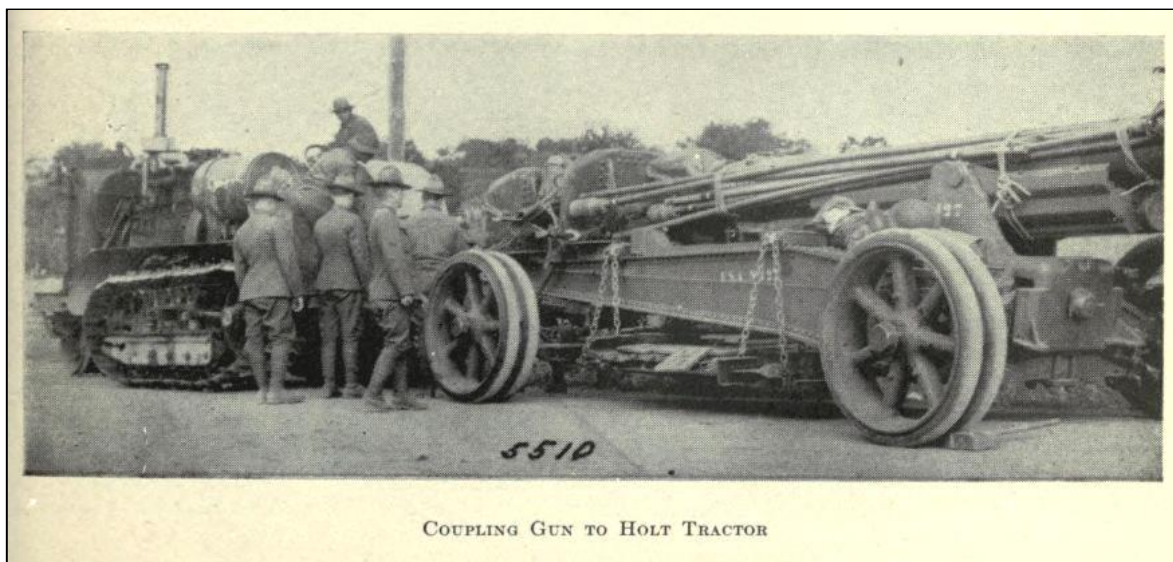


Il existe un précieux témoignage de ce séjour de nos amis américains : les mémoires de l'aumônier du 55th Artillery stationné à Aubière, Frederick Morse CUTLER. La commune d'Aubière a d'ailleurs eu le mérite d'organiser (bien avant 2017) plusieurs manifestations autour de ce souvenir.

Constitué au Massachusset, le 55th embarqua à Boston le 25 mars 1918 à bord du paquebot « H.M.S. Mauretania » qui traversa l'Atlantique revêtu de peintures de camouflage. Il accosta en Angleterre à Liverpool le 2 avril suivant, puis franchit la Manche le 7 avril 1918 sur un autre bateau, le « H.M.S. Antrim », qui accosta au Havre. Il embarqua alors en chemin de fer et, le 10 avril, fit halte à Versailles pour le déjeuner et à Juvisy pour le dîner...

Le 11 avril, il atteignit sa destination : Clermont-Ferrand, où il fut réparti en plusieurs cantonnements: Cébazat, Aubière et Beaumont.

Les unités d'artillerie lourde américaines furent dotées du canon français, moderne à l'époque: le 155 GPF (GPF = Grande Portée Filloux, du nom de son inventeur). Ces canons eurent d'ailleurs la vie longue, puisqu'ils étaient encore utilisés en 1939-40 (voir les mémoires de guerre de mon grand-père Marcel JUILLARD qui commandait alors un groupe d'artillerie lourde doté de ce canon). Canon de 14 tonnes, attelé à un tracteur à chenilles, ayant une portée de 18 km.



Les 155 GPF (en haut) et le baptême des huit canons de la batterie le 22 juillet à Aubière en présence du Maire, Mr NOELLET. « The American band » joue la Marseillaise. « Chacune des marraines qui montent sur les huit canons est équipée d'une bouteille de Champagne ». (*Ouvrage CUTLER*).

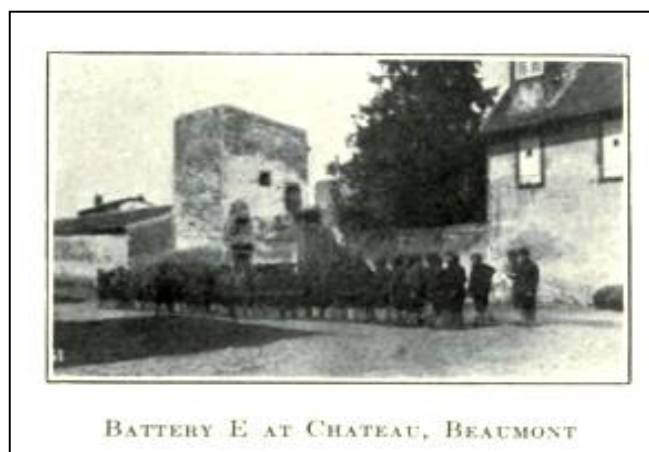
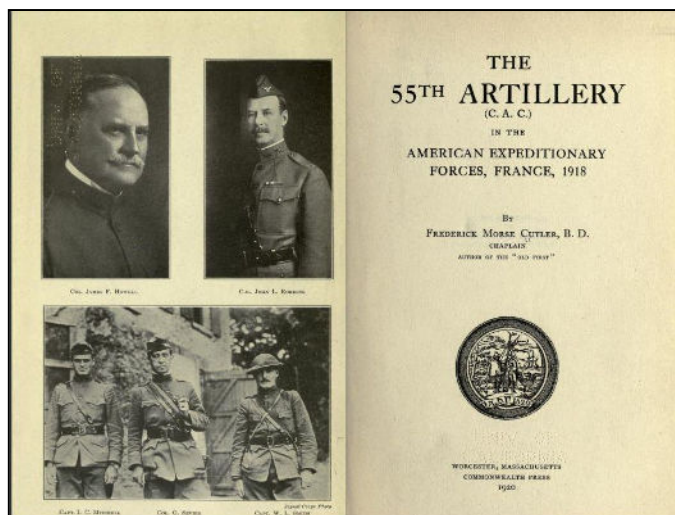


Aubière, les huit marraines des batteries devant le perron de la Mairie le 22 juillet 1918. De gauche à droite: Suzanne BERNARD, Marie-Antoinette AUBÉNY, Germaine BOURCHEIX, Marine CASSIÈRE, Sylviane NOËLLET (fille du Maire, bras croisés au 2^e rang), Hélène PLANCHE, Cécile BAYLE et Marion IDON. (Ouvrage CUTLER).

À la fin de son séjour en Auvergne, à l'occasion du 14 juillet, le 55th alla saluer LAFAYETTE, en musique, sur son lieu de naissance à Chavaniac. Rappelons qu'en avril 1916, deux mécènes américain, John MOFFAT, et Béatrice CHANDLER, épouse du gouverneur de l'État de New-York, une grande fortune, créèrent une œuvre caritative, le « French Heroes Lafayette Memorial Fund » (FHLMF), destinée à s'impliquer sur le territoire français pour les victimes de la guerre. Cette fondation acheta le château de Lafayette à Chavaniac. Elle y créa en 1917 un orphelinat pour les jeunes orphelins d'Europe centrale, puis, en octobre 1918, un préventorium qui fonctionnera pendant plus de 30 ans et accueillera quelques 25.000 enfants et adolescents.

Le 55th partit au front le 1^{er} août et participa aux offensives de l'Oise et de l'Aisne, puis au front de la Meuse et de l'Argonne. Sa conduite valeureuse lui valut dès le 29 août 1918 les félicitations du Général MANGIN, commandant

la X^e Armée (Ouvrage CUTLER): « *Epaule contre épaule avec vos camarades français, vous vous êtes jetés dans la bataille de contre-offensive qui a commencé le 18 juillet. Vous y avez couru comme à une fête. Votre élan magnifique a bousculé l'ennemi surpris et votre ténacité indomptable a arrêté le retour offensif de ses divisions fraîches. Vous vous êtes montrés les dignes Fils de votre Grand Pays et vous avez fait l'admiration de vos frères d'armes. 91 canons, 7300 prisonniers, un butin immense, 10 kilomètres de terrain reconquis, voilà votre part dans les trophées de cette victoire. En outre, vous avez acquis pleinement le sentiment de votre supériorité sur le barbare, ennemi du genre humain tout entier, contre lequel luttent les Enfants de la Liberté. L'attaquer, c'est le vaincre. Camarades américains, je vous suis reconnaissant du sang généreusement versé sur le sol de ma Patrie. Je suis fier de vous avoir commandé en de telles journées et d'avoir combattu avec vous pour la délivrance du monde.* » (MANGIN)



Extraits de l'ouvrage CUTLER : les troupes américaines à Beaumont, « Home of 55th Third Battalion », offrent un « band-concert » aux habitants devant l'entrée de l'église Saint-Pierre. Au-dessus : Place d'Armes, le « Château » de Beaumont,

Sources : Cet article contient de nombreux documents et clichés empruntés aux publications suivantes:

- Frederick Morse CUTLER "The 55th Artillery in the American Expedition Forces", Ed. Worcester, Massachusetts Commonwealth Press, 1920, traduit en français par Mlle Marthe PHELUT et paru dans « Le Moniteur du Puy de Dôme » à partir du 20 juin 1920 en plusieurs épisodes que mon grand oncle Joseph PAGEIX avait découpé et conservé.
- Articles du Cercle Généalogique et Historique d'Aubière consacrés au séjour des soldats américains, 2014. Ce cercle et son Président Pierre BOURCHEIX, a notablement contribué à faire revivre la mémoire de ces soldats américains cantonnés à Aubière, Beaumont, etc. par des publications et des manifestations qui ont permis des jumelages et des retrouvailles; qu'il en soit également remercié.

Mes remerciements vont à Jean-Pierre BATISSE du CGHAV qui m'a communiqué des renseignements et le lien permettant de consulter l'ouvrage de CUTLER.

Quelques commentaires d'Annie FRIER (cghav-3065)

Il y a eu aussi des américains en 1917 qui se sont installés à Montferrand. Certains ont dit Aulnat, mais il s'agit bien de Montferrand, les limites des 2 communes n'étant pas toujours bien connues de tout un chacun.

Ce que certains nomment encore aujourd'hui « aéroport d'Aulnat » est en fait, tout comme l'A.I.A. (Atelier Industriel de l'Aéronautique), à cheval sur Aulnat, Lempdes et Clermont-Ferrand section de Montferrand.

C'étaient des aviateurs. Leur garnison était dans les locaux de la caserne des Gravanches et ils décollaient et atterrisaient dans les champs labourés, situés entre la Gravanches et les pistes actuelles de l'aéroport.

N'oubliez pas la première piste en dur au monde, construite par Michelin en 1916. !

Je pense que c'est ce qui les avait amenés chez nous.

Ils sont là de 1917 à fin 1918, voire 1919. Les mauvaises langues racontent qu'il y a eu des enfants blonds aux yeux bleus en plus grand nombre à Aulnat pendant cette période. Allez savoir !



En 1919, une porte de Montferrand, en pierre de Volvic, appelée « Porte des Licornes » a été achetée 30.000 Francs or par un Américain à une habitante de Montferrand. On peut la voir aujourd'hui, au Musée des Cloîtres à New York, au-dessus de Manhattan. À leur crédit on peut dire qu'elle est très bien conservée. Les Américains ont mieux veillé sur notre patrimoine que nous n'avons su le faire.

La mairie de Clermont a fait installer un fac-similé à la place avec l'explication de sa disparition.

Il y a quelques années, l'un d'entre vous m'a communiqué un article de l'Avenir du Puy-de-Dôme du 31 mai 1920, relatant une grande cérémonie à la mémoire des soldats américains tombés sur le sol français, et inhumés dans ce que le journaliste a appelé « le cimetière américain du

Brézet » (il est question de 200 tombes), en présence de toutes les autorités civiles, militaires et religieuses, françaises et américaines. La route de Pont-du-Château noire de monde disait-il avec emphase.

Si celui qui m'a envoyé ce document se reconnaît, j'aimerais bien qu'il se manifeste, j'ai perdu le lien !!

Aujourd'hui, les corps sont repartis aux États-Unis, probablement entre la date de cette cérémonie et la date de la délibération du conseil municipal de Clermont en décembre 1922, décidant d'ériger un monument commémoratif à la mémoire de ces américains.

J'essaie de trouver la date à laquelle les corps sont rentrés au pays, mais cela fait beaucoup de journaux à consulter.

En 2008, après le percement de l'avenue de l'Agriculture, prolongée par l'A711, j'ai été contactée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), qui ne savait plus où était ce monument et ne pouvait plus y déposer de gerbes depuis plusieurs années.

Tout est rentré dans l'ordre et nos soldats américains morts pour défendre notre pays font l'objet d'une cérémonie avec musique et porte-drapeaux à chaque anniversaire.

puis de Jacques GOMOT (cghav-2318)

C'est moi qui avais retranscrit l'article de journal sous le titre de « Memorial Day à Clermont ». En voici un court extrait :

LE MEMORIAL DAY A CLERMONT

Un temps radieux, tempéré à souhait par une brise légère, le cadre grandiose des monts Dôme dominant au loin la scène, l'assistance empressée et diverse dans l'éclat des uniformes et la note claire des toilettes d'été, ce fut-là, amis américains, une belle journée pour le souvenir fraternel et ému que de nombreux Clermontois sont allés porter hier matin à vos 200 morts, au cimetière militaire d'Herbet, en cette solennité du Mémorial Day, qui se célèbre aux États-Unis depuis la guerre civile de 1860.

Dès 9 heures, la route de Pont-du-Château se couvrait de piétons, dont la promenade pieuse se dirige vers la barrière d'enceinte et les croix blanches qui s'aperçoivent au loin ; et la grande bannière étoilée, en berne, dit au passant le grand voyage que firent les soldats qui reposent sous ses plis, la tristesse de l'exil dans la tombe et la grandeur des hauts faits que remémore ce coin de terre américaine sur le sol français.

L'article détaille ensuite :

- le cortège qui comportait de nombreuses personnalités,
- la cérémonie au cimetière américain,
- les discours de M. l'abbé GUILLAUMONT, professeur d'anglais à l'école Massillon, de W.H.HUNT, consul des États-Unis, de M. LASTEYRAS, maire de Clermont, de M. CAILLOT, ancien combattant, vice-président de la section clermontoise de l'UNC et de M. le pasteur RAUZIER



Notes sur l'administration communale au 19^e siècle et évolutions actuelles

par Henri PONCHON (cghav-62)

Comme il a souvent été dit, l'histoire de sa famille n'est pas indépendante du contexte économique, social et politique du milieu où elle vit.

L'étude de l'administration de la communauté fait partie de cette compréhension. Elle est peu abordée dans les études généalogiques et familiales. Pourtant, être maire ou simple membre d'un conseil municipal au 19^e siècle, nous renseigne un peu sur les orientations de cet ancêtre, monarchiste, bonapartiste ou républicain.

J'ai été amené à étudier cette problématique lorsqu'il y a quelques années j'ai écrit une *Histoire d'Augerolles et La Renaudie* en essayant en particulier de mieux connaître les différents maires qui se sont succédé. Par ailleurs, en étudiant certains personnages, je me suis aperçu que le pouvoir municipal était souvent accaparé par des dynasties familiales.

Pendant une courte période, de 1795 à 1800, les communes de moins de 5 000 habitants sont rassemblées dans des municipalités de canton (qui n'est pas sans analogie avec les communautés de communes actuelles) avec un président de l'administration du canton et un représentant de chaque commune.

A partir de 1800 et jusqu'en 1871 et la III^e république, les maires des communes ont été nommés par le pouvoir (sauf pendant les Cent-jours et la Seconde République), en général parmi les membres des conseils municipaux élus lors de scrutins censitaires où seuls les plus fortunés étaient électeurs et éligibles. La fonction de maire reviendra donc la plupart du temps à des notaires, avocats, docteurs, riches propriétaires ou marchands...

Tout au long du siècle, on retrouvera souvent comme maires les membres d'une même famille, apparentés à ceux du voisinage. C'est le cas des GIRAUD et MONTEILHET à Olliergues, Olmet et Marat. L'arrivée de la république et du suffrage universel en 1871 ne changera pas fondamentalement la donne et il faudra attendre la fin du siècle pour voir un réel changement. Nous verrons à travers quelques exemples cette transmission familiale des fonctions.

Les premiers maires des communes rurales, une évolution en douceur

BONNEFOY dans son ouvrage^[1] dresse une liste des maires communes par communes de 1800 à 1900 (avec parfois quelques imprécisions). En fait, dès 1790, les premiers maires sont apparus succédant de fait aux consuls précédemment nommés pour un an et chargés essentiellement de la collecte de la taille. Leur mode de désignation est la plupart du temps l'assemblée des citoyens, réunis à la sortie de la messe, loin de rassembler la totalité de la population mais représentant les citoyens les plus actifs. Ces premiers maires vont subir les aléas des constitutions successives.

Édit royal de juin 1787, l'esquisse de municipalités

Le 22 juin 1787, un Édit royal de Louis XVI est enregistré au Parlement créant des Assemblées provinciales dans toutes les généralités du royaume et l'article 1^{er} précise qu'en fonction des circonstances locales seront créées des Assemblées particulières de districts et communautés. Le règlement particulier pour l'Auvergne est daté des 8 juillet et 5 août suivant.

Chaque paroisse doit avoir son assemblée municipale présidée par le seigneur et en son absence par le syndic, ce dernier étant chargé de l'exécution des résolutions. Elle comprend 3, 6 ou 9 membres, selon le nombre de feux, seigneur et curé sont membres de droit. Les membres et le syndic sont élus en assemblée générale de paroisse le 1^{er} dimanche d'octobre (d'août en 1787) par les contribuables payant au moins 10 livres d'impôts (30 livres pour être élus).

Cette assemblée municipale est chargée de la répartition et de la collecte des impôts ainsi que de l'examen, de la surveillance et des demandes de tout ce qui pouvait intéresser la paroisse : réparation, construction, dégrèvement... (Bonnefoy T.I, p.262-263) En quelque sorte la continuité du rôle des consuls.

[1] *Histoire de l'Administration civile dans la Province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme* (4 vol. – Paris 1895)

A Augerolles. La paroisse était divisée alors en 4 quartiers (le Bourg, Aubusson, Frédeville, La Montagne) avec 2 ou 3 consuls par quartier. Nous ne savons pas exactement comment cette décision fut appliquée, mais en décembre 1788 et au printemps 1789, lors des réunions préparatoires à la rédaction des Cahiers de doléances, les divers quartiers d'Augerolles sont dits représentés par leur syndic accompagnés de membres de la municipalité de quartier.

Loi du 22 décembre 1789 et la création des maires

Cette loi fonde l'organisation territoriale de la France au lendemain de la Révolution et les deux découpages fondamentaux mis en place, le département et la commune, se sont poursuivis jusqu'à nos jours. Dans le N° 130 de *A moi Auvergne !*, Jean-Pierre BARTHÉLEMY a traité de la formation de nos trois départements. Nous nous attacherons plus particulièrement ici à évoquer les communes rurales ; les villes importantes, comme Clermont, avaient depuis longtemps des assemblées municipales avec un échevin à leur tête. Nous nous appuierons plus particulièrement sur l'exemple général du Puy-de-Dôme et examinerons brièvement ce qui en a découlé pour la paroisse puis commune d'Augerolles (*tout ce qui concerne cette commune est en italique*)

La loi du 22 décembre 1789 est relative à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives. Le territoire est divisé en départements, districts et cantons

Art. 7 précise « Il y aura une municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ».

Deux conceptions s'étaient opposées :

- celle de SIEYÈS, CONDORCET et THOURET qui souhaitaient la constitution de « groupements d'action locale » de 3 à 4000 habitants, concentrant plus de moyens et de compétences
- celle de MIRABEAU qui veut conserver les 44 000 entités existantes pour « maintenir la sérénité du pouvoir central ». Le statu quo donc. En fait une municipalité par paroisse, bourg et ville. Soit 38 000 administrations municipales.

La commune est dotée d'un conseil municipal ou corps municipal, organe actif, et un conseil général composé de notables (deux fois plus élevé en nombre). Le maire, élu pour deux ans, est l'organe exécutif ; un procureur élu aussi pour deux ans défend à la fois les intérêts du Roi et ceux de la commune.

Le maire défend à la fois les intérêts de la commune et ceux du Roi.

Les collectes^[2] sont de fait conservées. En 1790, le nouveau département du Puy-de-Dôme est divisé de la manière suivante :

District de Clermont : 17 cantons, 89 collectes
District d'Ambert : 9 cantons, 82 collectes
District de Besse : 6 cantons, 43 collectes
District de Billom : 8 cantons, 50 collectes

[2] Comme leur nom l'indique, les « collectes » constituaient la base de la répartition de l'impôt de la taille royale.

District d'Issoire : 9 cantons, 102 collectes
District de Montaigut : 5 cantons, 58 collectes
District de Riom : 11 cantons, 112 collectes
District de Thiers : 7 cantons, 62 collectes
Soit un total de 8 districts, 72 cantons et 598 collectes.
(voir BONNEFOY pour le détail p. 341)

Augerolles était alors rattaché au canton de Vollore avec 13 collectes. Il faut donc organiser les municipalités et trouver un maire.

Début 1790, le quartier du Bourg d'Augerolles, auquel se joint celui de Frédeville, sollicite Bertrand de PROVENCHÈRES, qui habite Clermont, pour devenir maire. Le 24 février, 48 personnes du bourg et 29 de Frédeville l'élisent maire (Jean-Gaspard TEILHOL procureur) + 5 personnes ; 12 membres pour le Conseil général.

10 février 1791, réélection (le procureur est remplacé)

Avril 1791, regroupement des collectes

Le Conseil général du Puy-de-Dôme ordonne que les municipalités de quartiers soient supprimées et remplacées par une seule. Les paroisses deviennent toutes communes avec un maire et un curé.

25 avril 1791, Guillaume JOSSELIN, marchand des Grimardies, est élu maire et remplace son voisin Bertrand de PROVENCHÈRES. Claude CHOMETTE devient syndic ; plus tard il sera maire.

Septembre 1792, Proclamation de la 1^{ère} République.

La Convention succède à l'Assemblée législative. Le 21 septembre 1792 la royauté est abolie ; le 22 septembre devient le 1^{er} vendémiaire an I de la République.

C'est le 20 septembre 1792 par décret que :

Titre I art 1 : Les municipalités recevront et conserveront à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès.

Titre VI art.1 Le maire ou son adjoint a 8 jours pour se transporter à l'église, faire le point des registres existant et les transférer à la maison commune.

A Augerolles, le 9 décembre 1792, conformément à la loi, la municipalité est renouvelée en totalité. 59 citoyens actifs sont présents (par rapport à 2800 habitants soit 5/600 ménages). Jean MÉNADIER est élu, Etienne LAVET devient procureur, 8 officiers municipaux, 18 citoyens constituent la liste des notables.

24 juin 1793, constitution de l'an I, approuvée par referendum.

La Convention très puissante détient la presque totalité des pouvoirs. Elle envoie dans les départements des commissions extraordinaires, supprime les conseils de département et transfère les compétences aux administrations de districts. Début 1794, les municipalités sont épurées pour être plus conformes à l'esprit révolutionnaire.

Jean MÉNADIER est destitué ainsi que 6 officiers municipaux et 14 notables. Une nouvelle équipe de « braves amis de la liberté » est désignée avec Jean

RIVAUD pour maire entouré d'officiers municipaux et de notables qui constituent une Société populaire. En septembre 1793, un mandat d'arrêt est délivré contre l'ancien maire Guillaume JOSSELIN ; il réussit à s'en fuir à temps

Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795)

On supprime les districts, rétablit les administrations départementales, divise les départements en cantons et communes. L'organisation diffère selon la taille de la commune :

- moins de 5 000 habitants : rassemblés dans des municipalités de canton, chaque commune représenté par un agent municipal, l'ensemble des agents municipaux forme la municipalité
- plus de 5 000 habitants, une administration autonome
- plus de 100 000 habitants (Paris, Lyon, Marseille) divisés en arrondissement
- création d'un corps de commissaires du Directoire auprès des municipalités et départements, deviendront commissaires du gouvernement après le 18 brumaire an VIII, ancêtres des préfets et des sous-préfets.

Augerolles devient siège d'une administration cantonale qui couvre Aubusson et Olmet. Guillaume GIRAUD, notaire à Olmet, devient président, avec un agent municipal représentant chaque commune + un adjoint. Antoine DEFFARGES est secrétaire ; François SUGIER est commissaire du pouvoir exécutif est juge de paix.

Coup d'état du 18 fructidor An V.

Le 4 septembre 1797 (18 fructidor An V), le Directoire qui gouverne la France organise un coup d'État contre les royalistes, qui étaient redevenus majoritaires dans les deux Assemblées et menaçaient d'en revenir à l'Ancien Régime.

Conséquence du coup d'état du 18 fructidor et de dénonciations, le maire et certains agents municipaux, jugés trop modérés, sont remplacés ;

En 1797, Etienne ALYON, ex-maire d'Olmet est Président. Le 21 mars 1798, FAUGIÈRE est élu président mais n'accepte pas le poste. Claude CHOMETTE BRINDAMOUR devient président temporaire ; le 26 juin, il prête « serment de haine à la royauté et à la monarchie, fidélité et attachement à la Constitution. »

Le 20 avril 1799 (1^{er} floréal an 7), le notaire Jean Baptiste MAJEUNE devient à son tour président jusqu'au 17 avril 1800 (27 germinal an VIII)

Mariage au canton

Du 1^{er} vendémiaire an VII (22 septembre 1798) au 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), en vertu de la loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798), les mariages doivent être célébrés les jours de décadi (chaque mois est divisé en 3 décades de 10 jours, le décadi est le dernier jour de chaque décade) au chef-lieu de canton et non plus dans la commune de l'un des époux. Bien entendu, les maires des autres communes continuent à recevoir les naissances et décès mais ne sont plus habilités à rédiger les actes de mariage. En vérité, cette loi poursuivait deux objectifs. D'une part, l'institution de la « décade » de 10 jours en remplacement de la semaine n'avait pas suscité un réel

enthousiasme de la part du peuple français. La plupart des citoyens continuaient à suivre un rythme de 7 jours et non de dix, à observer le repos du « dimanche », et surtout, malgré l'interdiction, à participer aux messes dominicales.

En rendant obligatoire le mariage le jour de décadi, le Directoire espérait donner à cette journée le lustre qui lui faisait défaut !

Loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

Son nom officiel est « *loi concernant la division du territoire de la République et l'administration* ». La loi comprend deux titres, groupant 24 articles (le premier titre se réduisant à l'article 1^{er}) et une annexe.

Cette loi fut élaborée en grande partie par CHAPTAL, alors chargé de façon intérimaire du ministère de l'Intérieur et qui sera bientôt officiellement nommé à sa tête.

La nouvelle loi prévoit quatre niveaux de divisions territoriales :

- Le département
- L'arrondissement, anciennement appelé district ;
- Le canton ;
- La municipalité, appelée aujourd'hui la commune.

Les départements, cantons et communes ne sont pas des nouveautés ; en revanche les districts sont remplacés par des arrondissements moins nombreux, mais plus vastes. L'annexe à la loi fixe la liste des départements et des arrondissements. Cette liste changera peu jusqu'en 1926.

Chaque commune dispose d'un maire et d'un adjoint. À partir de 5 000 habitants, la commune a en outre un commissaire de police. Au-delà de 10 000 habitants, le nombre d'adjoints et de commissaires augmente graduellement et il y a un commissaire général directement soumis au préfet.

La loi prévoit en outre un conseil municipal de dix à trente membres suivant la population de la commune. Le conseil règle le budget, les règles concernant les pâtures et les récoltes, la répartition des travaux d'entretien de la commune, les propositions d'emprunts et les actions en justice.

Art. 20, le préfet nomme les membres des conseils municipaux, les maires et les adjoints pour les villes de moins de 5 000 habitants (au dessus le premier consul) pour 3 ans (peuvent être renouvelés)

Les maires par commune ont été rétablis. Cela se passe dans la continuité. Claude CHOMETTE devient maire d'Augerolles et les deux agents municipaux d'Aubusson et d'Olmet maires de ces deux communes.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Loi du 21 mars 1831

François GUIZOT devient commissaire à l'Intérieur et ordre est donné de remplacer provisoirement tous les maires, le temps d'élaborer une nouvelle loi municipale.

Celle-ci (la troisième) sera adoptée le 21 mars 1831. Le maire sera nommé et choisi obligatoirement parmi les conseillers municipaux élus.

La différence avec la Restauration réside dans ce choix du maire et des adjoints parmi les conseillers municipaux.

Le roi continue à nommer les maires des communes de plus de 3 000 habitants, les préfets se chargent des autres. La fonction reste gratuite, sans indemnité, et le maire doit être riche pour « inspirer respect ».

Les électeurs communaux sont des hommes de plus de 21 ans et parmi ceux qui ont le plus de revenus. Ils sont désignés par le maire, assisté du percepteur. Leur liste est mise à jour le premier trimestre de chaque année. Les premières élections municipales, organisées suivant la nouvelle loi, sont fixées à octobre, et, de mars à octobre, les maires provisoires préparent les listes.

A Augerolles une période confuse. Louis Philippe a remplacé Charles X. En octobre 1830, le notaire DESFARGES est nommé maire ; il ne sera pas installé par le Conseil municipal. Deux clans s'affrontent. Sa nomination est annulée le 28 février 1831. Jean TOURLONIAS, cabaretier et maréchal, le remplace ; il est installé le 21 avril 1831.

Après la réforme électorale, Jean CHAPUT est nommé par le préfet le 11 mai 1832 ; sa destitution est immédiatement demandée pour incompétence ; son auberge est un lieu mal famé... Il est finalement révoqué le 27 juillet et remplacé par Jean GROULET le 11 septembre. Il démissionne début 1835. Il est remplacé par Alexis de PROVENCHÈRES (1836-1852) puis son frère Jérôme de 1852 à 1890.

Le maire a la responsabilité de la scolarisation des enfants de sa commune, et, une loi de 1833 impose à nouveau un local scolaire dans la commune, et le logement, comme l'entretien de l'instituteur, est à la charge de celle-ci.

Élection des conseils municipaux au suffrage censitaire ; 200 francs pour être électeurs ; 1000 F pour être éligible

Loi du 18 juillet 1837

Cette loi établit la personnalité civile de la commune dont le maire est à la fois le représentant de l'État et l'exécutif du Conseil municipal. L'article 9 le définit comme un rouage de l'État ; les articles 10 et 13 lui attribuent la police locale et la gestion patrimoniale des biens communaux. L'article 14 confirme que le maire est chargé seul de l'administration.

De 1831 à 1846, les élections municipales ont lieu tous les 3 ans au cours du dernier trimestre, renforçant la politisation de la vie locale.

Loi du 5 avril 1884

Mais c'est la loi du 5 avril 1884 qui consacra la fameuse « clause de compétence générale » du conseil municipal : « **le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune** ».

Cette loi – qui fut précédée par la **loi du 28 mars 1882**, instituant **l'élection de tous les maires par les conseils municipaux** – constituera longtemps la charte républicaine des « libertés communales », c'est-à-dire de l'organisation territoriale et de la démocratie locale à l'échelon de la commune jusqu'aux lois de décentralisation.

Tout au long de son quasi-siècle de vie, la loi de 1884 a été souvent « retouchée » mais toujours, si l'on fait exception de la parenthèse de la période de Vichy, dans le sens d'un allègement des contrôles et de la tutelle sur les actes des maires et sur les délibérations des conseils municipaux.

La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires³.

Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2000 habitants sont élus par le conseil municipal.

Des communes aux EPCI

Il faudra nous y faire. Si depuis la Révolution, la carte communale était restée stable, les communes ayant même succédé aux anciennes paroisses, un profond bouleversement de l'organisation territoriale est en cours.

On a d'abord vu apparaître, à partir de 1992, les communautés de communes, qui reprennent certaines des attributions des communes ; elles seront 44 au total dans le Puy-de-Dôme ; pour la quasi-totalité cela correspondait aux anciens cantons avec un président élu par les maires, rappelant partiellement la constitution de 1795. La loi du 17 mai 2013 procède à la première refonte globale des cantons depuis la loi du 28 pluviôse an VIII.

Nouveau bouleversement au 1^{er} janvier 2017, le département du Puy-de-Dôme comptera désormais 14 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (contre 44 auparavant), dont une communauté d'agglomération (Agglo Pays d'Issoire) et une communauté urbaine (Clermont Auvergne Métropole).

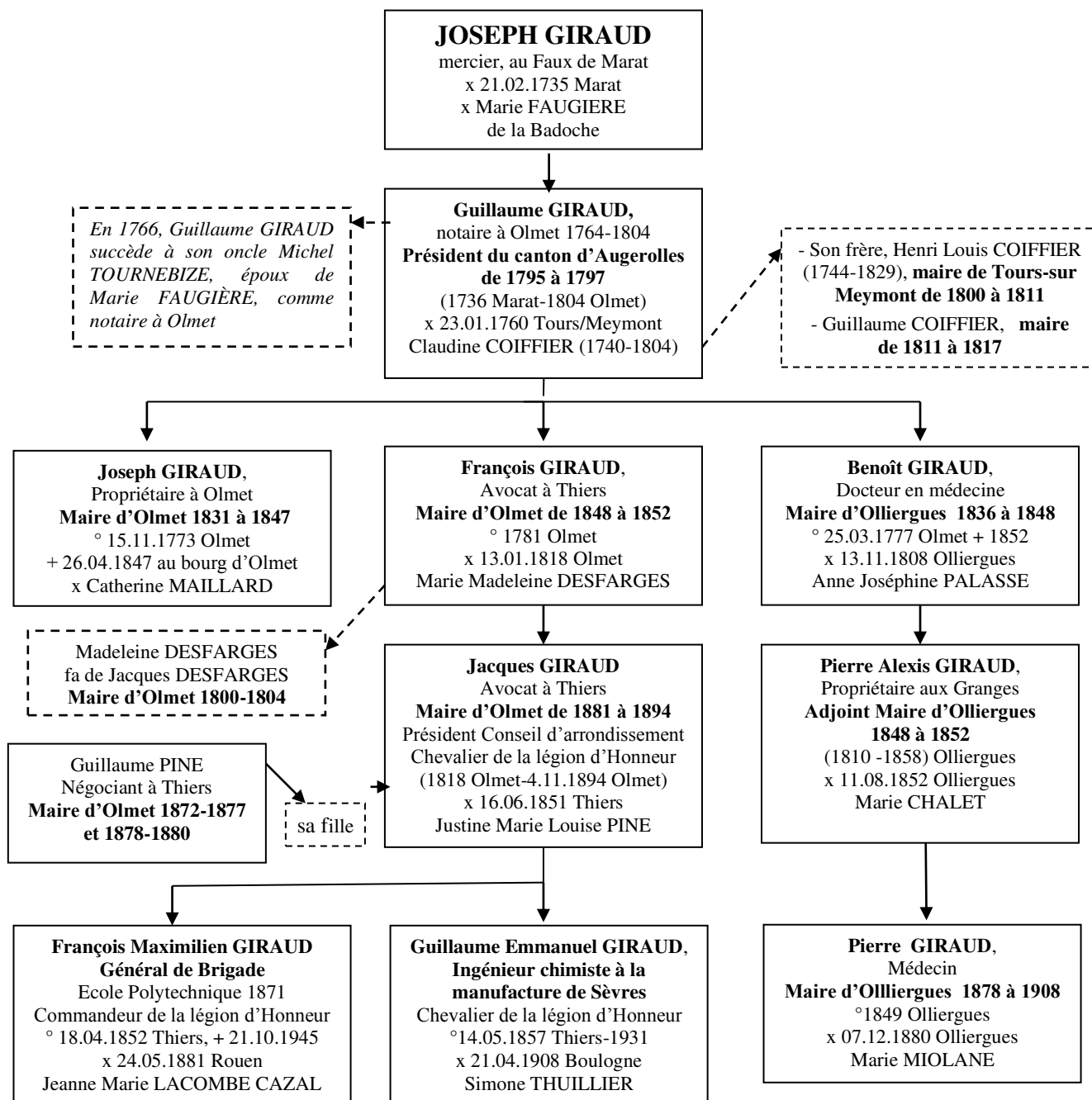
Pour le simple citoyen que je suis, la répartition des rôles entre les différentes strates, communes, EPCI, départements, régions, est loin d'être claire. En outre, des communes fusionneront, l'avenir des départements n'est pas garanti.

Et le généalogiste, historien de sa famille, doit se poser quelques questions pour le futur. Que deviendront les registres d'état-civil ? Que fera-t-on des archives municipales où nous découvrons plein de trésors ? Quel est l'avenir à long terme des Archives départementales ?

Au 1^{er} janvier 2017, le Puy-de-Dôme comporte 14 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont on trouvera la liste plus loin avec celles du Cantal et de la Haute-Loire.

Je laisse le soin à chacun, via Internet, de retrouver le rattachement de ses communes préférées. Toutes ces nouvelles communautés ont désormais un site Internet.

Les GIRAUD, maires d'Olmet et leur descendance

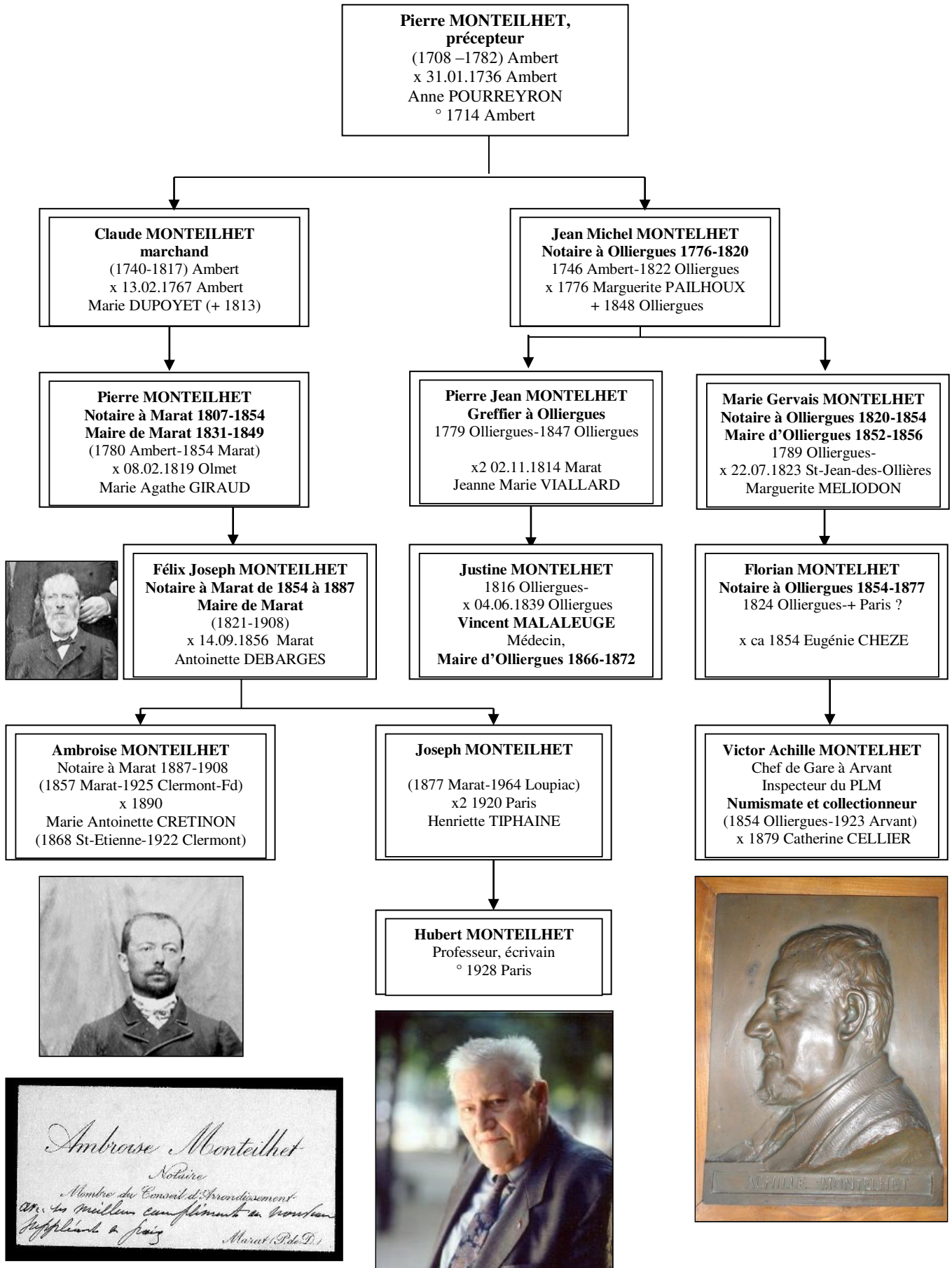


La maison des Giraud à Olmet



Les MONTEILHET

Notaires et maires (Marat-Olliergues)



Les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) auvergnats (Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)

« Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « **projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité** ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. »

C'est ce que l'on appelle en agrégé des « **Inter-Communalités** » ou encore des « **Inter-Co** »

Ces structures intercommunales disposent du **droit de prélever l'impôt**, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, ou, dans certains cas, à la place des communes.

Les **catégories d'EPCI à fiscalité propre** sont, par tailles et niveaux d'intégration croissants,

- les communautés de communes, (1.018 en France)
- les communautés d'agglomération, (219 en France)
- les communautés urbaines, (15 en France)
- les métropoles, (14 en France)

Dans les listes suivantes, on trouve entre parenthèses le nombre de communes de l'EPCI et son siège

Cantal

Au 1^{er} janvier 2017, le Cantal comporte 10 EPCI, soit une communauté d'agglomération et 9 communautés de communes

Communauté d'agglomération « Bassin d'Aurillac » (25 – *Aurillac*)

Communauté de communes « Cère et Goul en Carladès » (11 – *Vic-sur-Cère*)

Communauté de communes « Châtaigneraie Cantalienne » (51 – *Saint-Mamet-la-Salvetat*)

Communauté de communes « Pays Gentiane » (12 – *Riom-es-Montagnes*)

Communauté de communes « Hautes Terres Communauté » (40 – *Murat*)

Communauté de communes « Massif du Sancy » (seul *Montgreleix* est en Cantal – voir Puy-de-Dôme, ci-dessous)

Communauté de communes « Pays de Mauriac » (11 – *Mauriac*)

Communauté de communes « Saint-Flour Communauté » (53 – *Saint-Flour*)

Communauté de communes « Pays de Salers » (27 – *Saint-Martin-Valmeroux*)

Communauté de communes « Sumène Artense » (16 – *Champs-sur-Tarentaine-Marchal*)

Haute-Loire

Au 1^{er} janvier 2017, la Haute-Loire comporte 11 EPCI, dont une communauté d'agglomération, pour un total de 257 communes comportant 226.565 habitants (2014) sur une surface de 4.977 km².

Communauté d'agglomération « Puy-en-Velay » (71 – *Le Puy-en-Velay*)

Communauté de communes « Auzon Communauté » (13 – *Auzon*)

Communauté de communes « Brivadois » (24 – *Brioude*)

Communauté de communes « Haut Lignon » (6 – *Tence*)

Communauté de communes « Loire et Semène » (7 – *La Séauve-sur-Semène*)

Communauté de communes « Marches du Velay-Rochebaron » (14 – *Monistrol-sur-Loire*)

Communauté de communes « Mézenc-Loire-Meygal » (22 – *Saint-Julien-Chapteuil*)

Communauté de communes « Pays de Cayres et de Pradelles » (18 – *Costaros*)

Communauté de communes « Pays de Montfaucon » (8 – *Montfaucon-en-Velay*)

Communauté de communes « Rives du Haut Allier » (65 – *Langeac*)

Communauté de communes « Sucs » (9 – *Yssingeaux*)

Puy-de-Dôme

Au 1^{er} janvier 2017, le Puy-de-Dôme comporte 14 EPCI, dont une communauté urbaine et une communauté d'agglomération

Communauté urbaine « Clermont Auvergne Métropole » (21 – *Clermont-Ferrand*),

Communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » (90 – *Issoire*),

Communauté de communes « Plaine Limagne » (25 – *Aigueperse*),

Communauté de communes « Entre Dore et Allier » (14 – *Lezoux*),

Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » (30 – *Thiers*),

Communauté de communes « Ambert Livradois Forez » (58 – *Ambert*),

Communauté de communes « Massif du Sancy » (20 – *Le Mont-Dore*),

Communauté de communes « Dômes Sancy Artense » (26 – *La Tour d'Auvergne*),

Communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans » (36 – *Pontamur*),

Communauté de communes « Pays de Saint Eloy » (34 – *St-Eloy-les-Mines*),

Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morges » (29 – *Manzat*),

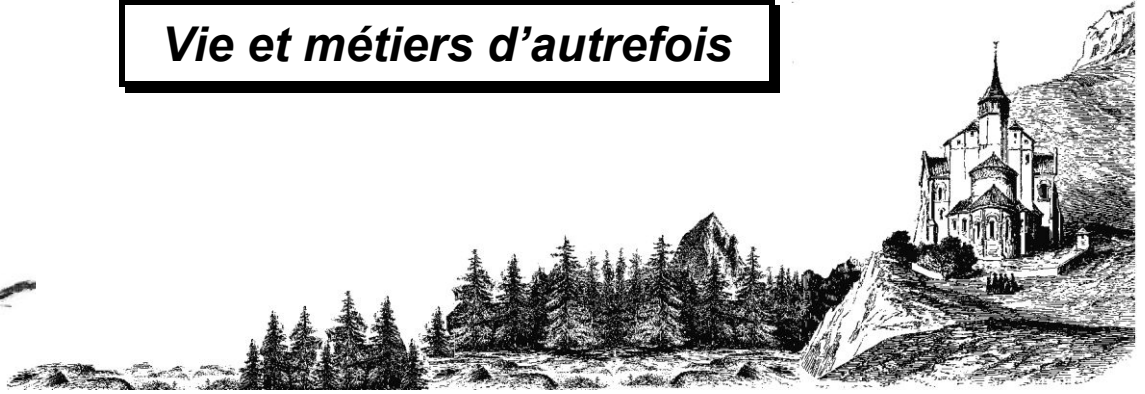
Communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » (31 – *Riom*),

Communauté de communes « Mond'Arverne Communauté » (28 – *Veyre-Monton*),

Communautés de communes « Billom Communauté » (26) – *Billom*.



Vie et métiers d'autrefois



QUAND LA GUILLOTINE FAISAIT ESCALE À RIOM.

par Annie FRIER (cghav-3065)

C'était il y a bien longtemps, en 1826, et ce n'était pas pour rien. On peut dire que l'exécuteur des basses œuvres avait rentabilisé son voyage.

Ce jour-là, 2 décembre 1826, ils étaient quatre à être exécutés sur la place publique. Quatre de la même famille, ce n'est pas banal.

Mais que s'était-il donc passé pour en arriver là ?

Comment j'ai découvert cette affaire ?

D'une façon tout à fait fortuite. Tout d'abord c'est Huguette MARTINS, qui me montre, il y a bien neuf ou dix ans, quatre actes de décès trouvés dans les registres des archives municipales de Riom. En me disant : que'est-ce que tu en penses ?

Compte tenu des noms, des âges, de l'heure de la mort, et de la fonction de ceux qui déclarent ces décès, je lui réponds un peu cyniquement :

« Une mère avec ses deux fils qui ont zigouillé le mari et père avec l'aide de l'amant » !!!

Il y a quelques mois, l'histoire me revient à l'esprit. Mais sans noms et sans dates, l'affaire se compliquait.

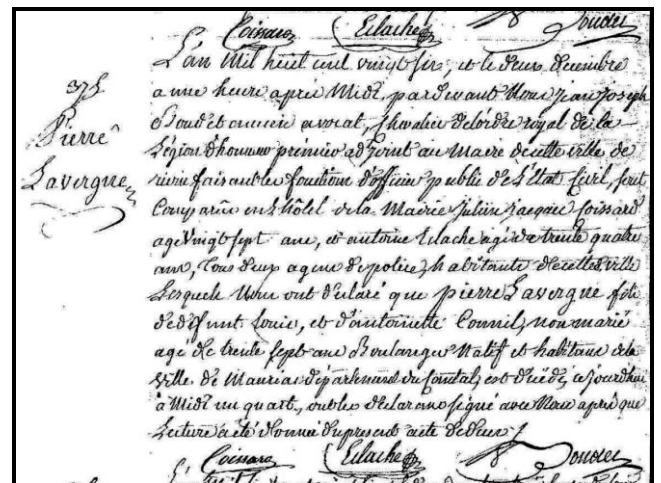
Je me plonge dans internet et interroge Google. Je découvre un site [1] m'indiquant la liste des condamnations à mort et des personnes exécutées, avec le lieu et la date. Excepté la période de la Révolution, peu de sites donnent ces informations.

Et là, *bingo*, je trouve la date, le lieu et les noms que je cherche :

- Antoinette COUNIL, Antoine LAVERGNE, Pierre LAVERGNE, Jean COMBET. Tous les quatre guillotiné à Riom le 2 décembre 1826.

Sur le site internet des AD du Puy-de-Dôme les 4 actes de décès, qui se succèdent immédiatement sont trouvés sous la cote : 6 E 298/73, pp. 137-8 (voir un exemple ci-contre : comme il est de règle depuis le code civil, la cause du décès n'est pas indiquée. Mais l'heure du décès est bien présente : 11h15, 11h30, 11h45 et 12h15)

Je peux commencer mes recherches.



Le climat familial commence à se dessiner.

Quelques clics plus loin, à travers les registres de décès de Riom (63), ceux de naissances et de mariages de Mauriac (15) [2], ainsi que Google-Books, je découvre une foule de renseignements sur cette affaire [3].

Il s'agit de :

- Antoinette COUNIL, veuve LAVERGNE, 70 ans, boulangère,
- Pierre LAVERGNE, son fils, célibataire, 37 ans, boulanger,
- Antoine LAVERGNE, son autre fils, 27 ans, marchand de faïence, époux de Marie Jeanne COMBET,
- Jean COMBET, 62 ans, fermier, qui n'est autre que le beau-père d'Antoine LAVERGNE.

Tous habitants de Mauriac.

Toujours en remontant le temps, je découvre un autre enfant de Louis LAVERGNE et Antoinette COUNIL : Antoinette LAVERGNE est née en 1786. Elle décède en couches en 1823 avec son enfant. Elle était l'épouse de Pierre DELMAS, aubergiste à Mauriac et avait avec lui plusieurs autres enfants dont Paulin DELMAS né en 1819.

[1] <http://laveuveguillotine.pagesperso-orange.fr/Condamnations1826-1831.html>

[2] AD15, 2 E 120, Séq.

[3] L'Étoile Journal du soir (1826) - Bulletin de Lyon et du département du Rhône (1826) - La Gazette des Tribunaux (1826)

Et c'est par elle ou plutôt à cause d'elle que tout est arrivé. Héritage, haine, cupidité dans cette commune de moins de 3.500 habitants. Rajoutons probablement, rumeurs et commérages et on a le bouillon de culture propre aux drames familiaux.

Fini le scénario de l'amant qui trucidé le mari avec l'aide de la femme et des fils. de Louis LAVERGNE, ci-devant boulanger, est décédé il y a vingt ans en 1806.

Plus étrange, il s'agit de la mère, Antoinette COUNIL, de ses deux fils, Pierre et Antoine LAVERGNE et du beau-père d'Antoine, Jean COMBET.

Ils ont assassiné dans la nuit du 6 au 7 juin 1825, Pierre DELMAS, veuf d'Antoinette LAVERGNE, leur gendre et beau-frère avec la complicité de Jean LAGARDE, gendre de Jean COMBET et Antoinette BRETON, ancienne servante de la veuve COUNIL et ancienne maîtresse de Pierre LAVERGNE

Le mobile du crime

Il faut remonter à 1806 quand décède Louis LAVERGNE [4].

Par testament, il avait fait de sa fille Toinette LAVERGNE son héritière par préciput [5]. Par son mariage avec Pierre DELMAS, celui-ci entre en possession de cet héritage et le gère. Il est constitué « *d'une maison appartenant aux LAVERGNE, dans laquelle il fit faire diverses réparations après en avoir fait constater l'état* » [6]

En 1815, Toinette LAVERGNE, mal conseillée et sous l'influence de sa mère, transfère à Toinette COUNIL, ces droits hérités de son père. Quelques années plus tard elle décède en 1823.

Le mari, Pierre DELMAS, mieux conseillé que sa femme, « *de ses véritables intérêts, se proposait d'attaquer ce transport, et de s'opposer au partage que prétendaient faire les héritiers LAVERGNE, des biens de leur père. Il était en outre dans l'intention de réclamer le prix des réparations qu'il avait faites dans la maison dont il avait joui* ».

Pierre DELMAS se sait en danger

Dès l'instant où son projet fut connu des LAVERGNE, Pierre DELMAS était en danger. Les membres de la famille LAVERGNE ne se cachaient pas qu'ils feraient tout pour empêcher DELMAS de mettre son projet à exécution.

Ce dernier savait bien de quoi était capable la famille de sa femme. Il s'enfermait chez lui à double tour avec son plus jeune fils Paulin, n'ouvrait qu'aux personnes qu'il connaissait et qui s'étaient dûment annoncé à sa porte. Son fusil ne le quittait plus, même la nuit, il dormait avec.

Les LAVERGNE fomentent un véritable complot

DELMAS est bien décidé à aller au bout de sa demande d'annulation du « transport ». Les menaces n'y faisant rien, les LAVERGNE décident de passer à l'action.

[4] AD 15 Registre des décès 1806 Mauriac 5 MI 214/2

[5] Avantage consistant pour un héritier à retenir un bien légué en plus de sa part, sans l'intégrer dans l'assiette successorale lors du partage de la succession (article 843 du code civil).

[6] AD 63 Minutes du procès aux assises de Riom, cote U 26393 - Rapport du Juge d'Instruction de Mauriac 1.05.1826 - Réquisitoire du Procureur Général du 13.05.1826 - Comptendu du procès et verdict du 23 au 29 août 1826 - Toutes les annotations en italique sont des citations de ces minutes.

L'enquête permettra de déterminer qu'ils ont fomenté un véritable complot, faisant tomber DELMAS dans un traquenard, afin de l'assassiner.

Le soir funeste du 6 au 7 juin 1825, ils se réunissent chez la veuve LAVERGNE, dans sa maison près de la boulangerie, derrière l'église paroissiale. Mais à cette période de l'année, les nuits sont courtes et la lune brille. Il faut user de patience. Et aussi, c'est la veille d'une grande foire. Malgré l'heure tardive, des gens vont et viennent, certains étalent déjà leurs marchandises sur la place, à même le sol, entre l'église, la maison de la veuve LAVERGNE et la maison DELMAS. Ils dormiront sur place pour éviter les vols.

Dès neuf heures, les trois hommes se postent à proximité de la maison de DELMAS. À onze heures, ils sont toujours là et l'un d'entre eux est reconnu.

La première à entrer en scène est Toinette BRETON. Elle se rend chez DELMAS qui est marchand de vin, une bouteille vide à la main, frappe à la porte. À travers celle-ci, elle lui dit qu'elle veut acheter un demi-litre de vin.

Rassuré par la présence d'une femme qu'il connaît et dont il n'a aucune raison de se méfier, il ouvre la porte, prend la bouteille et la pièce d'un franc qu'elle lui tend et descend à la cave.

Pendant ce temps, Toinette BRETON ouvre la porte aux trois hommes, Pierre et Antoine LAVERGNE et Jean COMBET, c'est ce que l'enquête déterminera.

Mais Paulin DELMAS qui dort avec son père, est réveillé. Les hommes le voient et le menacent si jamais il parle. L'enfant de 6 ans effrayé, retourne se coucher et se cache sous des couvertures.

Dans la cave, la lutte est brève, à trois contre un. « *DELMAS pousse un cri lugubre et prolongé* »

Il faut maintenant effacer les traces du crime. Tromper l'opinion publique. Feindre un suicide ou une mort naturelle.

Pour cela, ils imaginent un scénario. Tout d'abord, il faut déplacer le cadavre, faire croire qu'il est mort à l'extérieur de la maison. La maison DELMAS possède une petite porte sur le côté, qui donne dans la rue du Four, étroite et sombre.

Les trois hommes décident de le porter dans le bassin de la fontaine publique, très probablement celle située en haut de la Grande Rue et de l'y plonger.

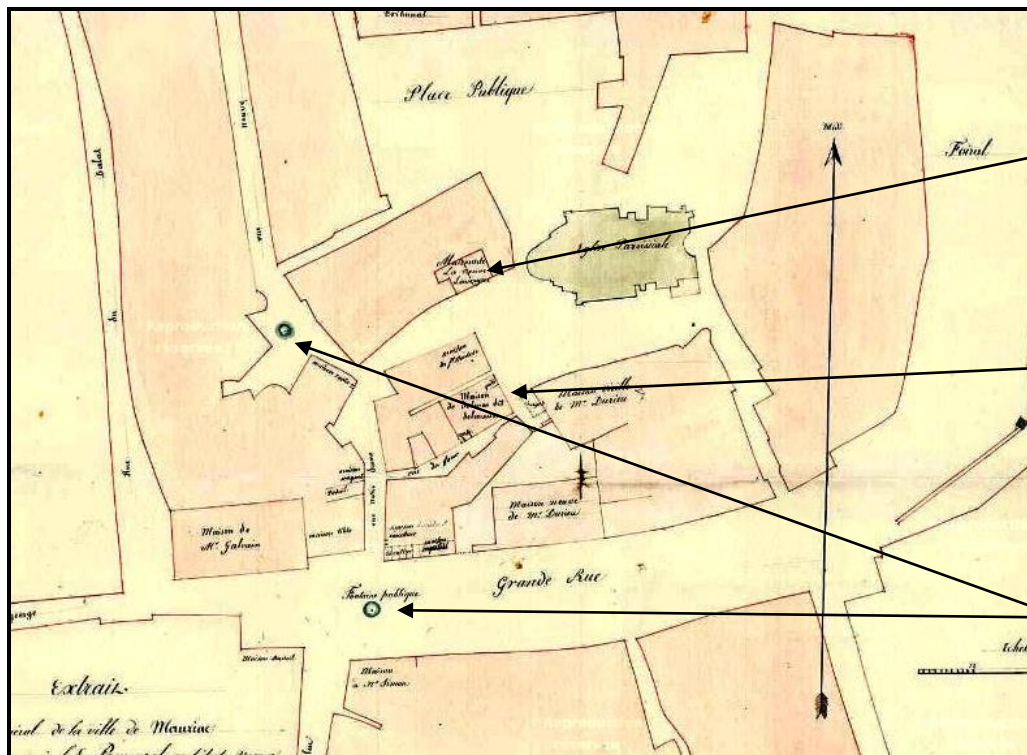
Pierre et Antoine LAVERGNE vont le porter ou plutôt le traîner comme un homme ivre, afin d'éloigner les soupçons des gens qu'ils croisent. Ils vont même jusqu'à lui parler et l'invectiver pour faire plus vrai « *Allons marche, marche, tu ne veux pas marcher ...* »

Le chemin leur paraît long pour remonter la rue du Four, prendre à gauche la rue Notre-Dame et déboucher dans la Grande rue. Épuisés, ils arrivent enfin à la fontaine avec leur fardeau qu'ils basculent dans le bassin. Chacun rentre chez soi.

Une enquête difficile

Le lendemain le cadavre est découvert dans la fontaine. On procède à la levée du cadavre, un procès-verbal est dressé, des témoins sont entendus, des chirurgiens font leur rapport mais les véritables causes de la mort de DELMAS restent inconnues.

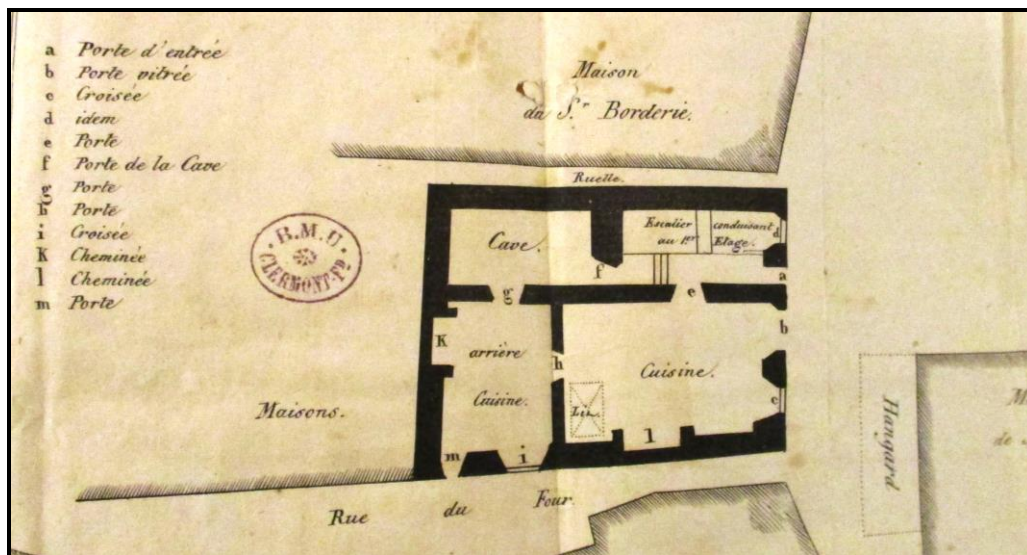
PLANS FIGURANT AU DOSSIER D'ASSISES ET UTILISÉS PAR LE TRIBUNAL



Maison de la « veuve LAVERGNE » (la mère)

Maison de DELMAS dit DELMASSON (la victime)

Fontaines publiques
La fontaine concernée est probablement celle de la Grande Rue plutôt que celle de la placette (en haut)



Plan de la maison de Pierre DELMAS (où prit place l'assassinat)



La Grande Rue et sa fontaine (tarie ca 1900)

Placette du Méridien, où se trouvait, au fond, l'autre fontaine
L'une ou l'autre reçut le cadavre de Pierre DELMAS

Quelques jours passent. Les gens tout d'abord surpris par cette mort, commencent à avoir des doutes sur le prétendu suicide. Tous, connaissaient bien le différent qui opposait DELMAS aux LAVERGNE et chacun d'entrevoir un assassinat.

Mais tous se taisent, effrayés par les menaces à peine voilées des LAVERGNE, y compris Paulin DELMAS, ce pauvre enfant qui a été recueilli par sa grand-mère, sans aucun scrupule, mais qui le tient ainsi sous sa coupe.

Toutes ces rumeurs, ces soupçons arrivent aux oreilles des magistrats. Une clé appartenant aux LAVERGNE avait été trouvée près de la fontaine, ils ne peuvent en expliquer la présence. Un témoin, Marguerite ALSAC, avait passé la nuit sous un hangar voisin de la maison. Des Mauriacois qui ont vu les différents protagonistes se cachant près de la maison DELMAS.

Les femmes de la famille, la veuve LAVERGNE, Marie Jeanne COMBET et sa fille l'épouse de LAGARDE, se réunissent pour convaincre les témoins en les menaçant. Des sanglots dans la voix, elles vont jusqu'à conduire Marguerite ALSAC dans l'église pour qu'elle prête serment de ne rien révéler, « elle lui dit que pour la vie d'un homme, il ne fallait pas en faire périr plusieurs », et lui propose de l'argent qu'elle refuse.

À cette époque on dispose de peu de moyens pour résoudre un meurtre. La police scientifique n'est pas encore passée par là et encore moins les « Experts ». Les constatations faites sur le corps permettent juste de dire que DELMAS est mort étranglé et étouffé, qu'il porte une trace livide sur le cou, à l'endroit du nœud de sa cravate, qu'il n'y a aucune autre trace de violence.

Les hommes sont arrêtés : Pierre et Antoine LAVERGNE, Jean COMBET et Jean LAGARDE. Puis un peu plus tard les femmes : Antoinette COUNIL et Antoinette BRETON.

Les accusés ne sont pas des enfants de chœur

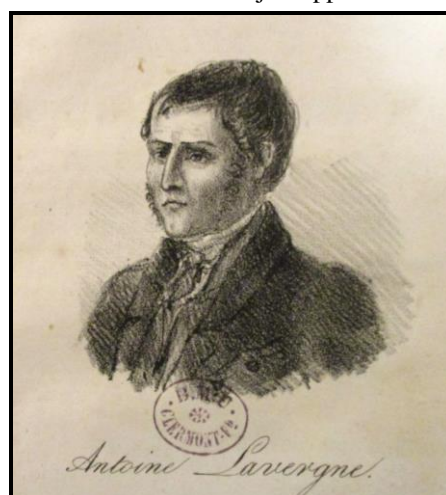
Ils sont donc six à être renvoyés aux assises.

Pierre LAVERGNE, 36 ans, boulanger à Mauriac. Il « passe pour avoir des mœurs très dissolues. Il a été condamné à une peine correctionnelle pour avoir maltraité une femme dont il a eu des enfants et est malfamé et redouté dans la ville. »



Antoine LAVERGNE, 26 ans, marchand de poterie et aubergiste à Mauriac. Au cours de « l'année 1824, exerça de mauvais traitements sur la personne du nommé

BOUIGES, il fut condamné pour ce délit à une amende et aux dépens ». Pierre DELMAS et son fils aîné, l'accusaient aussi de l'avoir volé. Le fils avait remarqué chez son oncle Antoine des objets appartenant à son père.



Jean LAGARDE, 24 ans, coutelier à Mauriac. Il « a été aperçu par des témoins sortant de la maison DELMAS dans la nuit du 6 au 7 juin. C'était lui qui précédait le cadavre ». Ses bavardages sur la mort de DELMAS, dans une auberge, attirèrent l'attention des personnes présentes.

Antoinette BRETON dite Toinette, 26 ans, sans profession. C'est une ancienne servante de Toinette LAVERGNE. Elle avait entretenu une liaison avec Pierre LAVERGNE. Bien qu'ayant quitté ce service, ils continuaient d'avoir de l'attachement l'un pour l'autre. Elle a été reconnue par Paulin DELMAS et par Marguerite ALSAC comme « la femme de taille moyenne à la taille épaisse, et la poitrine opulente », qui avait introduit les assassins dans la maison.

Antoinette COUNIL dite Toinette, veuve de Louis LAVERGNE, 70 ans, boulangère à Mauriac. Elle est connue comme une femme sans pudeur qui a transgressé les lois de la morale à maintes reprises et depuis longtemps.

« C'est chez elle que le complot d'assassiner DELMAS, a été fomenté, c'est elle qui a poussé ses fils au crime, en les excitant à tirer vengeance de la mort de leur sœur qu'elle attribuait à DELMAS ».



Jean COMBET, 60 ans, chapelier et fermier de la Halle à Mauriac. C'est un ancien gendarme, à la retraite. On se demande ce qu'il fait dans cette affaire. Ni lui, ni LAGARDE son gendre ne semble avoir été les bienvenus par les LAVERGNE. C'est cependant lui qui reste dans la maison DELMAS pendant qu'on emmène le cadavre à la fontaine.

Le matin du 7 juin, « *quand on lui dit qu'un cadavre est dans le bassin de la fontaine* », il refuse d'aller l'examiner, prétextant plus tard « *qu'il savait que ce n'était qu'en présence de la justice qu'on devait examiner un cadavre* ».



Marie ALSAC, le témoin



Note : à défaut de portraits photographiques, ces dessins réalisés par un « ET » et lithographiés par Thibaud LANDRIST, permettent de se faire une idée de l'aspect physique des participants et du témoin

La mort suspecte de Paulin DELMAS

Le 15 février 1826, alors que les derniers suspects viennent d'être arrêtés, le Procureur du Roi près du Tribunal Civil de Mauriac, écrit au Procureur Général de la Cour de Riom, l'informant d'un fait nouveau dans l'enquête.

« *Un élément assez fâcheux est arrivé dans le cours de l'instruction de cette affaire...* » écrit-il. En effet Paulin DELMAS, l'enfant présent lors de l'assassinat de son père, vient de décéder. Rappelons-nous, âgé de 6 ans, il avait été pris en charge par sa grand-mère Toinette LAVERGNE. La rumeur publique, toujours elle, accuse la grand-mère d'avoir empoisonné son petit-fils pour l'empêcher de parler.

Le Procureur tout d'abord sceptique, prend la décision de faire pratiquer une autopsie du corps de l'enfant.

« *Le résultat n'a rien produit à la vérité, de certain, sur le fait d'empoisonnement, mais il laisse encore beaucoup de doute sur la cause de la mort de cet enfant* ».

Paulin, jusqu'alors en bonne santé, parle, un jour en jouant avec d'autres enfants, de ce qu'il a vu cette nuit du 6 au 7 juin. Une domestique l'entend, le frappe et le menace. Peu de temps après, il tombe malade, maigrit subitement et meurt après une courte maladie.

Le Procureur de Mauriac est persuadé que Paulin DELMAS a été empoisonné par son aïeule, mais n'a pas de preuves.

Le réquisitoire du Procureur Général

Le réquisitoire est rendu le 13 mai 1826.

« *Considérant que dans la nuit du 6 au 7 juin 1825, la ville de Mauriac (Cantal) a été le théâtre d'un crime affreux, dont les circonstances sont d'une atrocité révoltantes [...]* »

Se fondant sur l'honnêteté et la probité de Pierre DELMAS, respecté de tous à Mauriac, et sur la mauvaise réputation et le passé judiciaire des LAVERGNE et consorts, le Procureur renvoie les six accusés devant les assises, au motif d'assassinat (meurtre avec préméditation), et dans le cas où il y aurait doute pour Antoinette COUNIL veuve LAVERGNE et Toinette BRETON, elles seraient poursuivies pour complicité d'assassinat.

Son accusation porte essentiellement sur cette affaire d'intérêt qui les opposait à leur sœur et à leur beau-frère, le préciput de l'héritage paternel, qu'Antoinette LAVERGNE avait obtenu de son père par testament, représentait un quart des biens de la famille^[7].

Demande de transport vers une autre cour

À son réquisitoire, le Procureur Général joint une demande de transport du procès vers une cour autre que celle de Saint-Flour, pour raison de sécurité publique.

En effet, les familles impliquées, tant du côté de la victime que du côté des accusés, sont très connues à Mauriac. Ce sont des familles nombreuses avec beaucoup de branches qui cousinent « *et pour plusieurs branches tiennent un rang plus élevé dans la société* ». Les uns sont montés contre les autres et les menaces que certains adressent aux autres, et qui avaient déjà retardé l'enquête et l'établissement de la vérité, risquent de créer un climat d'insécurité dans la ville.

« *La sûreté publique a été menacée et compromise, ou s'est vu dans la nécessité de requérir la force armée pour protéger les témoins* ».

[7] Selon le Code civil, le quart des biens représente le maximum de la « quotité disponible » en face de la « part réservataire » des enfants

Il continue par des remarques, difficile à imaginer de nos jours :

« [...] le danger qu'il y aurait à envoyer les témoins par la route de Mauriac à Saint-Flour, route pénible où il faut nécessairement traverser des montagnes, des bois, des lieux isolés presque toujours solitaire, il y aurait à craindre que les témoins ne fussent assassinés ».

Il continue sa diatribe en s'adressant au Garde des Sceaux, pour réclamer des travaux :

« Le mauvais état de la maison de Justice de Saint-Flour, cloaque infect, n'offrant aucune sûreté et où l'évasion de six accusés audacieux, robustes, redoutables, serait à peu près certaine. »

Il obtient donc satisfaction, le procès aura lieu à la Cour d'Assises de Riom. L'histoire ne dit pas si des travaux ont été réalisés à Saint-Flour par la suite.

Le procès

Il se tiendra du 23 au 29 août 1826. Il faut bien tout ce temps pour entendre les 118 témoins qui, ne l'oublions pas, se sont déplacés depuis Mauriac.

Comment sont-ils venus ? nul ne l'indique. La route de Mauriac à Riom était-elle moins dangereuse que celle de Mauriac à Saint-Flour ? Là encore pas d'indication. Où ont-ils logé pendant cette longue semaine ? Rien non plus.

La Cour est présidée par Monsieur BASSIN. Le Procureur Général est Monsieur PAGÈS.

« Les accusés, extraits de la Maison de Justice, et amenés à l'audience libres et seulement accompagné du gardien pour les empêcher de s'évader »

On procède au tirage au sort des douze jurés, sur une liste de trente. Compte-tenu de la longueur des débats, trois jurés supplémentaires sont désignés. Le président demande aux six accusés d'énoncer, leurs noms, âges et qualité.

Le Président BASSIN, ouvre l'audience : « Voici de quoi vous êtes accusés. Vous allez entendre les charges qui seront produites contre vous. »

Le réquisitoire est lu par Bonnet DOMAS commis greffier, ainsi que la liste des 118 témoins appelés à la barre.

Chaque témoin est entendu dans l'ordre établi par le Procureur Général « après avoir individuellement prêté le serment de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, et rien que la vérité... ».

Vont ensuite s'étirer sept longues journées d'audiences, émaillées de quelques incidents sans gravité. Plusieurs témoins, ne parlent pas français, il faut donc chercher un interprète.

Rien de bien nouveau, depuis cette époque dans une cour d'Assises.

Après une suspension d'audience le 27 août, Monsieur GERZAT, conseiller auditeur, chargé de soutenir l'accusation, prend la parole.

Le 28 août, place aux avocats de la défense. Maître Charles BAYLE pour Pierre et Antoine LAVERGNE et Jean COMBET. Maître BERGIER pour Jean LAGARDE, Antoinette COUNIL et Antoinette BRETON. Sa plaidoirie se continue le 29 août, dernier jour de ce procès.

Le jury, emmené par le premier juré Monsieur PAILLARD, se retire après avoir reçu les conseils et les recommandations du Président BASSIN.

Les accusés sont ramenés en cellule. La gendarmerie, qui assure le service d'ordre, est prête à intervenir en cas de manifestation de la part du public.

Le verdict

Le verdict est rendu dans la journée du 29 août 1826, en l'absence des avocats de la défense^[8], retenus ailleurs semble-t-il.

Comme il est habituel en cours d'assises la délibération des jurés est conduite par des questions élaborées à partir de l'acte d'accusation par le Président et ses assesseurs.

Dans le cas présent, le jury doit répondre à 8 questions et se prononcer à la majorité Pour chacun des six accusés « [...] est-il (elle) coupable d'avoir, dans la nuit du 6 au 7 juin 1825, en la ville de Mauriac volontairement, et conjointement avec d'autres individus, homicide Pierre DELMAS, aubergiste, et d'avoir commis ce crime avec préméditation [...] ? ».

Dans le cas des deux femmes, Antoinette COUNIL et Antoinette BRETON, en cas de réponse négative à la question précédente, une question subsidiaire était prête : « Si ladite [...] n'est pas l'auteur de l'assassinat dont il s'agit, en est-elle complice, pour avoir avec connaissance assisté les auteurs du crime [...] ? »

Les jurés ont répondu « oui » à la première question pour trois des accusés, Pierre et Antoine LAVERGNE, Jean COMBET. Antoinette COUNIL La veuve LAVERGNE, est condamnée pour complicité avec circonstance aggravante, c'est chez elle et à son instigation que le complot a été fomenté, encourageant la même peine que les trois autres : la peine de mort.

Jean LAGARDE et Antoinette BRETON son acquittés.

Cour de Cassation

L'appel en cour d'assises n'existant pas en 1826^[9], les avocats cherchent le vice de forme qui pourrait faire casser le verdict. Ils font donc appel, arguant d'une possible erreur concernant la nomination de certains jurés (dont le prénom ne figurait pas dans leur nomination. Les deux appels sont rejetés par décision de la cour de Cassation de Paris les 29 septembre et 20 octobre 1826.

La marche vers l'échafaud est inéluctable et va être très rapide.

L'exécution

La presse locale n'étant pas conservée, ce sont les journaux de Lyon qui relatent l'exécution en place publique^[10] ainsi que la « Gazette des Tribunaux », qui recopie le « Journal de Riom ».

C'est donc le 2 décembre suivant, qu'aura lieu l'exécution des quatre condamnés

[8] Bibliothèque du Patrimoine. Cour d'Assise de Puy-de-Dôme, affaires diverses, Cote A70108 (année 1826).

[9] La possibilité de faire appel d'un verdict de Cour d'Assises ne date que du 15.06.2000

[10] La dernière exécution en place publique, celle d'Eugène WEIDMANN, aura lieu à Versailles le 17.06.1939. À Riom, il faut remonter au 9.2.1933 avec l'exécution de Marin ÉVAUX. Cf. La Montagne du 9.10.2016, par Sophie LECLANCHÉ

« Il était près de huit heures du matin, lorsque le concierge de la maison de Justice, accompagné d'ecclésiastiques, se présenta dans le cachot des condamnés. Cet aspect était pour eux un indice suffisant du rejet de leur pourvoi [...] »^[11]

Les quatre ecclésiastiques viennent de l'église du Marthuret toute proche, CHABRIER, curé de la paroisse, ANJELVIN, abbé, DAGUILLON et IMBERDIS, tous deux vicaires^[11]

Une messe est célébrée, à laquelle assistent les condamnés.

Puis l'heure venue, Antoinette COUNIL est emmenée la première à l'échafaud, dressé devant la prison sur la place publique ; elle est guillotinée à 11h15, puis Jean COMBET à 11h30, Antoine LAVERGNE à 11h45 et enfin Pierre LAVERGNE à 12h15^[12].

Justice a été rendue aux malheureux Pierre DELMAS et à son fils Paulin.

À une heure de l'après-midi, Julien COISSARD et Antoine ÉCLACHE, agents de police, déclarent les décès à la mairie de Riom^[12] sans mentionner que ce décès résulte d'une exécution, comme l'exige le code civil

Comme toutes les exécutions publiques, celle-ci aussi avait attiré une foule de monde :

« Dès le matin, toutes les avenues qui conduisent des villages voisins au chef-lieu de notre cour royale étaient encombrées de curieux des deux sexes, attirés par le bruit de ce terrible événement. Une partie de la population de Clermont y était aussi accourue, de manière que le nombre des spectateurs qui assistaient à cette triste exécution était immense : on s'y portait avec fureur »^[13]



Place de Riom où étaient exécutés les condamnés à mort (*Guillaume COURMIER* y fut exécuté le 5 juin 1912)
Il y a bien peu de chances que cette place ait été très différente en 1826

[11] La Gazette des Tribunaux du 13.12.1826

[12] AD 63, Décès de Riom, Cote 6 E 298-73 pp. 137 et 138

[13] *Le Précurseur*, journal de Lyon et du Midi du 8.12.1826;

Quelques marques de couteliers de la montagne thiernoise aux XVII^e et XVIII^e siècles

par Fernand COUZON (cghav-3833)

Avant-propos

Dans le numéro 158 de notre revue, J.P. BATISSE nous a familiarisé avec la ville de Thiers et la coutellerie en évoquant notamment la variété des productions coutelières, les métiers et les étapes de fabrication du couteau, les marques, les effectifs et les implantations des ateliers.

Mon propos qui s'attache aux marques des maîtres-couteliers de la montagne thiernoise trouve son fondement dans les ventes de marques passées par les notaires DEGEORGE et GOURBINE à Celles-sur-Durrolle, Il ne s'agit pas d'une recherche approfondie mais seulement d'une présentation de quelques exemples qui atteste la vitalité de la profession aux XVII^e et XVIII^e siècles,

La lutte contre les malfaçons et la fraude s'organise dès le Moyen-Age

A partir du XIII^e siècle, les institutions administratives et judiciaires ainsi que les corporations professionnelles renforcent les règlements de fabrication et organisent la répression des fraudes,

Au XIV^e siècle, les couteliers de Paris, Amiens, (statuts conservés de 1328 promulgués en 1376 pour Amiens), se dotent de réglementation directement applicable à leur métier et ouvrages,

Ceux de Langres font de même au XV^e siècle, les statuts les plus anciens connus datent de 1454 ; ils restaient peu précis sur les pratiques de fabrication. C'est seulement en 1577 que les règlements et statuts des maîtres-couteliers du quartier du chapitre des chanoines réguliers de Langres sont promulgués

La coutellerie thiernoise s'inscrit dans cette démarche et rédige un règlement en 1567. Ce règlement sera complété et renforcé par les lettres patentes d'Henri III en 1582, puis par celles de Louis XIII en 1614 et Louis XV en 1743.

La marque de fabrique personnelle déposée et enregistrée par les pouvoirs judiciaires est au cœur de cette réglementation de la profession,

Le règlement de 1567

Pour lutter contre les malfaçons et la fraude de certains ouvriers papetiers et couteliers, les notables et les corporations de couteliers et de papetiers de Thiers rédigent un règlement qui traduit une véritable politique d'assurance qualité

- Les maîtres-couteliers sont tenus de faire des couteaux de bonne et loyale « étoffe » (matière)
- Chacun doit choisir une marque
- Les marques seront inscrites sur une table de plomb
- Une commission d'experts sera élue et chargée de visiter les ateliers

Le ré-emploi des marques vacantes est encouragé à cause de la difficulté d'en faire de nouvelles qui ne soient pas semblables ou approchantes de celles existantes,

Il faut dire que la production thiernoise de couteaux et autres articles de coutellerie, de quincaillerie est déjà orientée au XVI^e siècle vers des articles d'usage courant, dont le marché dépasse largement les besoins locaux, C'est une production de masse avec la mise en œuvre de la séparation des tâches entre la production des lames et autres pièces métalliques et la production des manches.

Cette production fait intervenir des forgerons, des martinaires, des trempers, des émouleurs, polisseurs, monteurs ; les maîtres-couteliers fournissent les marchands qui en assurent l'expédition et la vente.

Le règlement de 1567 structure la profession qui est confirmée par les lettres patentes d'Henri III en 1582 :

« le maître-couteliers doit être de la ville de Thiers ou de son mandement, être âgé d'au moins 24 ans, avoir effectué 5 ans d'apprentissage chez un maître et 3 ans de service, et enfin avoir réalisé un chef d'oeuvre reconnu par les maîtres visiteurs »

La marque : empreinte de fabrique, signe d'identité

La marque est la propriété personnelle d'un maître-coutelier ; elle sert à l'identifier sur sa production et elle constitue d'abord l'engagement de son savoir-faire et de sa réputation vis-à-vis de ses pairs. Identifié avec certitude, il peut être sanctionné s'il venait à nuire à la réputation de la coutellerie thiernoise par la mauvaise qualité de sa production.

La marque doit rester invariable dans le temps et une empreinte de référence est « inscrite » dans une table de plomb à laquelle les maîtres-jurés pourront toujours se reporter,

C'est un maillon essentiel de la qualité de chaque atelier de production qui est inspecté de manière régulière et impromptue par des professionnels qualifiés et impartiaux ,,,

La première table de plomb voit le jour en 1591 et sera utilisée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle



Photo partielle de la table de plomb de 1591 conservée au musée de la Coutellerie de Thiers

(cliché aimablement communiqué par M. LEMASSON)

Une table d'argent est utilisée au XIX^e siècle, de 1813 à 1857. Elle faisait suite à une précédente qui avait disparu.

Concernant le contrôle des fabrications, les lettres patentes de Louis XIII de 1614 le précisent dans leur article 1^{er} :

« 8 membres couteliers seront élus chaque année en assemblée tenue le lendemain de la St Eloi, Ils prêtent serment devant le châtelain de Thiers et les maîtres sortants, Ils devront visiter tous les ouvrages de tous les ateliers de la ville et hors la ville pour tenir la main à ce que la marchandise soit loyale et de la qualité requise, »

La forme des marques

Les maîtres-couteliers choisissent des formes graphiques inspirées parfois de l'héraldique, souvent des objets quotidiens ; les formes stylisées prennent l'aspect d'idéogrammes, voire s'apparentent à des hiéroglyphes ; il faut tenir compte de la difficulté à réaliser des poinçons à marquer en acier et du fait que la marque sert d'abord à identifier le fabricant dans un souci de suivi de la qualité de sa production

Les choses évoluent aux XIX^e siècle avec l'apparition du nom du fabricant ; la marque prend la valeur d'une signature, le fabricant copié est conforté dans sa réputation, La réussite ultime de la marque est l'appropriation par le public , le « PRADEL » à Thiers, « EUSTACHE » à St-Etienne ou « OPINEL » en Savoie.

La marque PRADEL deviendra un nom de modèle générique ; le « PRADEL » peut caractériser un couteau de forme anglaise, suite à la perte d'un procès par la famille PRADEL. Ce fait confirme la notoriété du fabricant, même si la famille PRADEL se serait bien passé des contrefacteurs.

Le mot générique « EUSTACHE » était devenu une appellation courante pour désigner tous les petits couteaux de St-Etienne à deux clous. Par la suite, un coutelier thiernois, Gabriel ROUSSELON déposa en 1927 la marque « VÉRITABLE EUSTACHE » au Tribunal de Commerce de Thiers,

Source documentaire : LA REVUE D'AUVERGNE 1986 N° spécial « *Coutellerie et couteliers de Thiers au XVIII^e siècle* » ; Le Thiers : secrets de fabrication
Remerciements à M. LEMASSON de la confrérie du couteau de Thiers pour les compléments apportés

Les ventes de marques

Dès les premiers règlements, le ré-emploi des marques vacantes est encouragé à cause de la difficulté d'en créer de nouvelles qui ne soient pas semblables ou très proches des marques en usage

Il est courant que les maître-couteliers qui cessent leur activité les transmettent par héritage ou les vendent à un autre maître coutelier, Les actes notariés portant sur des ventes de marques sont intéressants par la description de la marque, son impression en marge de l'acte à l'encre ou au noir de fumée, ses propriétaires successifs, la date de la mutation et le prix de vente, (le prix est lié au volume de production et à la notoriété du vendeur)

Arrêtons-nous sur la vente de la marque appelée « vulgairement » la scie, surmontée d'un croissant, qui est passée entre les frères Annet et Noël YTOURNEL (vendeurs) et Thomas DUBESSET et Gaspard COURTADE (acheteurs et cousins) le 9 juin 1723

La minute de cet acte passé devant Me François GOURBINE, notaire royal au bourg de Celles, rappelle des ventes antérieures et permet, par la consultation de ces actes de connaître plusieurs propriétaires successifs et l'empreinte de ladite marque.

Le premier propriétaire mentionné



* Claude FONTBONNE, suiffier à Thiers qui la vend à Guillaume VILLE, honorable marchand de la ville de Thiers (acte du 27 mars 1641 par Me COTTIER notaire royal à Thiers,)

* Guillaume VILLE qui la vend à Jean BLOT, cordonnier de Thiers le 21 juin 1671 (acte non trouvé de M^e GARDELLE , notaire royal à Thiers)

* Jean BLOT la vend rapidement à Antoine DELIGNIERE ? (incertitude sur le libellé du nom) maître-coutelier à Thiers (acte du 30 janvier 1672 de M^e Pierre GIRAULD l'aîné, notaire royal à Thiers qui porte l'empreinte de la marque

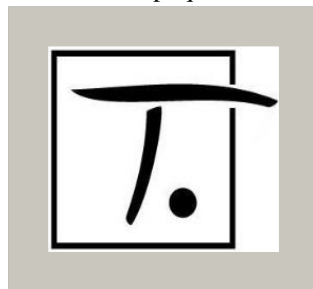
* Sans mention d'acte de vente , la marque passe à François OJARDIAS qui la vend le 21 juin 1693 à Michel et Blaise BERNARD (acte non trouvé du notaire royal THOMAS à Thiers)

* La transmission de la marque aux frères YTOURNEL n'est pas davantage précisée

En marge du dépouillement des contrats de mariage passés entre 1638 et 1747 chez les notaires de Celles, j'avais relevé la présence d'une quarantaine de ventes de marques et vous en trouverez la mention d'une dizaine de marques du XVII^e siècle complétées des empreintes des marques objet de la vente. Voir tableau en annexe.

L'héritage de l'excellence et du savoir-faire des couteliers thiernois

Deux marques collectives distinguent les couteliers thiernois à l'époque actuelle



La marque « Le THIERS » créée en 1994 par la confrérie du couteau de Thiers et contrôlée par le conseil de jurande ; elle atteste de la bonne pratique et de la qualité des compagnons-fabricants adhérents à la confrérie

La marque « Esprit de Thiers » créée en 2006 à l'initiative de la Fédération Française de la Coutellerie en support de promotion de la qualité et du savoir-faire des fabricants thiernois en coutellerie et autres produits,



Quelques marques de couteliers du XVII^e siècle et leurs valeurs d'achat/vente

date	vendeur	acquéreur	nom courant de la marque	Prix
13.06.1644	DOZRIX Antoine, fils de feu Mathieu Maître-coutelier et émouleur à St Rémy, les Rix	DAVID Pholin, Maître-coutelier à St Rémy, Pommier ?	le moulin à vent	8 £
09.01.1664	BOST GRIMOND Gilbert	PLANCHE Claude Maître-coutelier à Celles, l'Ojardie		
28.09.1664	PHOILIBEN Louis & Claude couteliers à Celles, Mondière	CHANIER COURTADE Jean Maître-coutelier à Thiers, Pisseboeuf	le tire-bouton	20 £
28.11.1666	VERNERAS Thomas laboureur-métayer à Thiers, Pisseboeuf	MARTIGNAT Baptiste Maître-coutelier à Celles Maubert		19 £
09.12.1666	GOION Gilbert l'aîné dit "Cordechesne" fils de feu Guillaume Maître-coutelier à St-Rémy Chazaux	BEAUJEU Claude le jeune Maître-coutelier à Celles, le bourg	l'agrafe avec un croissant dessous	25 £
23.02.1667	SOLIERES Jean fils de feu Jacme Maître-coutelier à Celles, Martignat	OBTENCIAS Pierre fils de feu Jacques Maître-coutelier à Celles l'Obtancie		15 £
10.03.1670	DELIGNIERES Jeanne Maître-coutelier à Solière	CORNET Antoine fils de feu Antoine Coutelier à Thiers, Mambrun	le mat de navire	12 £
20.12.1673	GRIMOND Annet fils de feu Annet veuve de Claude GOION, Celles, Martignat	VACHIAS Jacques fils de feu Pierre Maréchal et maître-coutelier à Celles, Ricornet	le pinghon	12 £
13.05.1675	PLANCHE Jacques fils de feu Claude Marchand et maître-coutelier à Vollore Frissonnet	GONON Michel fils de feu Pierre Coutelier à Celles, l'Ojardie		28 £
23.06.1678	CHAIZE Jacques fils de feu Annet coutelier à Celles, l'Ojardie	OBTENCIAS Antoine fils de Guillaume Coutelier à Escoutoux le Fayet	la giroelte	14 £
31.03.1642	YSSARD Bonnet Maître-coutelier à Celles l'Androdie Maître-coutelier, fils de feu Andrian, St Rémy, les Goyons	VERNIER Antoine Maître-coutelier, fils de Gilbert Celles, Chapelat	<i>permutation de marque</i> la brumissoire du gaisnier layguière avec un croissant dessus	

1764-1767 : quand la bête plurielle semait l'effroi en Gévaudan

par Pierre CLAVEL (cghav-3743)

NDLR : Pierre CLAVEL est docteur en biologie animale, ancien président de l'Association Française des Ingénieurs Écologues (AFIE), membre de la Société des Lettres de la Lozère et du CGHAV. Cet article a été publié dans l'Éveil hebdo de la Haute-Loire en mai dernier.

Alors qu'approchent les célébrations des 250 ans de la fin de l'histoire de la Bête du Gévaudan, il nous semble nécessaire de revenir aux sources, c'est-à-dire aux archives publiques ou privées disponibles, et aux travaux des historiens, pour écarter hypothèses ou théories non fondées et esquisser une histoire rationnelle des trois années au cours desquelles des « bêtes féroces » ont tué une centaine de personnes dans notre région. Pour ce faire, nous tâcherons de répondre aux questions les plus fréquentes :

1. Quels étaient les animaux sauvages susceptibles d'attaquer l'homme à l'époque ?

Tous les scientifiques sont d'accord : seuls **les loups**, très répandus dans le pays, pouvaient s'en prendre, au-delà de leurs proies habituelles (cerfs, chevreuils, sangliers, lièvres, lapins...), et dans des circonstances particulières, aux troupeaux de moutons et aux bergers ou vachers (souvent des enfants). Entre le 16^e et le 21^e siècle, de nombreux rapports font état d'attaques de loups, enragés ou non, dans divers pays européens (France, Italie, Estonie, Norvège, Suède, Finlande, Pologne, Espagne...) et ailleurs dans le monde (Inde, notamment entre 1980 et 1999, USA au XX^e siècle également). La plupart des victimes sont des enfants ou adolescents.

Depuis plus d'un millénaire, dans tous les pays, des primes étaient accordées chaque année, aux tueurs de loups. En Gévaudan, les Archives départementales illustrent abondamment cette pratique (pour la seule année 1763, un montant de 288 livres fut attribué par les États particuliers du Gévaudan, pour la destruction de 79 loups).

2. Pourquoi trouve-t-on dans les écrits de l'époque les mentions fréquentes de « bête féroce » et plus rarement de « loup » ?

Cette dénomination a été repérée non seulement en Gévaudan, mais ailleurs en France et en Europe, à diverses époques. En considérant les données ci-dessus et en écartant les hypothèses fantaisistes, obscurantistes ou non documentées (loup-garou, monstre envoyé par Dieu pour punir les hommes de leurs péchés, hybrides plus ou moins improbables, tueur en série, conspiration ou complot mêlant divers notables locaux...), nous ferons nôtre l'appréciation de Jean-Marc MORICEAU, le grand historien du monde rural, des loups et de la bête du Gévaudan : « Si l'on excepte les quelques loups qui pointent dans certains actes, l'anonymat qui s'installe autour de la « bête féroce » vient souligner, une fois encore, le désarroi d'une population confrontée à un comportement de transgression et frappée par la

récurrence des agressions et l'impuissance des réactions humaines... La paix extérieure replaçait les questions intérieures au premier plan... Par les gazettes et l'image, la presse se saisit de ce nouveau fait divers, qui jadis aurait été éclipsé mais qui alors, jaillissant en pleine lumière, devenait intolérable. C'est avec cette publicité inédite que l'affaire est sortie du contexte des rapports hommes-loups pour donner libre cours à une manne inépuisable d'interprétations. »

Il est aussi facile d'admettre que la description d'une bête attaquante ou menaçante, par ses victimes ou des témoins terrorisés, puisse donner prise à l'imaginaire et au registre du « monstre », notamment dans un contexte marqué par la notion de « châtement divin ».

De nos jours encore, l'observation d'animaux sauvages jugés inquiétants, à l'abord de villages ou de lotissements périurbains, donne lieu dans les médias à des descriptions fantaisistes ou improbables (hybrides divers et variés, hyènes, tigres), alors que la plupart du temps il s'agit de gros chats, voire d'animaux en peluche (Grande-Bretagne, 2011 ; Hérault, 2016). Alors, que penser de reconstitutions en deux ou trois dimensions de la Bête du Gévaudan à partir de rapports d'autopsie et de témoignages de l'époque ?

3. Pourquoi de telles attaques entre 1764 et 1767 et pas à d'autres époques ?

Le contexte (*temps de paix dans le royaume qui survalorise les affaires intérieures, mandement de l'évêque de Mende du 31 décembre 1764, qui culpabilise ses ouailles, grande pauvreté de la plupart des paroisses de Margeride mentionnée dans des enquêtes consultables aux Archives départementales, hivers rigoureux et raréfaction des proies sauvages, enfants surexposés lors de la garde des troupeaux*) et **le traitement médiatique des attaques** (250 environ pour quelque 90 tués et 70 blessés) ont relégué au second plan **bien d'autres attaques** survenues en France, parfois aussi meurtrières sinon plus (cf. JM MORICEAU) : la Bête du Gâtinais 1653-1655, la Bête de l'Yveline 1677-1683, la Bête de Langeais 1693-1694, la Bête d'Orléans 1712, les loups du Livradois 1715-1718, ceux du Forez 1726-1730, du Lyonnais 1754-1756, la Bête de Sarlat 1766, la Bête des Cévennes 1809-1816, cette dernière mentionnée en tant que loup dans plusieurs actes de décès et le livre de raison du sieur ROMIEU, un notable du secteur.

4. Avons-nous affaire à une ou plusieurs bêtes ?

Compte tenu du relief accidenté et de l'étendue géographique des attaques survenues entre juin 1764 et juin 1767 (grossièrement dans un triangle dont les sommets seraient Saint-Etienne-de-Lugdarès en Ardèche, La Chapelle-Laurent dans le Cantal, Saint-Côme-d'Olt, dans l'Aveyron), soit environ 2500 km² (l'équivalent de la moitié de la superficie du département de la Lozère), des signalements de bêtes féroces à des endroits éloignés sur

une même période, de nombreux loups dont certains de grande taille tués au cours de ces 3 années, en particulier le loup des Chazes (63 kilos) abattu par François ANTOINE, le 20 septembre 1765, le grand mâle d'Auvers (53 kilos) tué par Jean CHASTEL, le 19 juin 1767 et la femelle, une louve ordinaire, abattue le 26 juin 1767, **il serait déraisonnable de soutenir la thèse d'une seule bête féroce, fût-elle un loup ou une louve.**

-5. Des hybrides chiens-loups ou des loups apprivoisés pourraient-ils être les auteurs des attaques ?

Selon des recherches récentes, les chiens et les loups seraient génétiquement séparés depuis 35.000 ans. Ils sont considérés comme deux sous-espèces de l'espèce *Canis lupus* (*Canis lupus lupus* pour l'individu sauvage eurasiatique, *Canis lupus familiaris* pour le domestique). Les chercheurs sont divisés quant au processus.

Des individus loups, moins farouches que d'autres, se seraient-ils mis à fréquenter les camps de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs pour disposer de restes de nourriture plus accessibles que les ongulés sauvages ? Les hommes auraient-ils été tentés de les domestiquer ? Probablement. Au fil des temps, les hommes ont sélectionné des races d'animaux et pratiqué des hybridations avec plus ou moins de bonheur, dont celles entre loup et chienne ou chien et louve (ce fut aussi le cas entre sanglier et truie, zèbre-ânesse, zèbre-jument... mais ceci est une autre histoire).

Dans celle qui nous intéresse, un seul document, antérieur aux attaques, fait état des membres d'une famille Rodier « soupçonnés de faire dévorer les gens par des loups apprivoisés qu'ils conduisaient avec eux. Ce dernier crime n'a pu être suffisamment prouvé. » (Lettre du syndic du diocèse de Mende, Etienne LAFONT, datée du 27 mars 1762. AD 34). En l'état actuel des connaissances, **les hypothèses d'intervention d'animaux apprivoisés, hybrides ou non, ne sont pas étayées.**

6. Les hypothèses d'un tueur en série, d'un complot mêlant des notables, de règlements de compte sont-elles crédibles ?

Là encore, en l'absence de pièces à conviction, autrement dit de sources archivistiques de l'époque, ces assertions relèvent de l'imagination de leur auteur, alimentant avec plus ou moins de bonheur le domaine du romanesque ou de la poésie et non celui de la recherche historique. Que de manière marginale, des individus aient voulu profiter des attaques de loups pour se débarrasser d'un rival, se venger d'une offense, effrayer des voisins... fait hélas partie des dérives de la nature humaine constatées en d'autres occasions, mais non documentées dans l'affaire de la Bête du Gévaudan.

Quant à un éventuel tueur en série qui rappellerait Gilles de RAIS (pendu en 1440, à l'issue d'un procès pour apostasie hérétique, crime et vice contre nature avec des enfants- 140 meurtres évoqués), il n'a à ce jour laissé

aucun indice probant. Enfin, le conspirationnisme, ou **théorie du complot**, ayant fait l'objet de divers films ou d'ouvrages, ne s'appuyant pas sur l'examen de faits (en l'occurrence des archives) **relève de la fiction ou de la croyance** et en aucun cas de la connaissance. A ce stade, aucune source vérifiable ne permet de retenir une telle thèse explicative des attaques relevées durant ces trois terribles années.

En manière de conclusion provisoire, à défaut d'éléments de preuves apportés par les auteurs d'autres hypothèses, nous proposons de retenir les loups comme responsables de la plupart des attaques, blessures et décès de personnes constatés entre juin 1764 et juin 1767, dans le cadre de l'histoire dite de la Bête du Gévaudan. Nous incitons les chercheurs et érudits locaux à continuer l'exploitation des archives publiques et privées telles que celles du fonds LACOSTE consultables dans le service des Archives départementales de la Haute-Loire (AD 43) et à développer une approche multidisciplinaire du sujet d'étude (historiens, zoologistes, écologues, géographes, ruralistes...).

Pour en savoir plus

AD 43, fonds LACOSTE et CHAUMEILS 110 J.

AD 48, série C (destruction de loups), série G (état des paroisses au 18^e siècle).

BONNET, Alain, *La Bête du Gévaudan, chronologie et documentation raisonnées*, 2014. Consultable et téléchargeable sur l'internet.

BUFFIERE, Félix, *La Bête du Gévaudan, une grande énigme de l'histoire*. Toulouse, 1987.

CLAVEL, Pierre, *La Bête du Gévaudan dans l'est de la Margeride durant l'automne 1764*, Cahiers de la Haute-Loire, 2016.

CROUZET, Guy, *La grande peur du Gévaudan*, 2001.

FABRE, abbé François, *La Bête du Gévaudan*, Editions de Borée, 2001 (1^e ed.1930)

MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire du méchant loup. La question des attaques sur l'homme en France, XV-XX^e siècle*, Pluriel, 2016.

MORICEAU, Jean-Marc, *La Bête du Gévaudan. La fin de l'énigme ?*, Editions Ouest-France, 2015

Norsk Institutt for Naturforskning, *La peur du loup : recueil d'attaques sur des humains*, LCIE, Norvège, 2002. Consultable et téléchargeable sur internet.

PIC, abbé Xavier, *La Bête qui mangeait le monde en pays de Gévaudan et d'Auvergne*, Albin Michel, 1971 (1^e ed. 1968).

POURCHER, abbé Pierre, *Histoire de la Bête du Gévaudan, véritable fléau de Dieu*, Jeanne Laffitte, 2006 (1^e ed.1889).

SOULIER, Bernard, *Sur les traces de la Bête du Gévaudan et de ses victimes*, Editions du Signe, 2011.

NDLR ; voir en 2^{ème} page de couverture quelques illustrations de « la bête sauvage qui mangeait le monde »

Personnages et familles



Le Puy-en-Velay, Haute-Loire (1295 – 1886) Généalogie historiée de la famille PELISSIER de MONREDON :

par Vincent LE DESCHAULT de MONREDON (cghav-11053)

Le patronyme PÉLISSIER ou PELLISSIER se rattache au métier du même nom. Il y a lieu de lui accoler un nom de lieu pour établir une descendance familiale. La famille Pélissier qui nous intéresse a vécu principalement au Puy-en-Velay dans la Haute-Loire. C'est ainsi qu'on y trouve un Bernard **PELICERI**, notaire en 1299, un Guillaume PÉLISSIER, cellérier et chanoine du Chapitre Notre-Dame en 1295, un **GUILLEMUS NOBILIS PELICERII** parmi les témoins dans la charte du Consulat du Puy-en-Velay en 1373, une Catherine PÉLISSIER, fille de Thibaud (avant 1418-après 1460) bourgeois du Puy,^[1]

L'ancêtre direct le plus éloigné, né vers 1475, se nomme **Louis**. Il vivait de ses biens vraisemblablement à Polignac, près du Puy, dans l'entourage de la famille du même nom. Il maria son fils **Mathieu** (1540-1602) à une riche héritière d'une famille de bonnetiers du Puy. Pour se distinguer des autres membres de la famille, il se fait appeler « DE LA SAUNERIE » qui est le nom de sa résidence. Les PÉLISSIER se succédèrent alors de père en fils pendant quatre générations, exerçant le même métier. Sous **Clément PÉLISSIER** (1572-1626) à la fin du XVI^e siècle un incendie brûla La Saunerie entièrement. Quelques années avant de mourir **Mathieu** (1601-1638) achète pour quarante-cinq mille livres un office de receveur à Lyon, destiné à son fils Pierre. **Jacques**, autre fils de Mathieu sera le père du premier PÉLISSIER de MONTREDON. (Renseignements extraits du manuscrit de Jeanne PELLISSIER, 10 juillet 1644)

Cette famille change alors de rang social. De simples commerçants, ses membres deviennent hommes de loi et représentants du peuple. Ils s'allient avec les meilleures familles du pays. Fervents catholiques, ils sont fortement impliqués dans la vie religieuse.

La famille PÉLISSIER de MONTREDON ^[2] débute avec **Claude** (1656-1710), avocat de la ville du Puy. Sa descendance compte des chanoines de Notre-Dame du Puy,

[1] Vte Gaston JOURDA DE VAU, 1927, *Nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy*, T. IV

[2] Montredon est un toponyme désignant un lieu surélevé et arrondi. Il est probable ici qu'il soit en rapport avec l'acquisition d'une terre, sur Le Puy, sur laquelle a été construit en 1852 un asile d'aliénés.

des consuls du Puy, des avocats au Parlement (de Toulouse), des magistrats, des officiers dans les armées du roi, deux d'entre eux (dont François Mathieu) sont portés sur la liste des émigrés pendant la Révolution. Pendant cinq générations les PÉLISSIER de MONTREDON se feront appelés, *seigneurs de La Roche* puis *seigneurs de Freycenet*.

Raymond (1688-1743) acheta pour s'anoblir une charge de secrétaire du roi. Élu, Premier consul du Puy en 1730, il fut désigné par ses pairs pour aller saluer le cardinal de Polignac revenant de Rome en 1731. **Jean-Baptiste** (1717-1775), **Pierre** (1746-1810), **François Mathieu** (1774-1849) tous trois avocats du roi, se succèdent ensuite jusqu'à la naissance de **Fanny** (1807-1886).

Le nom de famille PÉLISSIER de MONTREDON s'éteint alors avec la descendance de trois filles mariées dans les familles FABRE, PAUL et LE DESCHAULT. Cette dernière a été autorisée à relever le nom sous la forme LE DESCHAULT DE MONREDON ^[3].

Les armoiries des Pélissier de Montredon s'énoncent :



D'azur au pélican d'or sur son nid de même, au chef d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

Elles sont timbrées d'une couronne et les supports représentent un lion et une licorne ^[4].

La famille a pour devise : *sic do et vitam*.

[3] Par un décret du Conseil d'Etat en date du 31 décembre 1856, autorisant François Adrien LE DESCHAULT à s'appeler François Adrien LE DESCHAULT de MONREDON. Famille originaire d'Haute-Marne au début du XIX^e siècle, avant de se fixer dans le Sud-Ouest de la France.

[4] Les armoiries des PÉLISSIER DE MONTREDON ont été enregistrées au Grand Armorial de France, le 21.02.1698. Elles figurent aux Généralités du registre de Montpellier Montauban, p.362 (bureau du Puy-en-Velay) comme déclaré par Claude PÉLISSIER, sieur de Montredon, avocat à la ville du Puy. Elles figurent également dans l'Armorial du Languedoc p.1043.

Les Pélissier sont encore représentés en Auvergne par les PÉLISSIER DE FÉLIGONDE (*branche cadette*), originaire également du Puy-en-Velay. Ils s'intitulent, seigneurs de Féligonde, de Saulces, de Beaurepaire, de La Tour d'Opme, de Vassel, du Chatelard, en Auvergne et Bourbonnais^[5].

I- Matthieu PELLISSIER I, (le Puy avant 1540 - 28 octobre 1602), bourgeois, maître bonnetier au Puy (1570).

Il épouse vers 1560 Marguerite **BONNOT**, née au Puy, décédée après le 7 avril 1595, d'où :

1. **Clément Aîné**, auteur de la *branche aînée qui suivra*
2. **Eustache Pierre**, (Le Puy, ° ca1574 +Clermont-Fd, octobre 1625) dit « le puiné » ou « le bègue », marchand drapier à Clermont, seigneur de la Tour d'Opme. *Auteur de la branche cadette PÉLISSIER DE FÉLIGONDE.*
Il épouse Magdeleine **FOUILLOUX**, (° ca 1575, + Clermont-Fd ap. 1.01.1628), fille d'Anthoine (+ av. 1596), bourgeois et marchand de Clermont, et de Françoise GERMOND (+ ap. 1600),
3. **Gabrielle**, née ca 1576. Elle épouse avant le 19 avril 1592 Damien CORDONNIER, maître bonnetier au Puy, fils de Giraud, d'où :
 - a. Jeanne CORDONNIER, bapt. au Puy le 19.09.1592
4. **Raymond**, marchand bonnetier au Puy. Il épouse avant le 21 août 1595 Laurence JOUMARE, d'où :
 - a. Laurence, (Le Puy, 21 août 1595 - ??).
 - b. Mathieu, (8 mars 1600 - ??).

II- Clément Aîné PELLISSIER, (° ca1572 LePuy + av. 1626). Maître bonnetier du Puy le 17.01.1599. Il tient un négoce, rue de la Saunerie^[6] au Puy avec une succursale à Lyon d'où il traite à l'exportation avec les Piémontais. Il épouse avant le 9.04.1591 au Puy, Jehanne **CHABANON**, fille de Sr Pierre (+ av. 1601), et Claude PRADIER, d'où :

1. Jacques, né au Puy le 17.01.1599.
2. **Mathieu, II qui suit en III.**
3. Jacques, ° au Puy ca 1602. Il s'est uni avec Agnès MARCHADIEU, fille de Michel, d'où :
 - a. Marguerite, née au Puy le 20.01.1633.
 - b. Claude, religieuse à St Catherine.
 - c. Jacques Mathieu. uni avec N. de MANS.
4. Marguerite, née ca 1603, + ca 1642. x1 av. 1623, Michel VIDAL de LA SAUNERIE, + ca 1623.
x2 ap. 1623 N. DUVERNEY.

III- Mathieu II PELLISSIER, (° 6.04.1601 Le au Puy, + 22.08.1638 Turin), maître bonnetier au Puy et à Lyon, consul du Puy en 1624 et 1630.

Marié ca 1618 au Puy avec Claude **MOUTON**, + 1628, fille de Bertrand, « *honorable bourgeois de la grande maison du Salé où on mesure le sel* ». Mathieu, fuyant l'épidémie de peste^[7], se retire à Lyon avec son fils Pierre, après la mort de sa femme. Il s'est marié une seconde fois « *contre son gré* » le 20.09.1630 au Puy avec Marguerite **PRIVAT**, (° ca 1610, + 8.07.1675), déjà veuve de deux maris. Lors d'un voyage à Turin pour récupérer des

[5] Source : Bruno de FÉLIGONDE

[6] Située entre les îles Jean Brun et Barthélemy de Conches et dont les habitants s'appelaient les *Saleyroux* à cause du grenier à sel qui leur conférait certains privilèges. On peut encore y voir l'ancienne maison du « Grand Salé », bien restaurée.

[7] Voir l'*ex-voto* de la délivrance de la peste de 1629 par CHASSAING. Cette épidémie aurait fait près de 10.000 morts au Puy. (NDLR : elle est connue en Auvergne, en 1630-1631)

créances de marchandises, il meurt d'une pleurésie occasionnée par une boisson glacée.

Il eut de ces unions :

Du premier lit :

1. Pierre, (° au Puy ca 1619, + Tournon le 25.08.1636), receveur du roi, charge achetée par son père.
2. **Jeanne**, (° au Puy ca 1621, + ??). Entrée au couvent Sainte- Catherine de Sienne le 16.05.1636.
Elle est l'auteur d'un manuscrit d'où sont tirés les renseignements ci-dessus.

Du second lit :

3. **Jacques qui suit en IV.**
4. Mathieu (né au Puy 9.01.1636 , + ??), de la Cie de Jésus au Puy, puis à Toulouse.
5. N., (née ca 1638).

IV- Jacques PELLISSIER, (° 10.09.1632 au Puy, + entre 1672 et 1675), maître bonnetier au Puy.

Il épouse le 6.06.1655 au Puy, Bonnette **BARRY**, (née ca 1640, + ap. 1680), fille de Claude (+ 1670), notaire royal et bourgeois du Puy et d'Anne GUITTON (+ av. 1655), d'où :

1. **Claude qui suit en V.**
2. Antoine (° 28.07.1665, +- ??).

V- Claude, 1^{er} du nom, **PELLISSIER de MONTREDON**, (° 14.05.1656 Le Puy, + 5.04.1710 St-Agrève (Ardèche), avocat en parlement de Paris et résident au Puy, consul du Puy, seigneur de Montredon et de La Roche.

Il épouse en 1677 Claua **PEYRET de ROHAC**, (+ ap. 1717), fille de Reymond, conseiller du roi et son magistrat en la sénéchaussée du Puy, seigneur de Bessarioux et d'Hélix BRUNEL, d'où :

1. Jacques (° 17.08.1680, + 8.06.1746), chanoine de la cathédrale Notre-Dame du Puy
2. Reymond (° 26.05.1684 , +- ??), prêtre, chanoine de Notre-Dame
3. Jean, (° 8.04.1685, + - ??)
4. Antoine (° 25.05.1686, + - ??).
5. Gabriel (° 5.06.1687, + 24.02.1705)
6. **Raymond qui suit en VI**
7. Gabrielle (14.05.1689, + - ??)
8. Gabrielle (° 10.06.1690, - ??)
9. Jeanne (° 16.06.1691, + - ??)
10. Jacques (° 22.05.1692, + en 1722), Sr. de la Roche, lieutenant en Lorraine, resta au service jusqu'à l'âge de 30 ans ; il eut au Puy une affaire avec un autre officier qui le tua l'épée à la main (duel du 1912.1722 à Lanthenas-Lavialle).
11. Claude (° 21.07.1693, + en 1772), lieutenant en Lorraine
12. Anne (° 4.03.1695, + 9.05.1695)
13. Baptiste Reymond (° 23.01.1696, + - ??)
14. Isabeau (° 9.12.1697, + - ??)
15. Jacques (° 20.07.1699, + 2510.1722)
16. Marie (° 28.10.1700, + 25.06.1702)
17. Hélix, épouse le 28.11.1719 au Puy Claude Michel MARTEL, avocat au Puy, fils de Jean Jacques, avocat et Felipe DUGON (1652-1732), d'où, huit enfants.

VI- Raymond PELLISSIER de MONTREDON, (Le Puy, 19 avril 1688 - 1er mars 1743), noble Sr. de Montredon et

de Freycenet^[8], conseiller du roi, avocat et secrétaire du roi au Parlement de Toulouse, Premier consul du Puy en 1730. Il épouse le 22 septembre 1716 au Puy-en-Velay Marie Charlotte **CALEMARD** (° Craponne, ca 1689^[9]), + Le Puy, 27.05.1760), fille de Jean Baptiste (1650-1716), conseiller du roi, avocat en Parlement, subdélégué de l'Intendant du Languedoc au Puy, seigneur de la Fayette et de Charlotte Catherine ARTAUD de La Varenne (° ca 1660, + ap. 1700), d'où :

- 1) **Jean Baptiste** *Qui suit en VII.*
- 2) Gabriel, (Le Puy, 13 novembre 1718- ??).
- 3) Anne Marie, (7 décembre 1719 - ??).
- 4) Claude Michel (8 novembre 1720 - 2 décembre 1788).
- 5) Reymond, (1721 - ??).
- 6) Marie, (16 octobre 1722 - ??).
- 7) Jeanne Marie, (Le Puy, 15 février 1724 - ??), religieuse à Sainte-Marie-de-Langéac.
- 8) Marie Gabrielle, (19 mars 1725 - avant 1753). Elle épouse le 20 novembre 1749 à Monastier-sur-Gazeille, Jean-Claude SOUTEYRAND de LA ROULLE, (décédé avant 1787), fils de Guillaume et d'Antoinette Arnaud.
- 9) Anne Charlotte (Le Puy le 11 août 1726 - 4 mai 1799).
- 10) Anna Agathe (5 février 1728 - 1er janvier 1733).
- 11) Marie Anne (15 octobre 1730 - ??).
- 12) Claude (7 janvier 1734 - ??).

VII- Jean-Baptiste PELISSIER de MONREDON, (Le Puy le 9 novembre 1717 - 27 juillet 1775), seigneur de Montredon et de Freycenet, docteur en droit, avocat du roi au Parlement de Toulouse.

Il épouse le 10 février 1745 à Craponne-sur-Arzon Louise **d'AURIER de PIESAC**, (Craponne-sur-Arzon le 10 février 1724 - ??), fille de Claude (1683-1737), noble, Premier consul de Craponne, et de Marie Françoise d'AUTHIER de SISGAUD de Saint-Sauveur (1703-1766), d'où :

1. **Pierre** *qui suit en VIII.*
2. Marie Madeleine Françoise (° 25.07.1747, +- ??), religieuse à Craponne en 1769
3. Hélix Geneviève (° Le Puy 22.01.1749, +- ??), religieuse à Craponne en 1766
4. Marie Madeleine (° 1.01.1751, +- ??), religieuse aux Augustins de Craponne en 1766
5. Marie Charlotte (° 19.04.1752, + 13.07.1790), religieuse aux Augustins
6. Robert François (° 31.05.1753, + 8.10. 1757)
7. Jeanne Marie (° 15.07.1754, + av. 1763)
8. Pierre Christophe (° 27.09.1755, + 13.07.1757)
9. Jean Louis (° 19.10.1757, + - ??)
10. Jean Baptiste (° 3.01.1759, + 19.05.1767)
11. Jean François Régis, (° 13.05.1760, + 1.02.1770)
12. Jean Louis (° 5.08.1761, + 20.02.1767)
13. Claude François Reymond (° 23.12.1763, + - ??)

VIII- Pierre PELISSIER de MONREDON, (° Le Puy, 17.03.1746, + Le Puy, 6.05.1810), seigneur de Montredon

[8] Freycenet-la-Tour, village proche du Puy-en Velay
 [9] NDLR : baptisée 5.11.1685 La Chaise-Dieu (43), psse St-Vital-St-Agricole, « comme place empruntée » (c-à-dire *née ailleurs*), p/m Claude CALEMARD, prêtre communaliste de Viverol et Delle Marguerite ARTAUD

et de Freycenet, avocat du roi au Parlement de Toulouse, procureur en la sénéchaussée générale du Languedoc, Il épouse le 18.04.1769 au Puy, Toussainte Marie Anne **PAGES DELHERM**, (° Le Puy 19.11.1749, + 12.10.1816), dame de Mounès (Rosières-43), fille de Pierre Raymond (~ 1726-1762), lieutenant général criminel en la sénéchaussée du Puy, sr de l'Herm, et de la Planèze, et de Marie Agnès Toussainte BRUYERE, d'où :

1. Marie Geneviève (° Le Puy, 14.01.1770, + 23.02. 1840)
 2. **Jean-Baptiste Toussaint Alexis** *qui suit en IX A*
 3. Marie Anne Gabrielle (° Le Puy 7.08.1772, + 22.01.1839)
- Elle épouse le 14.01.1794 Nicolas MATHEL-THARIN, (18.11.1765 – 24.04.1833), négociant, d'où :

- a. François Régis MATHEL-THARIN, (8.12.1793 - + ap. 24.04.1833), garde du corps du roi. Il épouse le



22.11.1826 à Riom (Puy-de-Dôme) Marie Anne ROUGET, (née à Riom le 18.04.1798, +- ??).

b. Casimir MATHEL-THARIN né en 1794. Il épouse Marguerite Lucie DORLHAC

c. Antoine Auguste Nicolas MATHEL-THARIN, (1799 - ??)

4. Pierre Louis Antoine (° Le Puy, 4.09.1773, + ??).
5. **Mathieu François**, *auteur de la sous-branche issue des DENYS de LA FORTELLE qui suivra en IX B.*
6. Charlotte Victoire (° 3.11.1775 - + ??)
7. Pierre Charles Philippe (° 27.11.1776 - + ??)

IX-A- Jean-Baptiste Toussaint Alexis PELISSIER de MONREDON, (° Le Puy 21.07.1771- y + 3.03.1813), émigré, officier de l'armée de Condé, puis substitut du procureur à Yssingeaux, propriétaire du domaine de Mounès, cent-cinquante hectares à Rosières (43).

Il épouse le 9.08.1802 au Puy Jeanne Henriette **de BRYE**, (° Le Puy, 17.08.1782, y + 12.04.1852), fille de Pierre (1731-1801), médecin et conseiller du Roy en la ville du Puy, sieur de Fournac, et de Rose Marie LAMBERT du DEVES (1747-1829),



d'où :

1. **Marie Rose Irène** *qui suit en X-A*
2. **Marie Anne**, *auteur de la sous-branche issue des PAUL qui suivra en X-B*
3. Charlotte Victoire (?? -+ 23.07.1830), célibataire
4. Geneviève (?? - + 23.02.1840), célibataire

IX A- Jean-Baptiste Toussaint Alexis PELISSIER de MONREDON, (Le Puy, 21.07.1771- y + 3.03.1813), émigré, officier de l'armée de Condé, puis substitut du procureur à Yssingeaux, propriétaire du domaine de Mounès, cent-cinquante hectares à Rosières (43).

Il épouse le 9 août 1802 au Puy Jeanne Henriette de **BRYE**, (° Le Puy, 17.08.1782, y + 12.04.1852), fille de Pierre (1731-1801), médecin et conseiller du Roy en la ville du Puy, sieur de Fournac, et de Rose Marie LAMBERT du DEVES (1747-1829), d'où :

1. **Marie Rose Irène** qui suit en X-A
2. **Marie Anne** auteur de la sous-branche issue des PAUL qui suivra en X-B
3. Charlotte Victoire (?? - + 23.07.1830), célibataire
4. Geneviève (?? - +23.02.1840), célibataire

X-A- Marie-Rose Irène PELISSIER de MONREDON, (° Le Puy, 20.10.1803 -+ ??).

Elle épouse ca 1823 Barthélemy **FABRE**, (° Paulhaguet, 8.01.1790 - + St-Bonnet-le-Château, 3.08.1852), notaire à Paulhaguet, fils de Gabriel, avocat, juge de Paix à Paulhaguet en 1806 et de Catherine JURIE de VERGONGHEON, d'où :

1. Rose-Marie Irène FABRE, (° Paulhaguet, 24.02.1824 - + 18 juillet 1873), relève les Armes des PELISSIER de MONTREDON.

Sous-branche issue des DENYS DE LA FORTELLE

IX-B- Mathieu François PELISSIER de MONREDON, (° Le Puy le 9.10.1774 - + Albi 7 .08.1849), avocat du roi, émigré, propriétaire à Chaumont (52).

Il épouse le 31 août 1806 à Chaumont **Madeleine DENYS de LA FORTELLE**, (° Bologne 5.08.1778 - + Périgueux 27.03.1858), fille d'Antoine Hubert (° ap. 1750), officier et de Rose Françoise Madeleine de BEAUMONT (° 1757), d'où :

1. **Fanny Anne-Françoise** qui suit en X-B.

X Fanny Anne Françoise PELISSIER de MONREDON, (° Chaumont 16.12.1807 - + Bordeaux, 7.07.1886).

Elle épouse le 11.01.1829 à Chaumont, Elophe Joseph **LE DESCHAULT**, (° La-Chapelle-en-Blaisy, le 12.10.1801 - + Bordeaux, 16.05.1880), inspecteur des Contributions directes à Lille en 1845 et directeur à Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur, (fils de Pierre (1778-1850), banquier, chevaucheur du roi, archiviste de la Cour des comptes et Marie Marguerite BOURLON de ROUVRE (1778-1830)), d'où :

1. **Adrien François** LE DESCHAULT de MONREDON, qui suit en XI.
2. **Louise-Marguerite** LE DESCHAULT
Auteur de la sous-branche issue des LATAULADE.

XI Adrien François LE DESCHAULT de MONREDON, (° Chaumont 12.03.1830 - + Castelnau-Chalosse 24.02.1901), secrétaire particulier du préfet de la Mayenne, maire de Castelnau Chalosse.

Il épouse le 27.05.1857 à Castelnau-Chalosse, Françoise Marie Etiennette **CAUBOTTE**, (° Dax 28.07.1837- + Saugnac-et-Cambran 25.04.1908), fille de Fulgence Jean Raymond (1795-1846), rentier, maire de Castelnau-Chalosse et de Noémie, Marguerite, Léocadie MAIGNES (1806-1886), d'où : Postérité 10 enfants.

Sous-branche issue des PAUL

X-B - Marie-Anne PELISSIER de MONREDON, (° Le Puy 19.11.1805 - + Le Puy, 26.09.1887), propriétaire du domaine de Mounès.

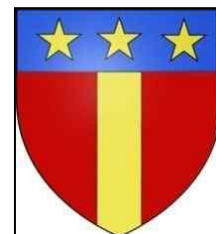
Elle épouse le 23.01.1828 au Puy Etienne Augustin

PAUL, (° 29.07.1795 - + 4.05.1878), juge au tribunal civil du Puy, fils de Jacques Antoine (1757-1826), marchand, directeur de l'Hôtel Dieu du Puy le 24.12.1786 et de Marie CONSTANT (°1774), d'où :

1. **Anna Rosalie PAUL (de Monredon)**, qui suit en XI
2. Louis PAUL (**de Monredon**), (° Le Puy 12.07.1830 - + ??), juge au tribunal du Puy, conseiller général, officier de l'Instruction publique. Il épouse le 30.07.1862 à Ceyssac, Eugénie, Marie Thérèse de LOBEYRAC, (1845- ??), fille de Régis Eugène Nicolas (1806-1856), juge d'Instruction, et de Marie Julie Françoise DEFRANCE (1816-1903).

XI- Anna Rosalie PAUL (de Monredon), (° Le Puy 21.11.1828 - + Montbrison 1.06.1911), rentière.

Elle épouse le 9 septembre 1850 au Puy Joseph Henry de **BRONAC de VAZELHES**, baron de VAZELHES d'ULMET, (° Montbrison 2.04.1819 -+ 12.01.1871),



d'où :

1. **Etienne** qui suit en XII

XII- Etienne de BRONAC de VAZELHES d'ULMET, (° Montbrison 22.03.1853 - + Lyon 10.02.1932), docteur en droit, baron, chevalier de la Légion d'honneur.

Il épouse le 29.08.1879 à Saint-Galmier Marie Madeleine Félicie **FORISSIER**, (° 18.05.1861 - + Montbrison 9.08.), d'où :

1. **Henri** qui suit en XIII.
2. Pierre, officier des Haras, (1882- ??). Il épouse le 17.01.1907 Noémie GRANJON.
3. Louis, (1886- ??). Il épouse Odette de CLAVIERE, (1889-1936).
4. Antoine, (1891- ??). Il épouse Marie de LA BRACONNIERE de SALVERTE, (1896-1975).

XIII- Henri de BRONAC de VAZELHES, (Montbrison 1880-1975), capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur,

Il épouse le 7.11.1907 à Paris Élisabeth **DESPRÉAUX de ST SAUVEUR-BOUGAINVILLE**, (1880-1974), d'où :

1. **Albert Louis François de BRONAC de BOUGAINVILLE**, (°19.06.1918-+ ??), ingénieur civil de l'aéronautique, chevalier de la Légion d'honneur.
Il épouse, le 9.06.1947 à Paris, Odile Paule Simone **PELLISSIER de FÉLIGONDE**, ° Ussel, 13.09.1919 + Plouay 27.05.2008.

Par le plus grand des hasards tous les deux se retrouvent descendants du même ancêtre Mathieu PÉLISSIER, premier du nom de cette généalogie.

d'où : **Guy de BRONAC**, né le 25 juillet 1950.

Note : Avec Jean-Baptiste, le « t » de Montredon disparaît (voir les actes de naissance, de Pierre, fils de Jean-Baptiste PELISSIER de MONREDON du 17 mars 1746 et celui de Mathieu-François du 9 octobre 1774 et pour Anne-Françoise, jugement du tribunal de 1^{ère} instance de Chaumont du 18.05.1856). Pendant la période révolutionnaire, la particule de n'apparaît plus.

Sources :

1-*Manuscrit* de Jeanne PELLISSIER, vers 1670

2-*Écrits de 1763 à 1775* probablement par Jean-Baptiste PELLISSIER DE MONTREDON

3-*Chroniques généalogiques des PELLISSIER de FELIGONDE* de Bruno DE FELIGONDE -1985 et 2010

4-*Recherches généalogiques* de Vincent LE DESCHAULT DE MONREDON et Guy DE BRONAC (2016).

5-*Archives départementales, Haute-Loire, Fonds JACOTIN de ROSIERES (dossier 2J41)*, en 1993.

6-*La Mémoire du Velay* d'Albert BOUDON LASHERMES, Le Vieux Puy, éd. 1911 (malgré quelques erreurs).

7-*Armorial général du Velay* par Georges PAUL, 1912.

Le blason des MONTROGON sur les ruines du château du MAS

par Alain LEMASSON (cghav-3251)

En 2004 (voir AmA ! n° 107, question 106-10373), Roger MICHEL (cghav-2457) avait demandé une description du blason des MONTROGON sculpté sur une pierre à l'entrée du château du Mas sur la commune de Condat-en-Combraille.



« Les armoiries sont dans un état de conservation extraordinaire ; réalisées en lave de Chambois, elles n'ont pas souffert de l'outrage des ans

Un lion soutenu par deux diables cornus symbolise la force et la justice. Ils encadrent le blason à croix ancrée de la famille de MONTROGON. De chaque côté, on peut voir deux arcs de voûtes d'inspiration orientale.

Indiscutablement, l'esprit des croisades a soufflé sur cette composition ».

Alain LEMASSON (cghav-3251) a trouvé la réponse dans le livre de Robert TRAPON « *Condat, mon village* »



Situation cadastrale du château du Mas à Condat-en-Combraille

L'ascendance vellave de Michel et Jacques AUDIARD

par Jean-Marc BLANC (cghav-2559)

Les origines

Le nom d'AUDIARD, apparaît vers 1650 en Haute-Loire, avec deux frères, Pierre MADAVOU AUDIARD, né vers 1653, établi à Augeac, paroisse de Bains, auteur de la Première Branche, la Branche de Bains, et Laurent AUDIARD, né vers 1660, établi au Thiolent, paroisse de Saint-Rémy, Vergezac, auteur de la Seconde Branche, la Branche de Vergezac.

Branche du Thiolent

On relève en particulier la présence de Marie AUDIARD, née en 1723, fille de Claude AUDIARD et de Françoise ESPIGON. Marie AUDIARD épouse en 1745 à Prades, Pierre JOUMARD, bourgeois de Prades, procureur d'office de Pierre-Joseph de ROCHEFORT d'AILLY, seigneur de Prades et du Thiolent.

On relève également dans cette branche, Jean AUDIARD, né en 1725, fils d'Antoine AUDIARD et d'Anne DAUDET, et cousin germain de Marie.

Jean AUDIARD épouse en 1761 à Saint-Bérain, Marie Rose AUZERAND de BENISTANT, fille de Claude AUZERAND de BENISTANT et de Catherine d'AUREILLE, et petite-fille de Louis AUZERAND de BENISTANT, Sieur de Beaupré et de Vergues, et de Marie CORTIAL, s'alliant ainsi aux plus anciennes familles de la région.

Nous avons établi une généalogie de cette famille AUZERAND de BENISTANT, parue dans le N° 41, 2^e semestre 2011, de notre revue. Claude AUZERAND de BENISTANT y figure, mais nous n'avions pas à l'époque trouvé son alliance et sa descendance. A noter que la sœur de Claude, Marie AUZERAND de BENISTANT, née vers 1720, épouse à Saint-Bérain, en 1742, Jean Claude PROHET, laboureur marchand, famille que nous avons plusieurs fois croisée au cours de nos recherches.

Branche de Bains

C'est surtout cette Branche, qui retient notre attention. Nous la suivons dans ses différentes descendance. La plupart de ses membres sont propriétaires cultivateurs. Jean Pierre Paul AUDIARD, né à Augeac, Bains, en 1820, deviendra gendarme et quittera Bains. Il épouse à Chilhac en 1852, Antoinette ROCHE, épicière, fille de cultivateurs de Chilhac.

Ils s'établissent à Paulhaguet où ils élèveront leurs six enfants, dont deux morts jeunes, et où eux-mêmes décéderont, lui en 1897 et elle en 1917. Parmi leurs enfants, deux fils **Paul AUDIARD** et **Jules Mathieu AUDIARD** qui deviendront instituteurs, et Claude Jean Baptiste AUDIARD, sapeur au 1^{er} régiment de génie, décédé à Niagassola, au Soudan français, en décembre 1891.

Paul AUDIARD

Paul AUDIARD, le grand-oncle de Michel AUDIARD, est instituteur à Paris « *Par arrêté préfectoral du 18.10.1882 (effet du 9.10.1882) : M. Audiard (Paul, François), suppléant chargé de classe à l'école communale rue de Charenton (12^e arrondissement), est transféré à l'école communale rue Tandou (19^e arrondissement), emploi nouveau.* »

Il eut des problèmes avec les autorités pour quelques « taloches »... « Les actes de brutalité peuvent être hiérarchisés en fonction de leur violence et de la gravité des traces qu'ils ont laissées sur corps des enfants.

Certains témoignages présentent l'humiliation de l'élève comme méthode disciplinaire. Par exemple, Berthe Patard laisse une élève, qui aurait fait trop de bruit en entrant dans sa classe, se tenir sur un pied. Un rapport de la délégation cantonale signale en octobre 1891, à propos de Paul AUDIARD, qu'en montant en classe avec ses élèves, il n'a pu s'empêcher de donner une taloche au jeune HURET qui n'observait pas la discipline. Je dis « taloche », mais M. AUDIARD affirme n'avoir fait que toucher avec la main, sans aucune brutalité, la tête de l'élève HURET. (6 D1T1 346)....

L'inspecteur DAIX présente un cas similaire : depuis 11 ans que M. AUDIARD est à l'école de la rue Tandou, il n'est parvenu aucune plainte sur son compte. Quant au jeune HURET, qui faisait partie de l'école de la place de Bitche, avant les vacances, il avait déjà créé des difficultés au directeur de cette école, qui en ce moment est enchanté de ne plus l'avoir... L'ordre est surtout malaisé à établir dans la montée et la descente des escaliers. Il faut donc une grande dose de patience pour ne pas se laisser aller à certaines vivacités. M. AUDIARD Paul n'a pas su, malheureusement, se maîtriser assez. »

Jules Mathieu AUDIARD

Jules Mathieu AUDIARD, grand-père de Michel AUDIARD, est lui aussi instituteur à Paris. « *M. Audiard (Jules), suppléant chargé de classe à l'école communale rue Riblette (20^e arrondissement), est transféré à l'école communale rue Tandou (19^e arrondissement), emploi nouveau.* »

Juliette Angèle Lucie AUDIARD

Juliette Angèle Lucie AUDIARD, mère de **Michel AUDIARD**, naît à Paris en 1887. Elle demeure rue des Jeuneurs à Paris en 1920, lorsqu'elle donne le jour le 14 mai 1920 à 23 heures, rue de Brézin, à Paris, à Michel AUDIARD, fils de père inconnu. Elle épousera peu après en 1921, Raymond DESMEURS, employé de commerce. Elle est dite industrielle domiciliée au Puy en 1947, dans l'acte ce mariage de son fils. Elle décède à Auxonne (Côte-d'Or) en 1985.

Michel ne souhaite jamais savoir qui était son père, déclarant à plusieurs reprises qu'il s'en « foutait complètement », ajoutant que cette incertitude sur ses origines dissuadait d'être raciste. « *Après tout, je suis peut-être arabe, juif ou arménien...* » Sa mère l'oublia et ne se manifesta qu'une fois, alors que Michel commençait à apparaître à la télévision, pour lui reprocher de ne pas porter la cravate... Une réaction maternelle pour le moins irréaliste !

Quant à la déclaration de Michel AUDIARD concernant son origine paternelle, elle dénote que l'ignorance de son origine peut parfois être un bienfait engendrant l'humanisme. Il fut élevé par un lointain parent, son parrain, Léopold, employé aux PTT, qui habitait 27 bis, rue du Parc Montsouris, 6^e étage.

Michel AUDIARD

Michel AUDIARD naît à Paris le 15 mai 1920. Il sera dialoguiste, scénariste et réalisateur de cinéma, et également écrivain et chroniqueur de presse.



Passionné très jeune de littérature et de cinéma, il se forge une solide culture en lisant notamment RIMBAUD, PROUST et CÉLINE et découvre les dialogues de JEANSON et de PRÉVERT.

Il écrit au printemps 1944 dans « *l'Appel* » un des hebdomadaires parisiens les plus engagés dans la collaboration. Michel AUDIARD saura faire oublier à la libération sa participation à ce journal malgré la teneur des articles.

Il épouse en 1947, Marie, Christine Clotilde GUIBERT, dont il divorcera en 1972. Ils auront deux fils, François AUDIARD né en 1949 et décédé le 19 juillet 1975 dans un accident de voiture, et Jacques AUDIARD. Michel AUDIARD serait également le père de Bruno MEYNIS de PAULIN, né en 1953, qui a publié « *Être fils de Michel Audiard* ». 2004. Michel Lafon, éditeur.

Michel AUDIARD est l'auteur d'une dizaine de romans, et le scénariste et dialoguiste de pas moins de cent dix-neuf films entre 1949 et 1985. Il remportera le César du meilleur scénario en 1982 pour *Garde à vue*. S'inspirant de la gouaille du peuple parisien, ses dialogues constituent l'un des meilleurs témoignages de l'irrévérence détachée propre aux années 1960.

Parfois qualifié d'anarchiste de droite, un des seuls regrets qu'on lui connaisse est de ne pas avoir eu le temps

d'adapter à l'écran le *Voyage au bout de la nuit* de Louis-Ferdinand CÉLINE.

En 1949, le réalisateur André HUNEBELLE le fait entrer dans le monde du cinéma en lui commandant le scénario d'un film policier, *Mission à Tanger*, bientôt suivi de deux autres films, trois romans policiers, et des premiers succès d'adaptation de romans au cinéma...

En 1955, grâce à Gilles GRANGIER, il rencontre Jean GABIN à qui il propose le scénario de *Gas-oil*. Ainsi commence une collaboration de sept ans et 17 films, dont *Les Grandes Familles*, *Les Vieux de la vieille*, *Le Baron de l'écluse*, *Un singe en hiver*, *Le cave se rebiffe*, puis *Babette s'en va-t-en guerre*, *Un taxi pour Tobrouk...* En 1963, il écrit pour Jean-Paul BELMONDO, *100 000 dollars au soleil* d'Henri VERNEUIL, et pour Lino VENTURA, Francis BLANCHE, Bernard BLIER, Jean LEFEBVRE, *Les Tontons flingueurs* et *Les Barbouzes* de Georges LAUTNER. En 1966, il entame une carrière de réalisateur et tourne des films dont les titres sont parmi les plus longs du cinéma français : *Elle boit pas, elle fume pas, elle drague pas, mais... elle cause !*, *Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages*.

Michel AUDIARD décède le 28 juillet 1985 dans sa maison de Dourdan, des suites d'un cancer.

Jacques AUDIARD

Jacques AUDIARD, né à Paris en 1952, est le réalisateur de sept films et le scénariste de vingt-trois autres. Il a été aussi acteur dans deux films. Il a été plusieurs fois récompensé aux César du cinéma et par de nombreux prix dont la Palme d'or du Festival de Cannes 2015. Il reçut deux fois le César du meilleur réalisateur, en 2006, pour *De battre mon cœur s'est arrêté* et en 2010, pour *Un prophète*.



Ses films, dont certains furent à la fois bien accueillis par la critique et le public, se caractérisent par des mises en scène stylisées et violentes et par une volonté de combiner cinéma de genre, film noir, film policier, thriller, et cinéma d'auteur. Ses réalisations s'appuient sur des récits sophistiqués et des personnages insaisissables ou ambivalents, évoluant dans un univers sombre et angoissant, à la lisière de l'onirisme.

Il réalise son premier film en 1994, *Regarde les hommes tomber*. Le film remporte trois Césars dont celui de la meilleure première œuvre en 1995. *Un prophète*, vaste

« roman d'apprentissage » filmé qui raconte l'ascension d'un jeune délinquant d'origine maghrébine, interprété par Tahar RAHIM, dans une prison, fait l'unanimité au sein de la critique lors de sa présentation à Cannes en 2009. Sort en 2012, *De rouille et d'os* est le succès public le plus important d'AUDIARD. Le film remporte quatre Césars lors de la 38^e cérémonie dont ceux de la meilleure adaptation et du meilleur espoir masculin.

Son septième long métrage, *Dheepan*, obtient la Palme d'or, au Festival de Cannes 2015.

La Famille AUDIARD

Tronc commun

I-N AUDIARD. Père de :

1. Pierre MADAVOU AUDIARD, qui suit en II-1. *Branche de Bains*.
2. Laurent AUDIARD ° ca 1660, qui suivra en II-2. *Branche de Vergezac*.

Première Branche. Branche de Bains.

II-1. Pierre MADAVOU AUDIARD ° ca 1653 + 03.07.1708, Augeac, Bains,
x1 av. 1696, Marie BASSET ° ca 1648 + 08.01.1698, Bains.
x2 22.05.1698, Bains, Marguerite ALLEMENT ° ca 1659, + 13.01.1731, Augeac, Bains.

1. Agnès AUDIARD ° 01.07.1699, Augeac, Bains † 01.04.1732, Bains, imbécile, p André AUDIARD, de Bains, Augeac, m Agnès ALLEMAND, de Jalès, Bains.
2. Pierre MADALON AUDIARD, qui suit en III.

III- Pierre MADALON AUDIARD ° 22.06.1702, Augeac, Bains, p Claude ALLEMAND, cousin germain, de Jalès, Bains, m Claudia AUDIARD, germaine, du Thiolent, Saint-Rémy (ce qui permet de préciser la parenté des deux branches) † 01.01.1781, Augeac, Bains.

x 05.05.1732, Saint-Christophe-sur-Dolaison (43) Marie Magdeleine GIMBERT ° ca 1708 + 4.01.1783, Augeac, Bains

1. Jeanne -Marie AUDIARD ° 27.04.1733, Bains † 12.05.1733, Bains.
2. Marie AUDIARD, b 8.09.1734, Bains † après 1748.
3. Jeanne AUDIARD ° 13.01.1736, Bains † 20.01.1736, Bains.
4. Pierre AUDOARD, qui suit en IV.
41. Jean-Pierre AUDIARD ° 29.06.1765, Augeac, Bains.
5. Isabeau AUDIARD ° 27.05.1739, Augeac, Bains † après 1754.
6. Catherine AUDIARD ° 27.02.1742, Augeac, Bains † après 1758.
7. Marguerite AUDIARD ° 10.10.1744, Augeac, Bains † 15.12.1808, Augeac, Bains. Elle x 15.11.1768, Bains, Pierre JEAN ° 10.05.1745, Augeac, Bains † 14.04.1818, Bains.
8. Anne-Marie AUDIARD ° 28.11.1746, Augeac, Bains.
9. Jean-Pierre AUDIARD ° 1er.12.1748, Augeac, Bains, † 27.05.1749, Augeac, Bains.
10. Jeanne-Marie AUDIARD ° 9.03.1750, Augeac, Bains.
11. Jean-Pierre AUDIARD ° 25.03.1752, Augeac, Bains.

12. Marie Isabeau AUDIARD ° 18.02.1754, Augeac, Bains † 24.02.1754, Augeac, Bains.

13. Marie Anne AUDIARD ° 30.06.1758, Augeac, Bains † 30.06.1758, Bains.

IV--Pierre AUDIARD ° 12.04.1737, Augeac, Bains † 25.01.1808, Bains. x 1.02.1763, Bains, Claude PORTAL ° 15.04.1743, Les Bineyres, Bains † ap. 1765. Fille de Jacques PORTAL ° 28.04.1719, Jalasset, Bains † 20.07.1781, Bains. x 9.02.1740, Bains, Marie THIOULOUSE ° 29.03.1716, Boeux, Bains † 25.09.1778, Lesbineyres, Bains.

1. Jean-Romain AUDIARD ° et b Bains, 03.01.1769 (431/617).
2. Françoise AUDIARD ° 9.02.1770, Bains.
3. Rose AUDIARD ° 30.05.1771, Augeac, Bains † 31.05.1811, Bains, Elle x Etienne JEAN.
4. Marie-Ursule AUDIARD ° 24.10.1772, Bains.
5. Jean-Baptiste AUDIARD, qui suit en V-1.
6. François AUDIARD, qui suit en V-2.
7. Jean-Jacques AUDIARD ° 8.03.1777, Bains.
8. Jean-André AUDIARD ° 10.06.1779, Bains.
9. Jean-Antoine AUDIARD ° 4.10.1780, Bains.

V-1- Jean-Baptiste AUDIARD, propriétaire cultivateur ° ca 1779 † Bains, 27.03.1827. x Bains, 15 floréal XI, (8, 180/226) Marie Rose JEAN ° Jallasset, Bains, ca 1782. Fille de Jean-Pierre et de Marie CYRAND.

1. Marie Victoire AUDIARD ° 27.05.1805, Bains. Elle x 25.10.1843, Bains, Jean-François ROCHER ° 30.03.1818, Sanssac-l'Église.
2. Jean-Pierre Paul AUDIARD, qui suit.

VI- **Jean Pierre Paul AUDIARD**, gendarme ° Augeac, Bains, 30.08.1820 (43, 300/350) † Paulhaguet, 16.07.1897 (21, 260/302). Il x Chilhac, 18.02.1852 (7, 258/266) Antoinette ROCHE, épicière ° Chilhac, 10.01.1825 † Paulhaguet, 19.01.1917 (2, 1/9). Négociants. Demeurant à Paulhaguet en 1883. Fille de Mathieu ROCHE, cultivateur, et de Louise BOREL.

1. Paul AUDIARD, qui suit en VII-1.
2. Hugues Marie Baptiste AUDIARD ° Paulhaguet, Haute-Loire, 11.01.1855 (2, 59/316) † Paulhaguet, 12.02.1858 (3, 278/316).
3. Marie Louise Appoline AUDIARD ° Paulhaguet, 12.08.1857 (14, 138/316) † Paulhaguet, 27.02.1858 (8, 279/316).
4. Jules Mathieu AUDIARD ° Paulhaguet, 1856, qui suivra en VII-2.
5. Claude Jean Baptiste AUDIARD, sapeur au 1^{er} régiment de génie, demeurant à Versailles en 1883 ° Paulhaguet, 04.10.1861 (22, 84/294) † Niagassola, Soudan français, 14.12.1891 (transcription Paulhaguet, 22.03.1892, 10, 143/150).
6. Lucie Marie Anne AUDIARD ° Paulhaguet, 29.01.1859 (3, 287/316).

VII-1. **Paul AUDIARD** ° ca 1853, instituteur.

x Madeleine Marie MAUTTEL (source : ancestry.fr), et selon fonds Coutot : Paris et région, 1883, 1892. Rien trouvé dans les Tables décennales de Paris 1882-1892).

VII-2.-Jules Mathieu AUDIARD, instituteur
° Paulhaguet, Haute-Loire, 24.05.1856 (17, 102/316).
x Dampierre et Flée, Côte d'Or, 28.03.1883, (2, 49/91)
Sophie Marie Louise Victoria FLEURIOT ° Tillenay,
Côte d'Or, 25.08.1862, fille de Antoine FLEURIOT,
instituteur, et de Catherine Augustine BEAUMONT.
Domiciliés à Dampierre et Flée en 1883. Témoins en
1883 : Paul AUDIARD, 30 ans, instituteur, Claude Jean-
Baptiste AUDIARD, 21 ans, sapeur au 1^{er} régiment de
génie à Versailles, frères, Louis FLEURIOT, 22 ans,
sapeur au 4^e régiment de génie à Grenoble.

VIII--Juliette Angèle Lucie AUDIARD, industrielle
domiciliée au Puy en 1947. ° Paris, 19^e, 08.04.1887 (944,
31/31). Témoin en 1887 : Paul AUDIARD ° ca 1853,
instituteur, demeurant à Paris. Elle † Auxonne (Côte-
d'Or) 25.08.1985. Elle demeure rue des Jeuneurs à Paris
en 1920.

1- Relation avec N.

2- x Paris, 4^e, 13.07.1921, Raymond DESMEURS,
employé de commerce (1921) ° Paris, 4^e, 25.12.1889
(2738, 17/19) † Paris, 20^e, 16.01.1967. Fils de Léon
DESMEURS, représentant de commerce (1889) ° ca
1860, et de Marie-Louise REMOND ° ca 1854.

Du 1^{er} lit :

1.Michel AUDIARD, qui suit en IX.

IX- Michel AUDIARD, dialoguiste, scénariste et
réalisateur de cinéma, également écrivain et chroniqueur
de presse. ° Paris, 14^e, 15.05.1920 (reconnu, Paris, 14^e,
07.07.1920) † Dourdan (Essonne) 28.07.1985, des suites
d'un cancer.

x Paris, 14^e, 02.05.1947, église Saint Dominique (Paris
14e), 03.05.1947, Marie, Christine Clotilde GUIBERT
° Paris, 14^e, 24.05.1927, fille de Léon Robert GUIBERT,
industriel, et de Odette LECOLLE.

Divorcés, TGI Versailles, 25.02.1972, et Cour d'appel de
Paris, 22.11.1972.

1. François AUDIARD ° 1949 † 19.07.1975 dans un
accident de voiture dont :

Marcel, ° 1970, pédopsychiatre et auteur d'un premier
roman policier en 2017 : *Le cri du corps mourant*

2.Jacques AUDIARD, qui suit en X.

Et de Ne.

3.Bruno MEYNIS de PAULIN ° 1953.

Celui-ci écrit en 2004 « *Être fils de Michel AUDIARD* »
(éd. Michel Lafon).

X- Jacques AUDIARD ° 30.04.1952, Paris, 14^e, réalisateur,
scénariste.

x Paris, 19^e, 20.06.2000, Marion VERNOUX,
réalisatrice et scénariste française ° 29.06.1966 à
Montreuil-sous-bois. Divorcés, THI Paris, 26.05.2011.
Fille unique de N., décorateur et de Ne., directrice de
casting. Elle a réalisé *Rien à faire, Reines d'un jour et Les
Beaux Jours*.

Dont deux filles et un fils.

V-2- François AUDIARD ° ca 1765, Bains † 16.01.1835,
Brives-Charensac, Haute Loire, Chapelier.

x 04.11.1802, Goudet, Haute-Loire, Anne Marie ROCHER
° ca 1781 † 8.04.1836, Brives-Charensac, Ménagère.

1. Marianne AUDIARD ° 24.12.1803, Bains.

2. Jean Louis AUDIARD ° ca 1805 † 5.03.1809, Bains.

3. Marie Anne AUDIARD ° 20.11.1805, Bains †
24.04.1868, Goudet. Ménagère. Elle x 1) 22.10.1829,
Goudet, Jean SIGAUD ° 14.04.1796, Goudet †
07.1853, Goudet, Propriétaire Cultivateur. Elle x 2)
31.03.1856, Goudet, Joseph CLAUZIER ° 12.01.1810,
Goudet † 29.12.1877, Goudet, Propriétaire Cultivateur,
Journalier.

4. Jean Pierre AUDIARD ° 8.11.1807, Bains.

5. Jean Romain AUDIARD ° 1er.03.1810, Bains.

6. Jean Pierre Augustin AUDIARD ° 16.01.1812, Bains.

7. Marie Rose Claudine AUDIARD ° 6.06.1814, Bains.

8. Jean François AUDIARD ° 11.06.1817, Bains.

Seconde Branche. Branche de Vergezac

II-2.-Laurent AUDIARD ° ca 1660 † av 1733, Le
Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac, Haute-Loire.

x ca 1685, Clauda BASSET † avant 1708, Le Thiolent,
Saint-Rémy, Vergezac.

1. Claude AUDIARD, qui suivra en **III-1**.

2. Antoine AUDIARD, qui suit en **III-2**

3. Clauda AUDIARD. Elle x Jean BORIE.

4. André AUDIARD . Il x 20.01.1733, Loudes, Haute
Loire (444/641) Anne LAURENT ° 1692 † 18.02.1762,
Loudes. Fille de Pierre LAURENT dit Jarret et de
Jeanne GALLIEN. [x1 Pierre MAURIN].

III-1.-Claude AUDIARD ° Le Thiolent, Saint-Rémy,
Vergezac, laboureur † 28.10.1748, Le Thiolent, Saint-
Rémy, Vergezac.

x 28.01.1708, Saint-Jean-de-Nay, Haute Loire,
Françoise ESPIGON ° Le Meynial, Saint-Jean-de-Nay.

1. Claude, qui suit en **IV**.

2. Rémy AUDIARD, Loudes.

3. André AUDIARD ° Le Thiolent, Saint-Remy,
Vergezac, 19.09.1718.

4. Marie AUDIARD ° 7.10.1723, Le Thiolent, Saint-
Rémy, Vergezac † 21.12.1788, Prades, Haute-Loire.

x 24.02.1745, Prades, **Pierre JOUMARD** ° ca 1717,
Prades † 12.01.1780, Prades, bourgeois de Prades,
procureur d'office de Pierre-Joseph de Rochefort d'Ailly,
seigneur de Prades et du Thiolent (1764).

IV--Claude AUDIARD ° ca 1708, Le Thiolent, Saint-
Rémy, Vergezac † 2.01.1752, Le Thiolent, Saint-Rémy,
Vergezac.

x1 11.06.1733, Marie JOUBERT † 23.11.1738, Le
Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac † ca 1740.

x2 ca 1740, Marguerite ROCHIER, Le Thiolent, Saint-
Rémy, Vergezac.

1. Claude AUDIARD, qui suit en **V**.

2. Jacques AUDIARD ° 02.05.1736, Le Thiolent, Saint-
Rémy, Vergezac † 15.05.1808, Vergezac.

3. Jean-Claude AUDIARD ° 29.12.1737, Le Thiolent,
Saint-Rémy, Vergezac.

4. Marianne AUDIARD ° 13.09.1738, Le Thiolent,
Saint-Rémy, Vergezac.

5. Marie AUDIARD (2^e lit) ° 02.04.1744, Le Thiolent,
Saint-Rémy, Vergezac.

6. Pierre AUDIARD ° 11.03.1746, Le Thiolent, Saint-
Rémy, Vergezac.

7. Isabeau AUDIARD ° 1749, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

V--Claude AUDIARD ° 12.09.1734, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac † 06.09.1800, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

x 18.11.1763, Hôtel-Dieu, Le Puy-en-Velay, Marianne RIOU ° 03.09.1746, Vergezac † 24.07.1782, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

1. Claude AUDIARD ° 11.09.1764, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

2. Jean-Antoine AUDIARD ° 10.05.1766, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac † 17.05.1773.

3. Pierre AUDIARD ° 5.05.1768, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac, 43 † 22.07.1822 (6, 96/495). Il x Le Vernet, 24 thermidor IV, (47/120) Madeleine ROBERT ° Le Vernet, ca 1784 † Le Vernet, 10.02.1753 (47, 8/495). Dont au moins :

31. Ursule AUDIARD ° Le Vernet, 01.09.1815 (1, 56/245).

4. Marie-Agnès AUDIARD ° 23.01.1770, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

5. Marie-Rose AUDIARD ° 18.09.1771, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

6. Marie AUDIARD ° 11.01.1774, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac † 21.11.1848, Céaux, Saint-Privat-d'Allier. Elle x 18.09.1796, Jean BESQUEUT ° 23.12.1768, Céaux, Saint-Privat-d'Allier † 21.04.1821, Céaux, Saint-Privat-d'Allier.

7. Marguerite AUDIARD ° 11.03.1776, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

8. Jeanne-Marie AUDIARD ° 14.05.1778, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

9. Jean-Antoine AUDIARD ° 31.08.1780, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

10. Jean-Baptiste AUDIARD ° 16.09.1781, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac.

III-2--Antoine AUDIARD ° ca 1686, Le Thiolent, Saint-Rémy, Vergezac † avant 1761.

x 19 ou 29.01.1711, Bains, Anne DAUDET ° ca 1693, Pigeysres, Bains † avant 1761. Fille de Pierre DAUDET ° 1661+ 04.01.1710, Pigeysres, Bains, et d'Isabeau LASHERMES.

1. Clauda AUDIARD ° 10.01.1712, Bains.

2. Antoine AUDIARD ° 26.03.1714, Pigeysres, Bains † 27.11.1735, Pigeysres, Bains.

3. Elisabeth AUDIARD ° 30.03.1717, Pigeysres, Bains, † 5.07.1724, Pigeysres, Bains.

4. Pierre AUDIARD ° 10.10.1719, Pigeysres, Bains.

5. Marguerite AUDIARD ° 10.07.1722, Pigeysres, Bains,

6. Jean AUDIARD ° 14.07.1725, Pigeysres, Bains.

x 15.09.1761, Saint-Bérain, Marie Rose AUZERAND de BENISTANT. Fille de Claude AUZERAND de BENISTANT et de Catherine d'AUREILLE, petite-fille de Louis AUZERAND de BENISTANT x Marie CORTIAL.

7. André AUDIARD ° 10.07.1727, Pigeysres, Bains † 13.11.1727, Pigeysres, Bains.

8. Pierre AUDIARD, qui suit en IV-1.

9. Jean Pierre AUDIARD, qui suivra en IV-2.

10. André AUDIARD ° 19.11.1735, Pigeysres, Bains.

IV-1. Pierre AUDIARD ° 10.10.1729, Pigeysres, Bains † 21.09.1790, Bains.

x ca 1750, Vergezac, Catherine LAURENT ° 16.02.1734, Concouret, Vergezac † Pigeysres, Bains.

1. Anne-Marie AUDIARD ° 23.04.1754, Pigeysres, Bains. Elle x 19.02.1787, Bains, Etienne LIAUTAUD ° 02.04.1758, Pigeysres, Bains. Fils de Pierre et de Clauda EYRAUD.

IV-2. Jean-Pierre AUDIARD ° 25.08.1730, Pigeysres, Bains † 23.02.1797, Mercury, Saint-Privat-d'Allier,

x 3.11.1757, Saint-Privat-d'Allier, Marie JAMME ° 8.07.1735, Mercury, St-Privat-d'Allier, † 13.03.1780, Mercury, St-Privat-d'Allier.

1. Marie AUDIARD ° 05.09.1759, Mercury, Saint-Privat-d'Allier † 9.04.1826, Mercoeur, Saint-Privat-d'Allier,

x 18.07.1786, Saint-Privat-d'Allier, Claude PELISSE ° 1.06.1744, Mercoeur, St-Privat-d'Allier † 23.09.1809, Mercoeur, Saint-Privat-d'Allier.

2. Jean-Antoine AUDIARD ° 22.05.1763, Mercury, Saint-Privat-d'Allier † 15.03.1845, Mercury, Saint-Privat-d'Allier, cultivateur.

x 11.04.1791, Saint-Jean-Lachalm, 43, Anne-Marie PEYRON ° 15.02.1762, Belvezet, Saint-Jean-Lachalm, † 20.05.1813, Mercury, Saint-Privat-d'Allier.

3. Jean-Pierre AUDIARD, qui suit en V.

4. Madeleine AUDIARD ° 03.11.1767, Mercury, Saint-Privat-d'Allier † y, 21.03.1797.

5. Etienne AUDIARD ° 18.12.1774, Mercury, Saint-Privat-d'Allier † y, 02.03.1779.

6. Marianne AUDIARD ° 09.12.1777, Mercury, Saint-Privat-d'Allier.

V- Jean-Pierre AUDIARD ° 06.09.1765, Mercury, Saint-Privat-d'Allier † 21.10.1831, Le Vernet, Haute-Loire.

x Reine LEYDIER ° ca 1770, Saint-Privat-d'Allier.

Dont :

VI- Augustin AUDIARD ° 08.09.1831, St-Privat-d'Allier.

x 04.05.1854, Saint-Privat-d'Allier, Colombe COMTE ° 28.03.1831, Saint-Privat-d'Allier

**Merci à Michel AUDIARD
pour les moments de détente qu'il nous a offert**

par la Rédaction



Les tontons flingueurs

« Les cons ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ». (*Les tontons flingueurs*)

« Vous savez quelle différence il y a entre un con et un voleur ? Un voleur, de temps en temps, ça se repose ». (*Le guignolo*)

« Deux intellectuels assis vont moins loin qu'une brute qui marche ». (*Un taxi pour Tobrouk*)

« Je suis ancien combattant, militant socialiste et bistrot, c'est dire si, dans ma vie, j'ai entendu des conneries ». (*Un idiot à Paris*)

« Plus t'as de pognon, moins t'as de principes. L'oseille, c'est la gangrène de l'âme ». (*Des pissenlits par la racine*)

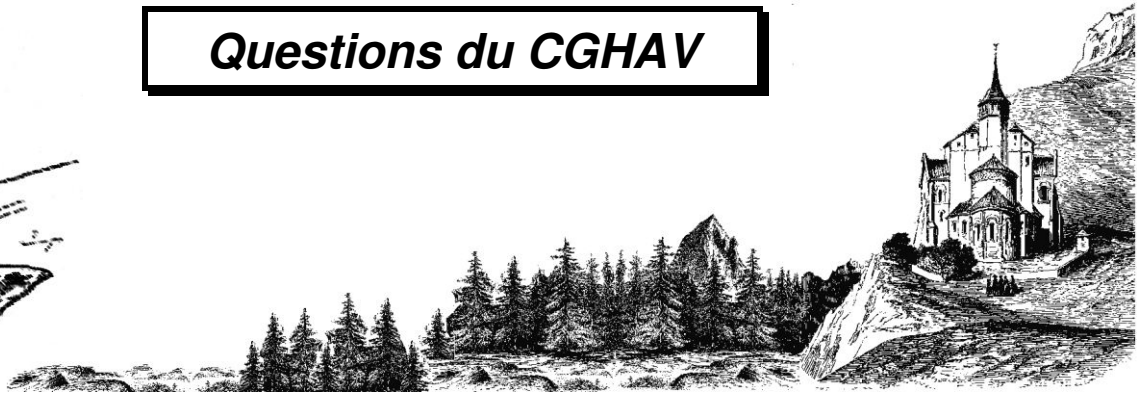
« A travers les innombrables vicissitudes de la France, le pourcentage d'emmerdeurs est le seul qui n'ait jamais cessé de baisser ». (*Une veuve en or*)

« Les ordres sont les suivants : on courtise, on séduit, on enlève et, en cas d'urgence, on épouse ». (*Les barbouzes*)

« Il vaut mieux s'en aller la tête basse que les pieds devant ». (*Archimède le clochard*)



Questions du CGHAV



Les questions et les réponses doivent être adressées
à Jean-Pierre BARTHÉLEMY
14 rue Broca 75005 Paris
Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr

La rubrique Questions-Réponses est conçue pour être un espace d'échanges privilégié, ouvert à tous. Dans cet esprit, elle reprend les échanges intervenus sur le forum. Si certains le souhaitent, ils peuvent entrer en contact avec l'auteur d'une question (directement ou par mon intermédiaire), mais ils ne doivent pas oublier de tenir la rédaction informée de leur réponse qui peut intéresser d'autres adhérents car ... nous sommes tous cousins.

Pour les textes envoyés par Internet, et afin de faciliter le travail de reprise, veuillez placer le prénom en minuscules avant le nom en majuscules, et écrire les noms de lieu en minuscules. Pour les envois manuscrits, utilisez les majuscules pour tous les noms propres. Avant l'envoi de vos questions, vérifiez que celles-ci comportent à la fois une date et un lieu au moins approximatifs et limitez-vous à 5 ou 6 questions par numéro.

Voici les abréviations couramment utilisées dans les questions réponses afin d'alléger le texte.

° = né(e) le	b = baptisé(e) le
+ = décédé(e) le ou feu(e)	x = marié(e) le
fs = fils de	fa = fille de
asc. = ascendance	desc. = descendance
av. = avant	ap. = après
psse = paroisse	pr. = présent(s)
ca = environ pour une date ou un lieu	

y = devant un symbole de baptême, mariage ou décès, et sa date, évite la répétition du lieu précédemment cité.
Le département noté dans le titre de la question n'est pas répété auprès des lieux du même département.

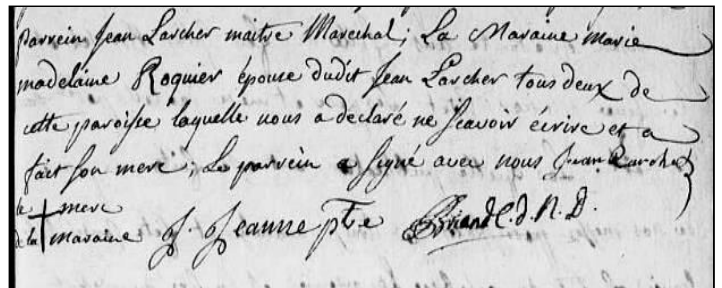
Le sigle « * » devant le n° de la question signifie qu'une réponse se trouve dans ce même numéro, mais cela n'empêche pas qu'un complément soit bien accueilli et puisse paraître ultérieurement.

Toutes les questions et réponses reçues, à mon adresse, par courrier postal ou électronique, avant le **14 novembre 2017** ont été reprises dans ce numéro.

QUESTIONS GÉNÉRALES

*162-17341 La croix de ceux qui ne savent signer

Dans les registres paroissiaux, on trouve souvent la mention « ayant déclaré ne savoir signer » qui dispense la personne concernée de devoir apposer son paraphe. Sur certains registres, les personnes ne sachant signer font une croix à côté de laquelle est précisé le nom ou le statut de celui ou celle qui l'a tracée. Cette marque est désignée par le terme masculin de « mere » (du moins comme je l'ai déchiffré). L'exemple joint est explicite.



Quel est le terme et son origine (« marque » ?)

Michel LIGIER (cghav-3871)

*162-17342 Mariages protestants

Je n'ai pas trouvé de documents protestants aux AD de Clermont. En existe-t-il ?

Les pasteurs protestants étaient itinérants, ce qui rend les recherches plus compliquées.

Si vous trouvez dans des documents catholiques des actes disant que le couple est illégitime, il s'agit sûrement de mariages protestants non reconnus par l'Église catholique. Ils sont enregistrés chez les notaires. Par contre, pour donner un état civil aux enfants, les parents se conformaient aux ordres du Roi en faisant baptiser les enfants par le curé.

Exemple : Moi, notaire X reconnaît que Monsieur XX et mademoiselle YY se prennent pour époux et que les enfants qui naîtront par la suite seront reconnus comme étant légitimes, etc.

Lors de la bénédiction de mariage par le pasteur, il notait en outre : je bénis le mariage enregistré chez Maître X en date du ... et parfois bénissait les enfants nés depuis le passage chez le notaire

Ghislaine FERRAGNE (cghav-2938)

*162-17343 Généalogie juive

Une connaissance me demande comment remonter sa généalogie pour sa branche de confession juive.

Je pense qu'à partir de la Révolution française, l'état civil était tenu à la mairie comme pour tout français, mais avant cette date, existe-t-il des registres recensant les actes de naissance, de mariage et décès des personnes de cette confession ?

Daniel BIGAY (cghav-3355)

*162-17344 Procès-verbal d'autorisation de mariage

Mon ancêtre Alexandre BOIGE, ° 22 vendémiaire an VII, fils légitime d'Alexandre et de Marie GENELIER [de], se marie avec Marie ANGLADE le 7 juin 1819 à Courpière. Il y est autorisé par le procès-verbal en date du 18 mai 1819. Pourquoi un procès-verbal et comment le trouver ?

Isabelle CHRISTOPHE (cghav-3765)

162-17345 Soldats auvergnats de la guerre de 1870

Mon arrière-grand-père Amable MENU (°1846 St-Flour l'Etang, + 1914 St Chamond) est dit « incorporé pour 4 ans à compter du 1^{er} février 1868, libérable le 31 janvier 1872 », arme Infanterie, 1^{er} bataillon, 8^e compagnie, matricule 800 (registre R2801 archives du Puy de Dôme) garde nationale mobile de Clermont-Ferrand, P30/421 N°115, classe 1866. Sa fiche est rayée ; est-ce parce qu'il a été réformé pour « bras droit ankylosé » ?

La guerre est déclarée le 19 juillet 1870. Il sera réformé le 12 septembre 1870, deux mois plus tard. Le bras droit ankylosé est-il la conséquence de ces deux mois de conflits ?

Où a-t-il passé le conseil de révision sachant qu'il habite St Flour-l'Etang ?

Pourquoi est-il « garde mobile » ? Où et en quoi cela consistait-il vraiment ?

A quelle caserne était-il : Riom ? Clermont-Ferrand ? Pour la guerre de 1870 comment s'est passée la mobilisation en Auvergne ? A-t-il fait le début de cette guerre franco-prussienne ? Si oui dans quelles villes et comment a-t-il voyagé ? Je ne comprends pas le déroulement de son parcours.

Hélène MENU (cghav-2693)

162-17346 Jacques ROSSETTI dit VALENTINI, peintre

Je m'intéresse en ce moment au peintre itinérant italien Jacques ROSSETTI, dit VALENTINI [Signe généralement « Valentini Rossetti Fecit » ou « V.R.F. »]. Mort en 1828 à Saint-Flour, il a peint des « tableaux d'église », notamment en Haute-Loire et dans le Cantal, et des portraits de petits notables. Il a aussi exercé en Corrèze, à Lyon et même peut-être à Strasbourg. J'ai exploré Internet tous azimuts et consulté le livre de Madame MOULIER sur la peinture religieuse en Haute-Auvergne. Un de ses fils a habité Thiers puis Riom et a peut-être aussi peint des tableaux d'église. Un frère et un neveu ont travaillé à Lyon, à Saint-Etienne et alentours.

Si vous connaissez, tant dans des collections privées que publiques ou dans des églises auvergnates ou autres, des œuvres des ROSSETTI VALENTINI non repérables sur Internet, tableaux religieux et portraits, merci de me les signaler !

Xavier LOCHMANN (cghav-400)

*162-17347 Tinhat à Billom

Qui pourrait m'en dire un peu plus sur la section de Tinhat au sein de la commune de Billom avec un adjoint spécial.

Est-ce que ça existe toujours

Annie FRIER (cghav-3065)

*162-17348 Clermont

Je recherche l'emplacement de la rue Saint-Louis à Clermont (recensement Clermont-Sud de 1911). Je pense qu'elle a été rebaptisée.

Plus généralement, existe-t-il un site où l'on peut trouver d'anciens plans de Clermont ?

Même souci de localisation de la Place Royale. sur le recensement de 1901

Que signifie le terme de « camionneur » dans la colonne des professions et le nom de « cellerier » dans la colonne des employeurs ?

Enfin où se trouvait les « Villes du Centre » (place de la Cathédrale je crois ?)

Jacques PAGEIX (cghav-2881)

QUESTIONS PARTICULIÈRES

162-17349 ARSSAC-ABAUZIT (43)

x ou cm Vital ARSSAC – Anna ABAUZIT ca 1680-1690, ca Lantriac, Le Monastier-sur-Gazeille.

Paul VERDIER (cghav-1333)

162-17350 BONNET-ARNAUD (43)

x ou cm André BONNET – Claudette ARNAUD av. 1682, ca Lantriac.

Paul VERDIER (cghav-1333)

*162-17351 de BOSREDON

Je recherche le testament daté de 1624 de René de BOSREDON faisant allusion à sa bâtarde Marie.

Jérôme REYNAUD (cghav-2931)

162-17352 BOREL-MEYRONNENC (43)

x ou cm Jean BOREL – Marguerite MEYRONNENC, ca 1630/1650, ca La Besseyre-Ste-Marie.

Paul VERDIER (cghav-1333)

*162-17353 BUISSON (63)

° Anne(tte) BUISSON et ts rens. sur ses parents. Elle serait née vers 1750 (ca 68 ans à son + en 1817). A son mariage elle est dite fille d'Antoine et de défunte Anne GARDY, habitant Bongheat. J'y ai trouvé ses frères et sœurs nés à partir de 1763, mais aucune trace d'elle et de sa famille avant cette date.

Hélène PLANTARD (cghav-1414)

162-17354 CHAZELLE (15)

x Pierre CHAZELLE (° ca 1755, + 21.12.1835 Pradiers) - Marguerite BONY (° 28.02.1766 Messeix (63), + 22.09.1849 Pradiers,) dont Jeanne (° 04.02.1806), Léger (° 31.12.1807), Antoine (° 02.02.1811), tous ° à Pradiers.

Solange DEHARVENG – AGUTTÉS (cghav-11035)

162-17355 CLEMENT-BONNEFOY (15)

x et asc. Antoine CLÉMENT - Antoinette BONNEFOY, probablement x entre 1790 et 1797 (an VI) et à Chaudes-Aigues, Neuvéglise ou environs. Ce que je sais :

- Antoine CLÉMENT est maréchal-ferrant, ° ca 1762 et peut-être originaire de Neuvéglise.

- Antoinette BONNEFOY, ° ca 1773, pourrait être ° 10.02.1773 à Chaudes-Aigues et fa Pierre et Catherine VACHERESSE.

- Le premier de leurs enfants que je connais est Pierre CLÉMENT né le 9 frimaire an VI à Neuvéglise et qui va devenir prêtre. Les autres enfants qui vont suivre sont nés à Chaudes-Aigues.

Alain FOUGEROUZE (cghav-2852)

162-17356 DOIX-CHABANON (43)

x ou cm Jean DOIX – Marie CHABANON, ca 1670/1680, ca St-Rémy

Paul VERDIER (cghav-1333)

162-17357 DUPOUZADOUX (63)

° ca 1670 à Jozerand et asc. Antoine DUPOUZADOUX, x 1696 Catherine CHANIER dont Antoine x Marie BRUN

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

*162-17358 d'ESTAING Jean-Baptiste (15)

Ts rens. sur Jean Baptiste d'ESTAING né en 1745 à Jabrun, officier du prince de Soubise, écuyer, seigneur du Claux. Il a été considéré comme immigré pendant la Révolution, mais il n'est pas sur les listes d'émigrés, ni sur celles des guillotins ; est-il mort à l'étranger ?

Il est frère de Jean Dominique d'ESTAING. Ses parents sont Jean d'ESTAING, seigneur de Requistat et du Buisson, ° ca 1715 et Elisabeth BERAL + le 05.01.1789

Josiane PRADIER (cghav-3225) ° ca 1715

162-17359 FAUCOURT / FOUCART

Pour une correspondante des Hauts-de-France, je suis à la recherche de Guillaume FAUCOURT ou FOUCARD qui décède à Vaux en Amiénois (80) le 15.01.1740.

Il est dit « ... natif d'auvergne demeurant depuis très longtemps à Vaux les Amiens ... âgé de quatre vingt ans »

Il serait donc né vers 1660 en Auvergne.

Son épouse, Jeanne PAILLET (veuve de Guillaume FAUCOURT ?) est décédée au même Vaux en Amiénois le 30.10.1738.

Je pense lire assez clairement FOUCARD sur son acte de décès, mais ce patronyme devient FAUCOURT par la suite. Qui aurait croisé ce patronyme FOUCART ou FOUCARD à la fin du XVII^e siècle en Auvergne ?

Jean-François CROHAS (cghav-739)

*162-17360 FONLUPT (63)

Sur l'acte de décès de Pierre FONLUPT le 07.04.1809 à Augerolles, sa femme se prénomme Benoite FAYARD. Si je calcul bien il serait né vers 1733, fils d'Antoine et de Etienne COTTEVIEILLE. Pas d'acte de naissance ni de mariage trouvés !

Les parents se sont mariés le 18.02.1737 à Augerolles. La première naissance a lieu en décembre 1737.

Dans cette famille, j'ai un autre Pierre (mon Sosa) qui lui est né le 8 juillet 1739. Il épouse Antoinette CHOUVEL le 17.05.1764, puis Claudine LIGOURE le 14.02.1786, et en dernier Benoîte DANTON le 27.11.1787. Selon l'acte de mariage de sa fille Péronne (08.02.1813 à Marat), il serait décédé le 7 avril 1789 mais l'acte est introuvable. Pourriez-vous m'aider à trouver les actes afin de bien vérifier que les Pierre sont frères ?

Isabelle CHRISTOPHE (cghav-3765)

162-17361 FOULHIOUX (63)

° et asc. Agnès FOULHIOUX ° ca 1697/1700 Biollet, + 18.12.1767 St-Avit, y x Jean DESAYMARD

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

*162-17362 GRANGEMAR-TEILHOL (63)

x Antoine GRANGEMAR - Antoinette TEILHOL avant 1883. Ils ont eu Auguste Victor à Thiolières le 01.04.1883, puis 4 autres enfants de 1888 à 1895 à Marat et 1 à Olliergues. Il est possible que d'autres soient nés entre 1883 et 1888 et après 1895.

Ils sont les parents d'Antoine GRANGEMAR, né à Marat le 02.09.1888 et Mort pour la France à Bussang le 20.04.1915, d'où ma curiosité.

Lui serait fils de Auguste et de Jeanne BEAL peut être à Thiolières. (Pas trouvée sur les BEAL de POUZET). Peut être lui qui naît à Vertolaye le 12.12.1853.

Elle, peut être née à Olmet le 23.09.1861

Explorées EC et Recensements : Bertignat, Job, Marat, Olmet, Thiolières, Vertolaye et bien sur Geneabank, Geneanet, Filae. Merci pour toutes pistes

Jean-François CROHAS (cghav-739)

*162-17363 GRELICHE (63)

° Antoine GRELICHE fils de Sébastien et de Michelle DUCHELLE, et x des parents. Dans son acte de x en 1781, Antoine est dit de Trézioux et dans son acte de + en 1841 qu'il est âgé de ca 92 ans ce qui le fait naître ca 1749.

Hélène PLANTARD (cghav-1414)

*162-17364 MAIGNOUX-ROLIN (63)

x Benoît MAIGNOUX - Françoise ROLIN certainement sur Beauregard-Vendon avant 1715, d'où Marguerite (° ca 1715, + 12.01.1772), dite MAIGNOUX à son x le 22.01.1737, et MAGNON à son +.

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

*162-17365 MAVEL-RUSTIN (63)

x Guillaume MAVEL, ° le 10.04.1732 à Mirat, Marsac en Livradois de Claude et Clauda MAVEL, avec Antoinette RUSTIN, fa Jean et Anne PIN.

Antoinette RUSTIN + 22.01.1807 Arlanc (Capartel). Aucune référence à sa ° dans l'acte de décès.

Je ne trouve pas d'où viennent les familles RUSTIN et PIN qui sont nombreuses dans diverses communes du Puy de Dome.

Colette GUILLERMAT-ROCHE (cghav-3474)

*162-17366 MIRATON-SANTON (63)

x Gilbert MIRATON - Marie SANTON certainement sur Beauregard-Vendon vers 1692, d'où Marien, ° ca 1692, y +16.02.1787) y x 22.01.1737 Marguerite MAIGNOUX (MAGNON).

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

162-17367 MEYMONT (63)

° de François MEYMONT, + à Sugères en 1771 à l'âge de 90 ans. (6E 327 2, p. 392/476). Il serait né à Sauxillanges, marié en 1718 avec Antoinette GIRON, elle-même + en 1736.

Danielle AVIGNON (cghav-11148)

162-17368 MOITRON (63)

x François MOITRON–Sophie MARCILLE ca 1910/1914 St-Pardoux.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

*162-17369 d'ORADOUR-HAROUARD du BEIGNON

Dans son ouvrage, *Fiefs et châteaux forts relevant de la comté d'Auvergne capitale Vic-le-Comte* (Mémoires de l'Académie des sciences belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand) – 1926, le chanoine FOUILLOUX donne selon ROGLO comme certain le mariage d'Anne-Suzanne HAROUARD du BEIGNON avec Antoine d'OURADOUR, comte d'Autezat, capitaine au Royal-Dragons, en date du 12 janvier 1759. Or ce mariage n'eut jamais lieu, car Anne - Suzanne HAROUARD n'en voulut pas.

Reste à savoir où le chanoine Fouilloux a bien pu trouver cette dispense de deux bans, car aux AD 17 rien ne transparait de cet événement (y compris dans le contrôle des actes).

C'est Denis-François-Marie-Jean de SUAREZ (1729-1790), marquis d'Aulan, fils de la sœur de Mme du DEFFAND, qui devient l'époux d'Anne Suzanne HAROUARD. La cérémonie eut lieu à La Rochelle

Jean HESBERT

162-17370 de PAREDES

Ttes infos (dates ° et +, filiation, ...) concernant mon ancêtre en ligne directe, Léonard de PARADES.

Sauf erreur, il est probablement né vers 1570 et mort le 24 février 1639 à Vic-le-Comte. Il aurait été marié avec Marguerite GAYNARD de BIDON vers 1595.

Sauf erreur encore, il était praticien et notaire royal à Vic-le-Comte, bailli et châtelain de Saint-Yvoine, procureur au comté d'Auvergne (source JB FOUILHOUX).

Vincent de PARADES (cghav-3553)

162-17371 SAUVESTRE (63)

° Antoine SAUVESTRE ca 1790 Champs, fs Jean et Marie JAQLES

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

*162-17372 TEISSIER-FONTBONNE (43)

x et filiation du couple Jacques TEISSIER - Jeanne Marie FONTBONNE.

Dans les relevés du CGHAV et de l'AGL, je trouve Jacques TEISSIER ° 11.11.1767 où ?, fs Michel et Benoîte TEILLEYRE x 21.05.1797 Bas-en-Basset Jeanne Marie FONTBONNE, y ° 10.03.1770, fa Michel et Benoîte TEILLEYRE.

Dans l'état civil de Bas-en-Basset (E depot 374/20), on lit : Jacques TEISSIER, marchand de rubans, 28 ans (en 1769) domicilié au lieu de St-Etienne, fs légitime d'Antoine TEISSIER et d'Antoinette FAURE domiciliés au chef-lieu de la commune de Bas. On donne aussi sa °, le 11.11.1767 d'Antoine TEISSIER et Antoinette FAURE.

Je ne trouve à St-Etienne ni le x Michel TEISSIER-Benoite TELLEYRE, ni la ° de Jacques le 11.11.1767. Par contre, je trouve :

- à Bas, Antoine TEISSIER de Toron à Raucoules, veuf de Catherine GARBILLE, x 13.01.1767 Antoinette FAURE fa de Jacques et + Marie de VEYRINES
 - à Usson en Forez, Antoine TEISSIER fs de Jacques et Catherine MONDON x 31.01.1764 Catherine GARBIT fa de Jean x + Catherine JOUNICHAN ?
 - à Raucoules, Jacques TEYSSIER ° 11.11.1769 Toron fs de Antoine et Antoinette FAURE. P : Jacques FAURE son aïeul, M : Catherine MONDON son aïeule de Toron
- Je pense qu'il y a une erreur dans les relevés concernant les parents et la ° de Jacques TEISSIER (1769 et non 1767). Qui peut m'éclairer ?

Robert PELARDY (cghav-2948 et AGL 41614)

162-17373 TEYSSIER-REILHE (43)

x ou cm Antoine TEYSSIER – Cloda REILHE, ca 1600 /1610, ca Vielprat

Paul VERDIER (cghav-1333)

162-17374 des VIGNAUX Balthazar

Ttes infos sur Balthazar des VIGN(E)AUX, cité comme témoin au Cm du 11.01.1621 de François VERNET, licencié en droit, lieutenant civil et criminel de la prévôté de Nonette (REMACLE).

Dans les minutes du notaire Jean CHANAL d'Issoire, à la date du 31.05.1645, j'ai trouvé un acte de permutation entre Balthazar des VIGNAUX, sieur dudit lieu, et Jean TOURNAIRE, écuyer, sieur de Malfournier (domaine situé à St-Jean-en-Val de Sauxilanges), « sous l'autorité » de Michel de BRIOUDE, gouverneur des pages de feu Madame la Duchesse d'Orléans, « *ledit sieur tant à son nom propre et privé que prenant en main pour Gilbert de BRIOUDE, sieur de Beauregard, son fils etc.* »

Or Gilbert de BRIOUDE est (ou sera) l'époux de Marie des VIGN(E)AUX et sa grand-mère paternelle est Marguerite TOURNAIRE.

L'acte de permutation de 1645 semble être un « arrangement » familial et Balthazar des VIGNAUX serait le père de Marie. J'aimerais pouvoir l'attester.

Lucette PRAT (cghav-2950)

*162-17375 VIVAT-CLAVELIER (63)

x Jean VIVAT (° ca 1861) – Catherine CLAVELIER (° ca 1864) du canton de St-Germain-l'Herm ou de Sauxillange. Jean était scieur de long. Ils ont eu au moins un fils Marcel Louis ° Paris 12°

Odile SEGUY (cghav-3783)

162-17376 VIVIER (63)

° Michelle VIVIER ca 1790 St-Pardoux, fa Henry et Catherine LAUBIGNAT

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

INFORMATION

Sans doute connaissez-vous les comptes rendus de visites pastorales aux AD63, mais savez-vous qu'elles sont en ligne à l'adresse suivante

http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/archives/fonds/FRAD063_000051199

Sans doute n'apprendrez-vous pas beaucoup sur vos ancêtres mais sur leurs conditions de vie, sûrement.

Jean-François CROHAS (cghav-739)

PRECISIONS ET CORRECTIONS

Sur l'image de propagande 14-18 figurant en 4° de couverture du précédent numéro (n° 161),

Les alliés représentés sont un Américain, un Anglais, un Italien (*casquette et grade de manche de l'infanterie*), un Belge (*bonnet de police des lanciers de la cavalerie*) et un Serbe.

Jean-Pierre BATISSE, cghav-3221

DEMANDES D'AIDE POUR DES RECHERCHES OU COPIES D'ACTE

Je n'ai pas trouvé aux AD le Cm MENU Amable-Louise IGONIN chez Me Fritisse à Thiers. Après correspondance avec Hélène Menu, il s'avère que le Cm a été passé à St Chamond (42) le 12.02.1883 chez Me Finaz.

A la date indiquée à Thiers, c'était l'autorisation du père de Louise pour sa fille. Mauvaise lecture du texte de l'acte de mariage. Bien sûr, cette autorisation n'est plus dans les minutes du notaire, puisqu'elle a été envoyée à l'officier d'état civil. Ces autorisations n'ont pas été conservées dans les registres ou bien classées ailleurs.

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)



RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

161-17317 Les croix du Massif Central

J'ai la chance de posséder cet ouvrage *Les croix du Massif Central* qui m'a été offert par le CGHAV lorsque j'ai quitté la présidence en 1991.

Je crains qu'Isabelle Christophe (cghav 3765) se soit trompée dans les références qu'elle indique pour les croix de La Moutade (63). En effet l'index général des croix qui figure en fin de volume (plutôt volumineux avec près de 350 pages bourrées de photos de l'auteur) n'indique que trois croix pour cette paroisse :

- croix n° 242 photo 463 p.67,125,233,463 avec cette légende : « Croix du cimetière, calcaire 1721.Croix cylindrique, aux bras légèrement coniques et aux extrémités baguées .La figuration montre un Christ aux bras grêles et une Vierge seule. Le dé cubique est à l'effigie de « St. Abdon » et de « St.Senen » (*) ,ce dernier étant accompagné du millésime 1721.La croix a dû être installée dans le cimetière en 1894 » .
- croix n° 243 photo 464 p.67, 243 (le livre n'est pas exempt d'erreur car l'auteur indique 234 au lieu de 243, peut-être une inversion de chiffre), avec la légende ci-après : « Croix de St.Abdon, sur la route de Combronde, andésite, 1700. Le croisillon a été remplacé par une petite croix de fer. Le dé, en tronc de pyramide fortement rétréci au sommet, porte le millésime 1700, avec deux statuette abritées dans des niches et identifiées par les inscriptions « St. Abdon » et « St.Cenen »
- croix n° 244: Croix de mission, fonte,1850. Croix monumentale avec amortissements en goupillon et motifs en tresse. On peut observer que la plantation de cette croix correspond assez bien à la création de la commune, détachée de Cellule en 1842 » .

Malgré ma recherche, je n'ai pas trouvé pour cette paroisse la croix n° 268 ni la photo 513. qu'indique Isabelle Christophe .Il faut avouer que les diverses classifications des croix par l'auteur ne facilitent pas sa consultation Cependant l'ouvrage est remarquable qui indique, avec photographies de l'auteur pour la plupart, les principales croix qu'on peut trouver en Auvergne, Limousin, Rouergue Gévaudan, Velay, Forez, Bourbonnais. Un exploit !

Michel TEILLARD d'EYRY (cghav-1)

162-17341 La croix de ceux qui ne savent signer

Le Dictionnaire du monde rural, les mots du passé, de Marcel LACHIVER précise que « merc » est synonyme de « marque ».

La croix est considérée comme une signature. C'est la seule trace permettant d'établir une graduation de l'échelle du savoir.

A l'origine, la signature était une marque, un sceau, un dessin représentatif du métier exercé. Sous Louis XI l'artisan dessine un outil, le paysan trace une croix et le bourgeois écrit son nom.

La croix au bas d'un acte apparaît comme un symbole religieux, un serment. Ici pour la marraine (qui est une fille). Le parrain, donc homme, n'a pas reçu la même éducation, le même enseignement, il sait signer.

Yvette JUMEL (cghav-1536)

J'ai eu l'occasion d'utiliser, il y a de nombreuses années, un « *registre des tutelles et curatelles* » de la fin du 16^e siècle. Ce registre comportait les comptes-rendus des « Conseils de Famille » désignant les tuteurs de petits orphelins. A la fin de ces comptes-rendus, tous les participants dessinaient leur marque et, en général, seul le « lieutenant de juge » signait. Mais cette pratique des marques individuelles a quasiment disparu à partir du moment où les ordonnances royales ont demandé à ce que le curé ou le notaire « *s'enquière si le participant savait signer* ». Dans la majorité de nos régions, la « marque » n'était pas considérée comme une signature et, par conséquent, n'était pas acceptée dans les actes « officiels » d'état-civil ou notariés. Mais on peut encore les trouver ultérieurement dans les actes « sous seing privé »

Alain ROSSI (cghav-2140)

162-17342 Mariages protestants

A ma connaissance, il n'existe pas de registres protestants dans le Puy-de-Dôme.

Rappelons que 3 lieux de culte ont été attribués aux protestants dans le département actuel du Puy de Dôme à l'occasion de l'Edit de Nantes (15.04.1598) : Maringues, Pailhat (Job) et Parentignat. J'ai surtout et quasi exclusivement étudié le second, voir sur mon site : <http://crohas.fr/WordPress3/huguenots> . Ces lieux de culte survivent jusqu'en octobre 1685 et la Révocation de l'édit.

Il existe de nombreuses publications sur cette période, en particulier, pour Pailhat, la somme « *Les protestants du Livradois du XVI^e au XVIII^e siècle* » de Michel BOY et Thierry REMUZON, publiée en 2003 par le GRAHLF. Pour l'étude de ces familles il faut exploiter les registres notariaux et quelques actes rédigés de manière ponctuelle

dans le cours des registres paroissiaux de 1685 à 1720 environ, correspondants à la période des abjurations.

Les registres du temple de Pailhat existent très certainement, mais où ? Probablement sont-ils partis avec le dernier pasteur Louis DEMAIZEAUX et sa famille, direction l'Angleterre. Le pasteur de Pailhat officiait sur de nombreux temples : Arlanc, Saint-Bonnet-le-Chastel, ... Y avait-il un registre commun ; je pense plutôt à des registres par temple, où sont-ils donc passés ?¹

Je travaille à un énième article sur les protestants de Pailhat pour publication dans AmA ! Quelqu'un a-t-il connaissance d'un travail similaire sur Maringues et Parentignat ?

Jean-François CROHAS (cghav-739)

Dans la revue « Auvergne littéraire » n° 212/213 de l'année 1972, le chanoine Fernand BRIGAUD publie : « *Maringues 1050/1789 « une jolie petite ville où étaient des Tanneries »*.

Le chapitre III traite des protestants.

Voir en fin de rubrique un extrait de ce chapitre

Hélène LOCHEY (cghav-2018)

Descendante des AMOUROUX de Maringues, je remercie Hélène LOCHEY pour ce document qui indique une abjuration en 1684, qui pourrait être celle de mon ancêtre.

La liste est globalement la même que celle que j'avais trouvée sur le *Bulletin historique et littéraire de la Société d'histoire du protestantisme français*, avec quelques précisions supplémentaires intéressantes.

J'ai pu voir sur le site : « refuge-huguenot.ish-lyon.cnrs.fr » que Marie AMOUROUX, veuve de Isaac MAGNE (ou MAIGNE), citée dans cette liste, a été secourue par la communauté protestante à Francfort-sur-le-Main en 1692.

Antoine LAMOUREUX, arquebusier, pourrait être le père de Théodore AMOUROUX, armurier, resté à Maringues avec sa descendance, témoin au mariage catholique de sa nièce en 1719 à Clermont-Ferrand.

Trois des enfants de mon ancêtre Isaac AMOUROUX (il en aurait eu 4) se sont établis à Clermont-Ferrand où ils sont identifiés comme catholiques. Une des arrières petites filles se marie à Maringues où ses descendants restent durant plusieurs générations.

Fanny CERQUANT (cghav-3976)

À toutes fins utiles, Marcellin BOUDET a écrit en 1925 une série de 6 articles *Maringues et les guerres de religion*, dans « La Nouvelle Revue du Centre »

D'autre part, J.C. DUMONT a publié en 1984, *Histoire des guerres religieuses (d'après les notes de Marcellin BOUDET) : recherches sur l'émigration protestante de 1550 à 1685*.

Ces titres sont consultables à la bibliothèque de Clermont Auvergne Métropole.

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

Une source possible sur les familles protestantes peut être trouvée à partir de l'Édit de Versailles (signé le 07.11.1787; enregistré le 29.01.1788) qui accordait un état civil aux protestants à la condition de se faire enregistrer chez le curé de leur bourg ou au greffe de la sénéchaussée.

[1] NDLR : bien souvent les registres de pasteurs n'étaient pas tenu par eux mais par un membre du consistoire. Par ailleurs, pour recevoir la demande d'être « paroisse » l'administration a demandé à pouvoir contrôler les registres. Et l'administration a fait ce qu'elle sait faire de mieux dans ces cas, elle a « perdu » les registres. Mon village protestant en Provence, avait fait faire une copie avant de remettre ses registres. Ils existent toujours !

Ils avaient un an pour le faire, et je les trouve ainsi dans mon village provençal entre avril 1788 et avril 1789.

Plusieurs centaines d'entre eux (qui constituaient les 2/3 de la population d'un bourg de quelques 1200 habitants) sont venus chez le curé se faire enregistrer, en apportant leur contrat de mariage et les dates de naissance de leurs enfants encore vivants.

A la fin du 17^e siècle (après octobre 1685) et au début du 18^e, le curé « *suivait les ventres* » des femmes du village et baptisait leurs enfants en n'acceptant pas que les parrains/marraines soient des « Nouveaux Convertis ».

Dans l'acte de baptême le nom du père est remplacé par « o o o o o » manifestant que le père est connu mais qu'il ne veut pas le citer car lui, curé, n'a pas célébré le mariage (les enfants réellement de père inconnu sont identifiés comme des « bastards »)

Je n'ai pas étudié les registres BMS de 1788/89 dans les bourgs à forte minorité protestante d'Auvergne pour vérifier si on retrouve ce même phénomène. Sinon, peut-être peut-on trouver quelque chose dans les registres du greffe de la sénéchaussée

Alain ROSSI (cghav-2140)

Au sujet des abjurations, il ne faut pas penser qu'elles se faisaient toutes dans l'église et devant le curé qui les inscrivait alors sur ses registres. En octobre 1685, (révocation de l'édit de Nantes), l'abjuration est devenue un acte « civil », les « non catholiques » étant devenus des rebelles aux ordres du Roi.

Ainsi à Lourmarin (Vaucluse), sur 3 jours, en présence d'un régiment de dragons, environ 480 personnes ont abjuré leurs « erreurs religieuses », dans un contrat en forme réglementaire, passé devant le notaire de ce bourg d'environ 1200 habitants (mais les Protestants y étaient bien les plus nombreux, de l'ordre de 800).

Comme tout contrat notarié, tous les signataires « *engagent tous et chascuns leurs biens* » pour le respect de ce contrat. Ce qui justifiait par avance la saisie des biens des « relaps », leur séquestration et leur « mise en régie » (location directe par l'administration à des agriculteurs).

(*Incidemment le notaire concerné était un ancien protestant qui avait abjuré 10 ans plus tôt pour pouvoir reprendre l'office de notaire. Les protestants ne pouvant plus être notaires depuis 1660.*)

Au total, si les abjurations isolées peuvent se trouver dans les BMS, les actes d'abjurations en nombre, quelque peu forcées par la présence de troupes, devraient se trouver dans les minutes de notaires, pour autant qu'elles aient été conservées. Ce qui n'est pas le cas à Maringues où les registres de notaires ont disparu de 1672 à 1692. Question annexe : disparition volontaire ?

Comme ces actes ne mentionnaient pas de chiffre monétaire, ils n'avaient aucune raison d'être insinués et de se trouver dans les registres d'insinuations. Quant aux saisies éventuelles en raison d'une émigration ou du refus d'un acte religieux, elles étaient des actes purement administratifs.

Refus d'un acte religieux : dans les BMS du village provençal ci-dessus, on trouve nombre de mentions « *Nous avons refusé la sépulture ecclésiastique à ...* », mais cela ne concerne que des femmes, car les hommes ne voulaient

pas courir le risque de saisie de leur héritage, alors qu'ils étaient (en principe) propriétaires de la totalité des biens du ménage.

Alain ROSSI (cghav-2140)

Lors des manifestations de notre 40^e anniversaire les 23 et 24 mars prochains à Clermont, Thierry REMUZON fera une conférence sur le sujet à partir de la communauté de Job, dont il dépouille les archives notariales. Il devrait évoquer, entre autres, les stratégies mises en œuvre dans les contrats de mariage pour ramener des protestants dans le giron de l'église catholique.

Henri PONCHON (cghav-62)

162-17343 Généalogie juive

La généalogie des familles juives nécessite des approches très différentes de celles auxquelles on peut être habitué.

En France, l'état-civil des familles juives n'a été fixé que par Napoléon Ier qui a décidé par décret impérial du 20.07.1808 que tous les français de confession israélite devaient adopter un nom patronymique (donc héréditaire de père en fils). Pour ce faire, des registres de déclaration de changement de noms ont été tenus entre 1808 et 1816.

Cela veut donc dire qu'entre 1792 et 1808, on est dans une zone grise, où l'état-civil existe, mais avec des patronymes mouvants.

Avant 1792, il est indispensable de se rappeler que les populations juives avaient été expulsées au Moyen Âge, et qu'elles ne subsistaient officiellement que dans trois régions :

- le sud-ouest avec les « Portugais » (cf ascendants du Pdt MENDES-FRANCE) à Bordeaux, Bayonne, Toulouse (la fiction juridique voulait qu'ils soient d'origine hispanique),
- le sud-est avec les « Juifs du Pape » à Avignon et dans le Comtat Venaissin, (mais ce n'était pas le royaume de France) et à Nice (qui faisait partie du royaume de Sardaigne),
- en Alsace et en Lorraine (devenues françaises plusieurs siècles après les expulsions du XIV^e siècle).

Ailleurs en France, il s'agit de relativement petits groupes dans les grandes métropoles.

Il existait des registres pour ces grandes communautés, mais au fil des siècles, ils n'ont pas fait l'objet d'un archivage aussi strict que l'état-civil catholique. Lorsqu'ils existent, ils sont généralement conservés aux archives municipales.

Bien entendu, comme tout un chacun, les familles juives faisaient appels aux notaires, cela peut permettre de débloquent les recherches.

Les juifs d'Algérie ne sont devenus français qu'avec la III^e République. L'état-civil des années 1830-1870 ne les mentionne donc pas forcément.

L'affaire est encore autrement plus compliquée pour les descendants des familles venant d'Europe Centrale ! Mais c'est une autre histoire...

Quelques guides utiles :

- Gildas BERNARD, *Les familles juives en France*, 1990,
- Basile GINGER, *Guide pratique de généalogie juive*, 2001,
- Laurence ABENSUR-HAZAN, *Rechercher ses ancêtres juifs*, Éditions Autrement, 2006.

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

Sur Généanet, il y a de nombreuses familles étudiées, notamment des familles bordelaises et avignonnaises qui ont été largement étudiées avec des ascendances avant la Révolution. En tapant « famille », vous allez trouver un lien sur différents sites, certains d'accès libre et les autres sur abonnement, comme le site www.geni.com qui dépend de My Heritage où il faut s'enregistrer.

Sinon, dans les familles où il y a des rabbins, on peut trouver des renseignements et le lien sur différents documents historiques en tapant leur nom.

Fanny CERQUANT (cghav-3976)

Il existe un Cercle de Généalogie Juive (CGJ), 16 rue de l'Echiquier Paris 10^e.

Yvette JUMEL (cghav-1536)

162-17344 Procès verbal d'autorisation de mariage

Comme le père est décédé et qu'il n'y a pas d'indication de la mère, je pense à un conseil de famille enregistré chez le juge.

Christian DAUSSY (cghav-11146)

Juste un peu de maths. La naissance d'Alexandre est du 22 vendémiaire an 7, soit le 13 octobre 1798. Le mariage du 7 juin 1819. Entre les deux, moins de 25 ans, qui représente la majorité matrimoniale pour les garçons selon le code Napoléon (la majorité civile est, elle, de 21 ans)

Le mariage ne peut donc avoir lieu sans l'approbation d'un tuteur et, en fait, résulter d'un conseil de famille tenu devant le juge de paix qui rédige un procès-verbal.

Normalement copie de cet acte devrait être conservé à la fin du registre d'état civil de la commune, mais pas dans celui de la série départementale.

Ce procès-verbal ne vous apportera pratiquement rien que vous ne sachiez déjà. Le tuteur (peut être un « tuteur ad hoc » désigné dans le seul but d'autoriser le mariage) est possiblement Charles DUCHER, dit « oncle de l'époux » dans l'acte de mariage.

Alain ROSSI (cghav-2140)

162-17347 Tinlhat à Billom

Le village de TINLHAT était une paroisse dédiée à Saint Amand. Il a été intégré dans la commune de Billom et jouissait d'un régime spécial. Les habitants élistaient 2 conseillers qui étaient membres du Conseil de Billom et l'un d'eux était nommé adjoint spécial de Tinlhat.

La réforme de l'organisation des municipalités des années 1980 a supprimé ce régime particulier.

Je crois qu'il existe une nébuleuse Section Spéciale de Tinlhat qui doit être propriétaire de quelques terrains.

Paul GUILLOUX (cghav-1560)

162-17348 .Clermont

La rue Saint-Louis (dans le recensement Clermont-Sud de 1911) est devenue l'avenue des États-Unis

Je sais qu'il existe (je l'ai vu) un plan de Clermont-Ferrand au mur dans la salle de lecture des archives municipales, datant d'environ 1870. Mais il doit y en avoir d'autres aux AD 63.

La Place Royale est devenue la Place de la Victoire, à côté de la cathédrale, avec Urbain II

Les « Villes du Centre » se trouvent Place Royale, devenue place de la Victoire.

Il existe un excellent livre de Louis PASSELAIGUE : *Histoire des rues de Clermont et Montferrand* aux éditions De Borée, datant de 2008. Les rues sont classées par ordre alphabétique des noms actuels avec en gras les noms du passé. C'est à la suite de ce livre et avec ce livre, que j'ai

fait un fichier avec les noms anciens par ordre alphabétique et leur correspondance que l'on doit trouver sur le site du CGHAV.

Annie FRIER (cghav-3065)

Pour être précis, la rue Saint-Louis est le morceau de l'avenue des Etats-Unis entre le bas de la rue des Gras et la place Gaillard (ex place du Poids de Ville). L'autre partie de l'avenue des Etats-Unis vers la place de Jaude s'appelait rue de l'Ecu.

Henri PONCHON (cghav-62)

Voici un plan de Clermont où l'on voit la rue Saint-Louis : https://www.bibliotheques-clermontmetropole.eu/overnia//media-dam/CLERCO/carteset/PDF/Plans_CA_313.JPG.pdf

Il existe de nombreux plans à Bibliothèque Clermont Métropole

Jacques GOMOT (cghav-2318)

Si ma mémoire est fidèle, les « Villes du Centre » étaient un magasin de vêtements situé Place Royale devenue place de la Victoire dans les années 1920.

Paul GUILLOUX (cghav-1560)

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

160-17275 CHABAS-CHARCOMPRAT (63)

Antoine CHABAS, fs de Benoit et + Magdelaine CHOUVET de Tourris x 15.07.1692 Sauvessanges Agathe CHARCOMPRAT fa d'André et Marguerite DAURAT

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

160-17276 CHABAS-VILLENEUFVE (63)

2-Benoit CHABAS, fs de Claude et + Anna MOREL de Tourris, x le 03.09.1715 à Sauvessanges

3-Isabeau VILLENEUFVE fa de Jacques et Clauda CHADUC de Cottés

4-Claude CHABAS fs de Benoit et + Magdellayne CHOUVET de Tourris x le 04.09.1685 à Sauvessanges

5-Anna MOREL fa de + Jean et Clauda DESHOLMES du Four St Jean-d'Oubrigoux

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

160-17287 DUMONT-PASCAL

1-Les 2 frères DUMONT

2-Jacques DUMONT 25 ans de Sermoulis, Sauvessanges, y ° 07.07.1771, y x 19.06.1793

3-Anne Marie PASQUAL 23 ans du Maret, y ° 26.09.1770

4-Claude DUMONT 25 ans Sermoulis, + avant 1793, x le 28.10.1760 à Sauvessanges

5-Catherine LUMINIER 14 ans Sermoulis, y ° 10.11.1746, + 03.10.1815

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

160-17300 MAIGNE (15)

1-Jacques MAIGNE ° 21.04.1725 St-Vincent-de-Salers, y x 26.04.1752 Antoinette DUSAILLANT, y ° 15.10.1724

2-Géraud MAIGNE, ° ca 1698 St-Vincent, y +26.01.1736., y x 05.11.1721

3-Marie COLOMBIER, °ca 1693, + 28.02.1738 St-Vincent

4-Jean MAIGNE, ° ca 1666, + 29.06.1751 St-Vincent

5-Antoinette DONZEIL, ca 1682, + 11.01.1737 St-Vincent

6-Géraud COLOMBIER, ° ca 1660, + 08.06.1719 St-Vincent

7-Françoise MATHIEU, ° 1653, + 28.12.1734 St-Vincent
Jean ARNAL (cghav-11111)

161-17321 BABUT (63)

J'ai, pour cette fratrie, un 9^{ème} enfant dont je n'ai pas trouvé l'acte de naissance mais le mariage :

Anne BABUT ° 04.01. 1822 à Chastreix Loubazeix

x 15 02 1858 à Chastreix (La Chauderie / Loubazeix

Jean GENDRE °16 05 1808 Chastreix La Chauderie, veuf de Marie GATIGNOL, + 07 04 1880 Chastreix Loubazeix dont au moins :

- François ° 20 09 1858 x Anne SEPCHAT

- Anne ° 18 05 1860 x Pierre MONESTIER

Quant à Léger BABUT, ° 20 08 1831, il est décédé le 08.02.1856 à Chastreix / Loubazeix, où il est dit époux de Françoise ERAGNE. Mort à 25 ans il a eu le temps de concevoir Françoise BABUT ° 21 04 1856, x 03.05.1879 Tauves Jean RABETTE.

André AMBLARD (cghav-2848)

161-17327 FAVEYRIAL-OLIER

1-Enfant FAVEYRIAL

2-Gabriel FAVERIAL, 27 ans ° 11.03.1782 Pontempeyrat Usson (42), boulanger, x 15.11.1809 Craponne (le marié et les parents signent)

3-Anne Marie ODDIER, 24 ans, ° 31.07.1785 à Brugernes Craponne (43) propriétaire.

4-Antoine FAVERIAL, ° 18.07.1751 au Granjon, St Pal (43) y ht, majeur, boulanger au x de son fils, x 25.05.1781 Usson

5-Françoise BEYSSON, ° 13.10.1762 à Pontempeyrat

6-Laurent ODDIER, + avant 1809

7-Françoise JOUVHOMME (veuve de Joseph GARBIL en x1), + 04.04.1819 à Craponne, 69 ans

8-Jean FAVERIAL, 30 ans, du Monteillet, Usson, av. 1781 x 18.09.1725 St-Pal (43)

9-Marie (Anne) TEILLEYRE, 15 ans, de Bosbuisson (St – Pal), ° 02.02.1711 à Granjon, (St Pal), + après 1781

10- Gabriel BEYSSON, gens de labour de Luriec, + après 1781, x 18.09.1749 Usson

11- Françoise BONNEFOND, °19.04.1729 Pontempeyrat, y + le 25.03.1780,

16- Antoine FAVEYRIAL, peut-être + le 29.12.1715 au Monteillet (Usson)

17- Catherine GRAND, de Monteillet Usson, y + 05.05.1712

18- Vital TEILLEYRE, 40 ans , + 06.10.1724 à Granjon Saint-Pal, 55 ans, x 07.11.1702 St-Pal-de-Chalencou

19- Louise FRAISSE (FRAIXE), 24 ans , ° 07.10.1682 à St Julien d'Ance, + 20.11.1755 au Granjon St Pal, 74 ans

20- Claude BEYSSON, de Luriec, + après 1749

21- Jeanne ESTIEU, + après 1749

22- Joseph BONNEFOND, + avant 1749

23- Françoise COSTE, + le 10.01.1784 à Pontempeyrat, 82 ans

36- Claude TEILLEYRE du Granjon, St Pal, + avant 1702

37- Jeanne PEIRET, + avant 1702

38- Benoist FRAIXE + avant 1702, du Bouchet St Pal

39- Germaine COSSANGES, + ap. 1702, Bouchet (St Pal)

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

161-17331 JEUNE (63) Compléments

Messire Julien JEUNE, curé de St-Gervais-sous-Meymont, a été porté en sépulture le 26.09.1572.

Honorable personne M^e Guillaume JEUNE est marchand de St Gervais-sous-Meymont en 1590 ; il reçoit une vente et donation le 05.02.1590 de la part d'Anne GUYMOYAS,

du Moulin de St Gervais, fille de feu Benoît et Antoinette JEUNE (B.Ins. 117 f°81v°)

Honorable homme Me Antoine Guillaume JEUNE est marchand d'Olliergue en 1612 : sa femme Claude DELACHAMPS (leur Cm du 12.02.1587) fait des donations le 23 et le 24.09.1612 à leur fils, honorable homme M^c Antoine JEUNE, aussi marchand (B.Ins. 139 f° 299 et B.Ins. 139 f° 301 v°) et les ratifie le 17.11.1612 (B. Ins. 143 f° 414 v°). Je partage l'avis d'Alain ROSSI, à savoir que les deux Guillaume, marchands, sont une seule et même personne.

On peut noter que Baptiste JEUNE est déjà prêtre communaliste en 1613 (il reçoit une vente et donation le 29.12.1613 de la part de Jean JEUNE, fils de Benoît, tisserand au bourg de St-Gervais-sous-Meymont (B. Ins. 142 f° 248 v°) Il fait une donation le 27.1637 à Étienne COLLANGE l'aîné et son épouse Jeanne CHAMPTAGREILH, ses neveu et nièce.

Il serait utile de vérifier si le fonds de l'abbé ADAM (6F) contient des fiches concernant les JEUNE, prêtres...

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

En complément des précédentes réponses, et en tenant compte des points d'interrogations qui soulignent des probabilités, on doit pouvoir étoffer la famille comme suit :

De parents non connus, on trouve la fratrie:

I- Baptiste JEUNE, prêtre et vicaire de St-Gervais-sous-Meymont (1613-1647).

II- Jehanne JEUNE, sœur de Mre Baptiste JEUNE, prêtre de St-Gervais (1615). Mariée en 1606 avec Benoid GROISNE, fs d'Annet, ht La Groisne, St Gervais-s-M.

III- Guillaume JEUNE, marchand, ht Olliergues (1612), marié en 1587 avec Claude DELASCHAMPS.

... dont

1-Anthoine JEUNE, décédé av. septembre 1639, marchand bourgeois, Les Morteins, St-Gervais (1622-1633).

« de son gré et volonté, pour le désir qu'il a de vivre en bon crestien et avoir la commodité d'ouïr et faire ouïr à tous ceulx de sa familhe la sainte messe, ayant faict bastir une chapelle et oratoire près de sa maison, size audit lieu doz Morteins » fait une fondation le 12.09.1633 (AD63 - B Ins 172 f° 100 v°).

Marié avec Clauda BARTIN ou BERTIN (à relier aux BARTIN, BERTIN notaires de La Chapelle Agnon ?), ht Les Mortains, Saint Gervais ss Meymont (1639-1659).

... dont

- 1-1 Marie JEUNE, filiation probable, signe. Mariée le 09.09.1646, Ambert, avec Anthoine POYOL, décédé avant septembre 1680, fs d'Hector POYOL x Cm 17.07.1589 reçu GLADEL, Ambert Marie GUERINOT (AD63 - B AM 15 D), signe. (Témoins: Monsieur son frère, Damien JEUNE; Maître Jacques LOGEN, qui signent. (un Antoine JEUNE signe aussi!)).

- 1-2 Damien JEUNE, marchand, ht Les Mortains, St-Gervais ss Meymont (1639). Marié le 3 octobre 1639, Cunlhat (63), avec Charlotte ROCHON, fa de Charles et Jeanne COSTE, de Cunlhat.

- 1-3 Gilberte JEUNE, ° ca 1640, + 15.10.1703, St-Amant-Roche-Savine (à l'âge de peut-être 63 ans), y x 07.06.1659 Barthelemy TEYRAS, y ° 04.11.1613, y + 13.01.1682 (à 68 ans), fs de Pierre x Catherine GAILHARD, veuf de Catherine CHAMBON,

praticien, notaire, greffier en chef au bailliage, fermier de la terre et seigneurie de Grandval.

- 1-4 Annet JEUNE, fs de † Anthoine, ht Les Mortains, St-Gervais-s-M. (1659). Marchand bourgeois, ht Olliergues (1685). x 29.04.1647, Vollore Ville, Claude YMONET, fa de † Sr Pierre, vivant marchand bourgeois de Vollore, x Jeanne COSTE.

... dont

- 1-4-1 Jeanne JEUNE, fa d'honorable homme Annet (x Clauda YMONET??). Honnête fille; Damoizelle. Signe. (filiation probable). x 16.08.1674, Olliergues Guillaume DUFOUT, fs d'Antoine. Discret et sage, Me. Advocat en parlement; Bailli de Bouthonnargues. Signe.

(Témoins: Antoine DUFOUT; Annet JEUNE, pères des mariés; Sieur Annet JEUNE, marchand; Antoine FAURE, notaire royal, qui ont signé. (Belle signature de l'un des Annet « JEUNE DES MORTEINS »)).

- 1-4-2 Anne JEUNE x 06.03.1685 Olliergues Jean MEAUDRE, sieur des Granges, ht Les Granges, La Chabasse (1685).

- 1-5 Clauda JEUNE, fa + Antoine, vivant marchand de St Gervais et de + Clauda BARTIN. Mariée en 1663 avec Jean GRIPPEL, fs de + Claude (x Françoise VIDAL?). Marchand bourgeois, ht le bg de Cunlhat..

... dont

-1-5-1 Jean GRIPPEL, marchand bourgeois du bg de Cunlhat, x 27.11.1691, St-Amant-R-S. Clauda COLLAY, fa de M^c Jean, ancien lieutenant au bailliage de Roche Savine et de + Anne DE BOURDELLES. Honnête fille. Ht le bg de St Amant (1691).

-1-6 Antoine JEUNE, fs de + Antoine. Sr. Marchand, ht des Mortains, St-Gervais-s-Meymont (1664), x 26.06.1664 Sauxillanges Marguerite DUMAS, fa de + Honorable homme Claude le jeune et Hte femme Marguerite (Jeanne??) BOUGHON. Honnête fille.

...dont

-1-6-1 Damien JEUNE, Est ce lui (ou un oncle?) qui donne la bénédiction nuptiale à Annet JEUNE x Marie TEILHOL et Vincent JEUNE x Marguerite USCLADE, ses frères ??.

-1-6-2 Annet JEUNE, x 19.11.1691 Olliergues Marie TEILHOL, fa de + Sr Antoine et Annet JEUNE; Antoine BIARD (BEAL?); M^{re} Damien JEUNE, qui leur a donné la bénédiction nuptiale (frère époux?).

-1-6-3 Vincent JEUNE, Sr. Marchand, ht Olliergues (1694). Note : Autorisé par Annet JEUNE, son frère et curateur à son Cm. x 06.09.1694 Olliergues Marguerite USCLADE, fa + Jean, marchand et Magdelaine DOUSCHAUX. Honnête fille, ht Olliergues (1694)..

... dont

-1-6-3-1 Magdelaine JEUNE, Dlle. fa de + Vincent (x Marguerite USCLADE), ht la ville d'Olliergues .x 26.11.1711 Olliergues **Pierre GROISNE**, ° ca 1690, + 06.07.1729 Olliergues (à l'âge de peut-être 39 ans), fs de Guillaume et Benoit MICHALOT. Me, Sieur. Marchand de La Groisne, St Gervais (1710-1729). C'est

certainement lui qui + à Olliergues 06.07.1729.
Frère de Joseph x Marguerite LAROYE??

-1-7 Damien JEUNE, décédé avant septembre 1674.

Marié avec ? ?.

... dont

-1-7-1 Annet JEUNE, *Sieur des Morteins*, ° ca 1644, Honnête personne. Marchand, ht Les Morteins, St Gervais-s-M. *C'est à lui que l'on doit cette belle signature « JEUNE DES MORTEINS » sur son acte de mariage, qui est d'ailleurs identique à celle exécutée pour le mariage de Jeanne JEUNE x Olliergues 16.08.1674 Guillaume DUFOURT et aussi identique à celle apposée pour le mariage de Jean GRIPPEL x St-Amant-Roche-Savine 27.11.1691 Clauda COLLAY*, x 04.09.1674 Cunlhat Antoinette COSTE, ° ca 1657, fa de Guillaume, bourgeois de Cunlhat x Isabeau ESTIVAL. Signe (Toinette COSTE). Sœur utérine de M^{re} Pierre COSTE, prêtre.

IV- Guilhaumette JEUNE x Pierre CHAMPTAGREILH
fs de Jean (+ av. 06.1631), tisserand, ht Chassagnon (Chassignol ?), Marat (1631).

... dont

- 1 Jeanne CHAMPTAGREILH x Etienne COLLANGE ayné, ht St Gervais-s-Reymont (1637)..

-2 Jean CHAMPTAGREILH.

-3 Benoit CHAMPTAGREILH.

V- Anthoine JEUNE. Marié avec N N.

... dont

- 1 Anthoine JEUNE.

- 2 Claude JEUN x Gabriel PATIER, fs de feu Michel.

François CHALAMAUD (cghav-2996)

162-17351 de BOSREDON (63)

Cette histoire est un vieux serpent de mer. Je descends, comme vous sans doute, d'une Marie de BOSREDON du côté de Marat, Vertolaye.

Dans *L'Histoire de la Maison de Bosredon* d'Ambroise TARDIEU, il est dit p. 188 que René de BOSREDON eut six enfants légitimes et une fille naturelle, Marie de BOSREDON « mentionnée dans le testament de Pierre de BOSREDON, seigneur du Mas-de-Voingt en 1624, qui la désigne comme « *bastarde au neveu de Voingt* », et lui lègue la somme de 45 livres, un lit garni et deux brebis."

Je suppose qu'il n'y a pas grand-chose d'autre dans ledit testament

Quant à assimiler cette Marie de BOSREDON à celle de Marat / Vertolaye, c'est un pas que je ne franchirai pas. Je n'ai trouvé aucun document justifiant une telle filiation et par ailleurs Voingt est bien loin de Marat. Mais pour quoi pas ? En ce qui me concerne, je ne me considère pas d'ancêtres BOSREDON, faute de preuves.

Henri PONCHON (cghav-62)

162-17353 BUISSON (63)

- Annette BUISSON fa Antoine et Catherine GARDY x 13.02.1776 Egliseneuve-près-Billom Jean PAILLARSE. Sur l'acte de mariage il n'est pas stipulé sa naissance.

- Antoine BUISSON x 17.02.1749 Trézioux Catherine GARDIE. Catherine serait née en 1725 et décédée en 1775 d'après une généalogie que j'ai consultée.

Monique VEDRINE (cghav-3357)

Anne BUISSON est baptisée le 29.03.1758 à Trézioux, fa de Antoine (Trézioux) et de Catherine GARDY (Fayet-le-Château). Ce sont mes sosa 638 et 639. Pour une généalogie plus complète cf. Geneanet (« busefal »).

Daniel PONASSE (cghav-2325)

162-17358 d'ESTAING Jean-Baptiste

REMACLE distingue trois frères :

- Jean-Dominique + 1813, x 1759 Catherine DABERT, + 1770,

- Jean Baptiste cité entre 1760 et 1770, effectivement sous les ordres du prince de Condé, mais bien avant la Révolution.

- Jean vivant en 1789, x 1785 Louise DELAVAL

Mon sentiment est qu'il se pourrait bien que les trois Jean ne soient qu'une seule et même personne...

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

Je reste intriguée par le fait qu'il y a bien eu une indemnisation au nom de Jean Baptiste DESTAING : il a été considéré comme immigré pendant la Révolution puisque ses héritiers ont été indemnisés. Voici un extrait de la liste des indemnisés que vous saurez peut-être mieux interpréter que moi

66.	DE BESSEYRE DE ROCHEGEAT (Jean-Baptiste), émigré.	Dame DE BESSEYRE DE ROCHEGEAT, 1. Susanne, épouse de M. Jean-Michel Bonnet, 2. Demoiselle Henriette-Jegone, Seules héritières du propriétaire dépossédé leur père.
108.	DESTAING DUBUISSON (Jean-Baptiste), émigré	DESTAING DUBUISSON, 1. Suzanne, 2. Guilhaumette, 3. Élisabeth, 4. Marie, 5. Lucie-Madeleine, épouse de M. Jacques-Gui Cousin de la Tour-Fondue, GLAIZE, 6. Jean-Baptiste, 7. Jean-Dominique, DESTAING, 8. Louise, épouse de M. Louis-Martial Mourgue, 9. Guillemine, épouse de M. Amable Mouricaud des Bessières, Héritiers du propriétaire dépossédé leur oncle et grand-oncle.

Pour mieux situer cette famille, voici aussi la descendance de Jean d'ESTAING, sgr de BOISSIÈRES (1711-1759) x 1736 Elisabeth BERAL :

1- Jean Dominique d'ESTAING, sgr du Buisson (63321),

1741-1813, x 1759 Catherine DABERT, dont

1.1 Lucie Madeleine d'ESTAING, dame de Réquistat, ° 24.08.1769 Château du Buisson, St-Babel, + 10.03.1844 St-Amant-Tallende, x 12.01.1790 St-Babel Jacques COUSIN de la TOUR FONDUE, sgr de Murol, dont

1.1.1 Gilberte Elisabeth Marguerite COUSIN de la TOUR FONDUE, ° 17.10.1790 St-Amant, y + 02.07.1858, x 06.05.1818 Marie Barthélemy GISCARD, ° 07.07.1796 Marvejols

1.1.2 Pierre Dominique, comte de La Tour Fondue, ° 31.10.1792, + 24.12.1855, x 1827 Marie Anne ROCHETTE de Lempdes

1.1.3 Marie Marguerite Elisabeth ° 11.04.1794 St-Amant, + 19.04.1868 St-Flour (15), x Joseph de SAURET d'Auliac

1.1.4 Jean Gilbert (1798-1869) x Henriette de RETZ de BRESSOLLES (1802-1880)

1.1.5 Jean-Jacques, ° ca 1798, + 03.05.1843 St-Amant, x 30.08.1829 Anne Marie de PANEVINON de Marsat

1.1.6 Pierre Guillaume Edouard ° 31.01.1807 St-Amant, y + 13.01.1861, x Jeanne Guilhaumine ARTAUD

1.2 à 1.7 : 6 frères et sœurs de Lucie Madeleine. d'ESTAING dont

1.6 Anne x Jean Jacques GLAIZE, bourgeois

1.7 Françoise, dame de La Gardelle

1.8 Suzanne Guillemette, dame de La Gravière

2 – Jean Baptiste, écuyer, sgr du Claux, officier du prince de Soubise

3 – Jean, écuyer, sgr du Buisson et de la Gardelle

Josiane PRADIER (cghav-3225)

Il y a donc effectivement bien deux Jean :

1-Jean-Dominique, époux de Catherine DABERT. Je pense que Jean époux de Louise DELAVAL est le même...

2-Jean-Baptiste, émigré, sans enfants, puisque il est l'oncle et grand-oncle de ses héritiers.

Jean-Noël MAYET cghav-657)

162-17360 FONLUPT (63)

Après avoir consulté les fiches BRUNEL et les actes correspondants, j'ai tendance à penser qu'il y a plusieurs erreurs dans votre présentation.

Le décès de votre Pierre FONLUPT indiqué dans l'acte de x de sa fille à Marat, le 7 avril 1789, est le Pierre FONLUPT décédé à Augerolles le 7 avril 1809 (même jour et même mois mais pas même année). Il est dit époux de Benoite DANTON.

Sur l'acte de décès de 1809, on peut effectivement lire Pierre FONLUPT, décédé au Gas, âgé de 76 ans, fs à + Antoine et + Antoinette COTTEVIEILLE, époux de Benoite FAYARD. La déclaration a été faite par deux voisins du village de Lougeix ; connaissaient-ils le nom de l'épouse du défunt ? pas sûr. Il a bien existé une Benoite FAYARD, épouse de Pierre DANTON, mais c'était la grand-mère de Benoite DANTON (peut-être même sa marraine; à vérifier) Donc connaissant les habitudes de dénomination dans les villages, il y a probablement eu un mélange dans la tête de nos déclarants, non parents. Il n'y a, à mon sens, qu'un seul Pierre FONTLUPT.

Henri PONCHON (cghav-62)

162-17362 GRANGEMAR-TEILHOL (63)

Le patronyme GRANGEMARRE est assez fréquent dans la région de La Chamba, La Chambonie, Noirétable (42)

On trouve par ex. à la Chambonie le 30.01.1823 le x de Benoit GRANGEMARRE, sabotier, fs de + Pierre et Françoise GOUTTEFANGEAS avec Marie HERODY fa de Claude, tailleur d'habits, et de Jeanne TEILHOL

Un environnement où chercher ?

Alain ROSSI (cghav-2140)

162-17363 GRELICHE (63)

A Trezioux, Sebastien GRELICHE, fs de Gabriel et Anne FOUR de La Brousse, x 09.02.1751 Michelle DOUCHALET (avec un ? traduisant une difficulté de lecture), fa + Pierre et + Antoinette TEALLIER.

Le même jour Antoine GRELICHE (°11.10.1727), son frère, x Anne ROCH, fa Jacques et Anne VENETIE

A Trezioux, Gabriel GRELICHE, fs Antoine (+ av 1727) et Peronelle BATISSAS, x 28.11.1719 Anne FOUR fa Jean et Françoise (DE)LACHAL de Courteserre (une fa de ce couple, Marie, nait Courteserre le 05.05.1700)

Du couple GRELICHE-FOUR, naissent 3 fs (en plus de Sebastien) :

- Jean ° 26.02.1723, (p/m Jean GRELICHE de Courteserre, Marie NN fa Antoine

- Antoine ° 11.10.1727 (p/m Antoune FOUGERE de Sermentizon et Catherine NN de Courteserre

- Benoit ° 22.11.1728 (p/m Benoit COSTE de Courteserre et Marie NN fa Antoine

Anne FOUR + 19.09.1784, âgée de 92 ans (à Trezioux)

Alain ROSSI (cghav-2140)

162-17364 MAIGNOUX-ROLIN (63)

Sur le mariage de 1737, la mère peut sembler être Françoise ROLIN. Mais lors du mariage de Marien le 10.02.1739, la mère est Françoise ROYER. De même lors du mariage de Madeleine, le 30.10.1741.

On trouve le 12.02.1705 le mariage (d'après le relevé) de Benoit MAIGNON, fs de Gilbert et Marguerite BOUET, avec Françoise ROYET, fa d'Antoine et Marie GROSOST de Combronde.

A Combronde, le 21.09.1662 mariage d'Anthoine ROUYER avec Jeanne GROSOST.

Le relevé de Beauregard Vendon n'est pas encore dans Geneabank à cause des difficultés de lecture. Si quelqu'un a envie d'effectuer une relecture, le fichier lui sera confié avec plaisir !

Marie-Françoise BRUNEL (cghav-964)

162-17365 MAVEL-RUSTAIN (63)

Le mariage entre Guillaume MAVEL et Antoinette RUSTAIN a été célébré le 11.09.1760 à Arlanc.

AD 63 - Arlanc - BMS 1748-1762 - 6 E 10 3

Nicolas SAUDINOS (cghav-3921)

162-17366 MIRATON-SANTON (63)

Gilbert MIRATON x 08.07.1706 Beauregard Vendon Marie SANTON. Les parents ne sont pas cités d'après le relevé.

Marie-Françoise BRUNEL (cghav-964)

162-17369 d'ORADOUR-HAROUARD du BOIGNON

Vous avez très certainement raison car, en fait, l'abbé FOUILHOUX note très exactement au paragraphe consacré à Antoine d'ORADOUR :

« *Sous la date du 12 janvier 1759, nous trouvons une dispense de deux bans pour son mariage avec Marie Harouard du Boignon, de la ville de la Rochelle. Si cette union s'accomplit, elle ne fut pas de longue durée, car le 8 décembre 1766, Antoine d'Oradour figure au mariage de sa cousine, Jeanne-Marguerite d'Oradour de Saint-Gervazy, en compagnie de Marie-Claire de Massier, comtesse d'Authezat, son épouse. Nous ne lui connaissons pas d'enfant* »

Visiblement l'abbé FOUILHOUX, qui n'indique pas ses sources, a travaillé sur les archives de l'évêché, et y a donc rencontré la demande de dispense de deux bans (habituelle pour les mariages « huppés »). Mais le mariage n'a jamais dû être célébré (à moins qu'il ne l'ait été et annulé pour non consommation, mais c'est peu probable)

Ce mariage ne figure dans aucun de nos dépouillements. Encore une fois, la base « Roglo » est un peu « tirée par les cheveux »

A noter que le CGHAV dispose d'un répertoire des familles citées dans les ouvrages de CHABROL et de FOUILHOUX, ce qui permet une recherche très rapide.

Alain ROSSI (cghav-2140)

162-17372 TEISSIER-FONTBONNE (43)

J'ai relu l'acte de mariage du 2 prairial an V. A mon avis le seul qui compte.

Jacques TEISSIER marchand de rubans, 28 ans, domicilié à St-Etienne (42) est fils d'Antoine TEISSIER et Antoinette FAURE de Bas.

Jeanne Marie FONTBONNE, 27 ans, fa Michel x Benoit TEILLEYRE, de Bas. (OK)

Témoins :

- Claude FONTBONNE qui signe ;
- Claude Marie André Matthieu DECHALLE qui signe et qui est secrétaire, je pense qu'il ne peut pas donner de fausses informations sur la parenté de Jacques ! (ce qui veut dire, à mon avis, qu'il y a une coquille dans Généabank)
- Antoine TEISSIER maçon qui ne signe pas
- Michel FONTBONNE père de l'épouse qui signe.

L'officier d'état civil mentionne l'acte de naissance de Jacques TEISSIER sans préciser le lieu. sans doute là où vous avez trouvé le remariage de son père, à Raucoules !

Je n'ai trouvé que la naissance de Jeanne Marie FONBONNE (sans le T), avec une erreur de mois, le curé a écrit 10 février 1770 mais l'acte est à la suite de ceux de mars.

Yvette JUMEL (cghav-1536)

162-17375 VIVAT-CLAVELIER (63)

VIVAT Jean et CLAVELIER Catherine se sont mariés le 26 juin 1886 à Paris 12ème.

Bernard GAREL (cghav-876)

LES PROTESTANTS DE MARINGUES

Extrait de l'article du chanoine Fernand BRIGAUD (in Revue « Auvergne littéraire » n° 212/213 de 1972) annexé à la réponse d'Hélène LOCHEY (162-17342)

Les registres paroissiaux de 1684 signalent l'abjuration de Benoit HAMARD, orfèvre, et du sieur AMOUROUX. On sent venir la révocation de l'Édit de Nantes.

III – RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1685)

Tous les avantages et toutes les libertés accordés en 1598 furent supprimés. Une des conséquences immédiates fut la destruction du temple. Cela devint une véritable manifestation, présidée par l'intendant et par l'évêque...

La foule déchaînée jeta par les fenêtres, les livres, les pupitres, les tableaux. La maison elle-même fut démolie dans la semaine qui suivit. L'accouoir du pasteur fut brûlé sous la halle...

Cette destruction fut-elle ressentie dans la ville ?

Ce n'est pas sûr. Il restait dans la région seulement 28 familles protestantes : 13 nobles, 10 bourgeoises, 5 d'artisans. Elles appartenaient surtout aux localités environnantes : Ennezat, Montgascon, Luzillat.

Voici le texte des Archives nationales (TT 232/21/6).

ESTAT ET MEMOIRE DES FAMILLES DE LA RELIGION QUI COMPOSENT L'EGLISE QUI SE RECUEILLE DANS LE FAUBOURG DU PONT DE LA VILLE DE MARINGUES EN AUVERGNE

- Dame Gabrielle de PEDIERE, marquise de Bonne avec sieur Philipar de GLAND, avocat et sa famille
- Damelle Esther de MURAT et ses domestiques
- Antoine de CHANDIEU, escuyer, sieur d'Appange et du Moulin Neuf avec Anne de VALADOUR, sa femme et leur famille

- Marie MARIGOT, veuve de feu Pierre CHABROL vivant médecin, et Louis CHABROL son fils, capitaine dans le régiment de Piedmont
 - Me Jacques CHABROL médecin et Marie BOYER, sa femme
 - Pierre CHABROL médecin avec Suzanne BOYER, sa femme et leur famille
 - Honorable Louis LOSSEL bourgeois et sa famille
 - Gabrielle de LESGELÉE, veuve de feu sieur Jacques GRAS, vivant marchand avec leur famille
 - Hélié ...ROZEILLE, tapissier, et Emerode AUMONT sa femme avec leur famille
 - Julienne VANIER, veuve de feu Me André GALLAND, vivant médecin et sa famille
 - Marie Suzanne et Anne VIGOT sœurs et filles de Me Jean VIGOT, vivant lieutenant en cette ville et de défunte Anne AMOURETTES
 - Jeanne MAIGNE, veuve de feu Me Daniel DOUXAIN, vivant notaire royal et procureur en cette ville
 - Jacques HAMART pelletier et VILLARS son gendre avec avec Jeanne HAMART sa femme et leur famille
 - François de LA CROZE marchand et sa famille
 - Anne DUBOUR veuve de Jean AMOUROUX, vivant pelletier
 - Jean BENOIT orfèvre, et Renée DESGLANS sa femme avec leur famille
 - Madeleine CHEVALIER veuve de Jacques HAMART, pelletier, et sa famille
 - Pierre DORTHE, pelletier, et sa famille
 - Damien MATHIAS, arquebuzier, et sa famille
 - Jacques MOREL cordonnier et Jeanne GAUTIER sa femme avec leur famille
 - Antoine LAMOUROUX arquebuzier et Olympe BARGHON sa femme et leur famille
 - Jean BOURLIONNE cardeur de laine et Izabeau FAUCHER sa femme
 - PierreMARTIN marchand et Marie MOREL sa femme avec leur famille
 - Marie AMOUROUX veuve de feu Izac MAGNE, vivant pelletier avec sa famille
 - Marie HAMART veuve du sieur Michel DORTHE, vivant marchand
- Nous Théodore de LA CHAUMETTE, Jacques CHABROL, Lois LOSSEL, Antoine CHABROL et Jacques HAMART, ministre et anciens de la susdite église

NDLR

Une autre version de cette liste (établie le 31.01.1685) a été publiée dans le Bull Société d'Histoire du Protestantisme Français sous la signature du Pasteur de Thiers, L. Fréd. GALLAND.

Elle comporte de petites variantes dont « Dame Gabrielle Henriette de **SEDIERE** » (plus logique que **PEDIERE**) et celle-ci sans rapport conjugal avec Philippe DES GLANDS.

En outre, une inversion des métiers de Damien MATHIAS (cordier) et Jacques MOREL (arquebusier)

En voici la reproduction, page suivante (elle est notée « Arch. nat. Paris Religion Réformée. Maringues TT 259 »)

Thiers (Puy-de-Dôme), le 25 août 1681.

A monsieur Jules Bonnet, rédacteur du *Bulletin*.

Monsieur le Rédacteur,

Un honorable magistrat de notre département, dont les ancêtres furent protestants, a eu l'obligeance de me donner copie, pour le BULLETIN, de la *Liste officielle des Calvinistes de la ville de Maringues (Puy-de-Dôme), qui fut dressée lors de la Révocation par le Conseil des ministres et anciens de l'Église Réformée de la dite ville, en 1685.*

Issoire et Maringues furent les deux dernières villes d'Auvergne où les protestants furent autorisés à se réfugier; mais c'est Maringues qui fut ouverte la dernière aux Réformés, et c'est dans cette ville qu'a fini le Protestantisme en Auvergne, au XVII^e siècle.

Agréés, etc.

L. FRÉD. GALLAND, pasteur.

ÉTAT

DES FAMILLES CALVINISTES DE MARINGUES
dressé le 31 janvier 1685

Certifié par les Calvinistes eux-mêmes.

Gabrielle Henriette de Sédrières, marquise de Boane.

524

CORRESPONDANCE.

Philippe des Glands, avocat, et sa famille.

Antoine de Chandieu, escuyer, sieur d'Espagny et du Moulin-neuf.

Anne de Valadour, sa femme.

Marie Mérigot, veuve de feu *Pierre Chabrol*, vivant médecin.

Louis Chabrol et son fils, capitaine dans le régiment de Piémont.

M^e Jaques Chabrol, médecin.

Marie Boyer, sa femme.

Pierre Chabrol, médecin.

Suzanne Boyer, sa femme, et leur famille.

Antoine Chabrol, avocat au Parlement¹.

Suzanne de Bons, sa femme et sa famille.

Louis Lossel, bourgeois, et sa famille.

Gabrielle de Leglée, veuve de Jaques Gras.

Jean Marnasse, cordier.

Anne Morel, sa femme.

Jaques Desprez, bourgeois.

Suzanne Vigot, sa femme, et leur famille.

Hélie de Rozeille, tapissier.

Emeraude Aumont, sa femme, et leur famille.

Julienne Vanier, veuve de André Gallaud ou Galland, vivant médecin, et leur famille.

Marie Suzanne Vigot.

Anne Vigot.

Jeanne Maigne, veuve de Daniel Douxsaint, vivant notaire royal et procureur.

Jaques Hamart, pelletier.

Villars, son gendre.

Jeanne Hamart, sa femme, et leur famille.

François de la Croze, et sa famille, marchand.

Anne Dubois, veuve de Jean Amouroux, pelletier.

Jean Benoit, orfèvre.

Renée des Glands, sa femme, et leur famille.

Magdelaine Chevalier, veuve de Jaques Hamart, pelletier.

1. Ancêtre de l'auteur des *Coutumes d'Auvergne*, du comte de Chabrol, min. de la marine et préfet de la Seine, et du comte de Chabrol, député du Puy-de-Dôme, en 1871.

Pierre Docte, pelletier, et sa femme.

Damien Mathias, cordier, et Jeanne Gautier, sa femme et leur famille.

Jaques Morel, arquebusier, et sa femme.

Antoine Lamouroux, arquebusier.

Olympe Barghecn.

Jean Bourlionne, cardeur de laine.

Ysabeau Faucher, sa femme.

Pierre Martin, marchand.

Marie Morel, sa femme, et leur famille.

Marie Amouroux, veuve de feu Yzac Magne, pelletier.

Marie Hamart, veuve de Michel Docte, médecin.

« Nous : Théodore de la Chaumette, Jaques Chabrol, Louis Lossel, Antoine Chabrol et Jaques Hamart; ministre et anciens de la susd. Eglise, Certifions le susd. mémoire contenir vérité. Fait ce dernier jour de janvier 1685. »

Signé : DE LA CHAUMETTE.

CHABROL.

LOSSEL.

HAMART.

Arch. nat. Paris. Religion Réformée. Maringues. TT. 259.

N. B. — On désirerait, en échange de ce document, savoir ce que sont devenus ces personnages au moment de l'émigration? Quels sont ceux qui ont émigré?... Où?... (On n'a la preuve que de trois abjurations.)

On croit que plusieurs des noms ci-dessus appartenaient à des protestants du Midi (Cévennes) réfugiés à Maringues. — Qu'en pense-t-on?

L'on recevrait avec plaisir quelques détails sur l'église de Maringues. — Prière de transmettre les communications, soit à la Rédaction du BULLETIN, soit à M. L.-Fréd. Galland, pasteur à Thiers (Puy-de-Dôme).

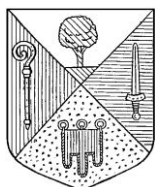
NDLR

Les questions posées *in fine* par l'auteur de la communication restent toujours d'actualité car, semble-t-il, elles n'ont pas été répondues.

Est-il possible de s'y attaquer ?

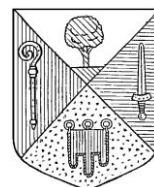
Les dépouillements effectués par les associations généalogiques voisines de l'Auvergne apporteront-ils une réponse ?

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'Auvergne ET DU VELAY



Fondé en avril 1978 - Association loi de 1901

membre de la Fédération Française de Généalogie (*reconnue d'Utilité publique*)
filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central
membre de l'Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay
Siège social : 55 rue de Châteaudun - 63000 Clermont-Ferrand
Internet : <http://www.cghav.org> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>



Conseil d'Administration 2017-2018 : Mmes Christiane BELLIER (*Trésorière*) – Marie-Françoise BRUNEL (*Vice-Présidente*) – Marie Dominique ICOLE – Élise TARAGNAT – MM. Jean-Pierre BARTHÉLEMY (*Secrétaire*) – Dominique BÉNET – Jean-François CROHAS – Jean-Marc FAYOLLE – Robert LÉOTOING (*Vice-Président d'Honneur*) – Jean-Noël MAYET – Jacques PAGEIX – Henri PONCHON (*Vice-Président*) – Alain ROSSI (*Président*).

Membre Fondateur : M. Michel TEILLARD d'EYRY (*Président d'Honneur*)

Adresses des correspondances :

- Générales, Adhésions : M. Alain ROSSI, Tél. : 01 4637 3315 ; 06 8070 1538 ;
16 rue de l'Église, 92200 Neuilly ; Courriel : rossi.cghav@orange.fr,
- Renouvellements, Trésorerie : Mme Christiane BELLIER, ac.bellier@gmail.com
Bel Horizon, Allée des Rossignols, 63780 – St-Georges-de-Mons
- Questions et réponses : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, Tél. : 01 4336 2005 ;
14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr
- Commandes de tables de mariages, baptêmes et sépultures :
CGHAV – 55 rue de Châteaudun, 63000 – Clermont-Ferrand, cghav@orange.fr.
- Commandes des « Publications du CGHAV » : M. Henri PONCHON, Tél. : 06 8781 2398,
5 rue des Fontenelles, 92310 Sèvres, Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr,

Rappel : tous les règlements doivent être effectués par chèques libellés à l'ordre du CGHAV.

Internet : Site Internet : <http://www.cghav.org>

Contact général par le site : « Contactez-nous »

Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav> (modérateur M. Jean François CROHAS, jfcrohas1@orange.fr)

Nimègue : responsable de la gestion informatique des bases et de leur mise en ligne : Dominique BÉNET
Assistance et questions : M. Jean-Marc DAUDANS : 01 4760 0531 ; Courriel : utiles@club-internet.fr

Puy de Dôme : Mme Marie-Françoise BRUNEL, Courriel : cghav63@orange.fr

Bibliothèque : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. (*voir ouvertures dans « Avis Importants »*)

Région Parisienne : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, barthelemyjpmc@wanadoo.fr

Cantal : Correspondant M. Jean Marc DAUDANS, Tél. : 07 7782 4852 ; Courriel : utiles@club-internet.fr

Groupes d'échanges :

Livradois-Forez : M. Henri PONCHON ; Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr

Volcans-Val d'Allier : Mme Marie Françoise BRUNEL,

55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand ; Courriel : cghav63@orange.fr

Combrailles et Limagne : Mme Christine EMERY-DI BELLA,

19 allée des Tilleuls, Neuviale, 03800 Bègues, Courriel : mumchris63@yahoo.fr

Délégations :

Lyon / Rhône-Alpes :

M. Jean Marc FAYOLLE, 17 rue de St Cyr, 69009 Lyon, Courriel : jean-marc.fayolle@dbmail.com

Mme Brigitte LACROIX, Tél. : 06 6600 2100, Courriel : celacgen@yahoo.fr

Bibliothèque : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon. (*voir les ouvertures en rubrique « Avis Importants »*)

Provence, Mme Jacqueline BRIFFE, les Cassams, chemin des Lauves, 13100 Aix en Provence,
Tél. : 04 4296 3221 ; Courriel : jacqueline.briffe@wanadoo.fr ;

*Pour la gestion des adhérents et l'envoi de la revue, nous utilisons un fichier informatisé (CNIL n° 855488)
Aussi, conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de
M. Alain ROSSI, par courrier (16 rue de l'Église - 92200 Neuillys/Seine) ou courriel (rossi.cghav@orange.fr)*

SOMMAIRE N° 162

Le mot du PrésidentA. ROSSI	page. 193
Actualités	40^e anniversaireLA RÉDACTION	page 194
	Actualités.....LA RÉDACTION	page 195
Vie du Cercle	Conseil d'Administration du 7 octobre.....J.P. BARTHÉLEMY	page 198
Avis importants	Permanences et Réunions –LA RÉDACTION	page 199
	Souscription un Dossier de l'Almanach de BrioudeLA RÉDACTION	page 200
Livradois-Forez	Chroniques n° 84 : Réunion du groupe le 8 octobre.....H. PONCHON	page 201
L'Auvergne ... la guerre	La catastrophe du 12 décembre 1917 – ses victimes.....J.P. BARTHÉLEMY	page 203
	Nos alliés Américains débarquent en FranceJ. PAGEIX	page 205
Villes et Villages	Administration communale au 19 ^e siècle ; l'actuelleH. PONCHON	page 212
	Les familles GIRAUD et MONTEILHET, maires en Livradois ..H. PONCHON	page 216
	Les EPCI, nouvelles inter-communalités en AuvergneLA RÉDACTION	page 218
Vie et métiers d'autrefois	La guillotine à Riom (1826)A. FRIERI	page 219
	Quelques marques de couteliers de la Montagne thiernoise ..F. COUZON	page 226
	1764-1767 – La bête plurielle en GévaudanP. CLAVEL	page 229
Personnages et familles	Généalogie des PELISSIER- DE MONREDON (Hte-Loire).....V. LE DESCHAULT	page 231
	Le blason des MONTROGON à Condat-en-CombrailleA. LEMASSON	page 235
	Ascendance vellave de Michel et Jacques AUDIARD.....J.M. BLANC	page. 236
	Phrases souvenirs de Michel AUDIARD.....LA RÉDACTION	page 241
Questions & Réponses	Questions du CGHAVLES ADHÉRENTS	page 242
	Réponses du CGHAVLES ADHÉRENTS	page 246
AdressesLA RÉDACTION	page 255
SommaireLA RÉDACTION	page 256
Couvertures :	1 ^{ère} = Jacques Audiard, fils de Michel	
	2 ^{ème} = Représentations de la Bête du Gévaudan eu 18 ^e siècle	
	3 ^{ème} = Souvenirs des Américains en France en 1914-1918	
	4 ^{ème} = Affiche du 40^e anniversaire du CGHAV	

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises par eux dans « A moi Auvergne ! ».

COTISATIONS, ABONNEMENTS, ANCIENS NUMÉROS, RÉPERTOIRES, PUBLICATIONS

Il est possible de s'abonner à la revue sans être membre du Cercle et, donc, sans bénéficier des avantages réservés aux adhérents.

Cotisation/Abonnement 2018 à la revue (4 numéros annuels) : France & DomTom : **33 Euros** ; Europe : **36 Euros** ; Outre-mer : **40 Euros**.

Abonnement seul à la revue, sans adhésion au CGHAV : France & DomTom : **31 Euros** ; Europe : **34 Euros** ; Outre-mer : **38 Euros**.

Cotisation 2018 au CGHAV sans abonnement (simple ou couple) = **25 Euros**.

Tous les règlements sont à effectuer par chèque à l'ordre du CGHAV

Pour toutes les commandes, s'adresser à :

1/ En dehors des « **Publications du CGHAV** » ci-dessous, toutes les commandes de tables de dépouillements sur papier ou de numéros anciens sont à adresser au siège : **CGHAV, 55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand**

Numéros anciens disponibles : par numéro port compris = 10 Euros (*la majorité est en ligne – PDF – pour les adhérents*)

2/ **Monsieur Henri PONCHON**, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres : Collection « **Publications du CGHAV** »

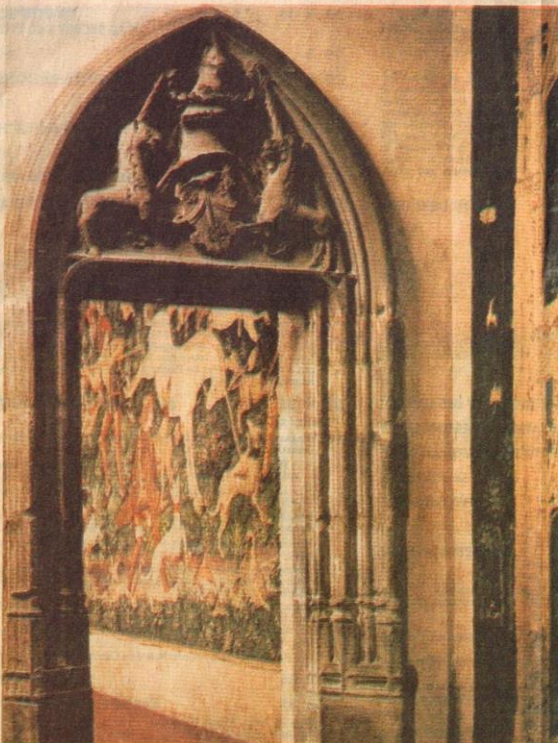
« Généalogie des familles BEAL... », 2 ^{ème} Ed. par Pierre Lucien POUZET	27 Euros
« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat Vertolaye », Tome I, par P.L. POUZET	27 Euros
« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat Vertolaye », Tome II, par P.L. POUZET	27 Euros
« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat Vertolaye », Tome III par P.L. POUZET (†)	29 Euros
« Généalogie de quelques familles aux confins Auvergne-Limousin-Marche », par Joseph PRADEL	27 Euros
« Anciens noms et vocables des paroisses et communes du Puy de Dôme », par Jean Noël MAYET	13 Euros
« Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire », par Alain ROSSI.....	13 Euros
« Actes de tutelle et curatelle (Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais) », par Richard DUJON.....	8 Euros
« A travers les actes du bailliage de Pionsat (1727-1733) », par Richard DUJON	8 Euros
« Aix-la-Fayette, regard sur son passé », par Jean LASSAGNE	27 Euros
« Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne » par Marie Claude CHASTEL.....	13 Euros
« Les procès criminels de l'Auvergne au 18 ^e siècle, jugés à Paris » Tome I, 1700-1769 par J-P. BARTHÉLEMY	29 Euros
« Les procès criminels de l'Auvergne au 18 ^e siècle, jugés à Paris » Tome II, 1770-1792 par J-P. BARTHÉLEMY	29 Euros
« Les Auvergnats de Paris sous la terreur » par Jean Pierre BARTHÉLEMY	15 Euros
« Généalogie des Familles CHAPPAT » Tome I par Marc CHAPPAT	29 Euros
« Les JALABERT de Grandval » Par François CHALAMAUD (21 pages)	11 Euros
« Les DUBOURGNOUX d'Olliergues, St Gervais-s/s-Meymont et Courpière » par François CHALAMAUD (62 p.).	21 Euros
« Généalogie des Familles CHAPPAT, originaires du Puy-de-Dôme » Tome 2 - Arlanc par Marc CHAPPAT (121 p.) ..	25 Euros



Guerre de 14-18 – Les Américains en France.
 A gauche le Général John Joseph PERSHING, A droite, l’affiche publicitaire du « Air Service »

LA « TRANSAT » D'UNE PORTE DU XV^e SIECLE

Partie de Montferrand en 1910, retrouvée au musée à New York soixante-dix ans après



Dans les années 10, une remarquable porte en pierre de Volvic du XV^e siècle faisait encore l'orgueil de la maison située au n° 2 de la rue Parmentier, à Montferrand. Quelques années plus tard, elle était démolie et vendue. Sa trace était perdue... Pas tout à fait, puisqu'elle trône aujourd'hui dans un musée américain.

Citée dans le livre d'histoire locale des Du Ranquet (1), cette porte est considérée comme un chef-d'œuvre. Rectangulaire, sous un arc brisé encadré de moulures prismatiques et pénétrantes, sa baie s'orne d'un tympan timbré d'un écu penché soutenu par deux licornes, d'où son nom de « porte des licornes ». Quant au blason de l'écu, ses armes sont complètement inconnues.

A la fin du texte concernant cette porte, Du Ranquet pose cette question : « C'était un très beau morceau de la brocante nous a enlevé. Où a-t-il échoué ? »

Aujourd'hui, dans le quartier, des personnes âgées se souviennent encore de la porte au temps où elle embellissait l'entrée de la maison. Quant à savoir si elle a été démolie ou vendue, point d'interrogation. Une des dames du quartier en donne l'explication : « A cette époque, on était gamines et on pensait plus à jouer qu'à s'occuper des portes qu'on démolissait... »

Dans les années 10, la porte disparaît de Montferrand. Et soixante-dix ans plus tard, on apprend qu'elle est scellée à l'entrée d'une salle du musée The Cloisters, à New York... grâce à une coïncidence fortuite. Au cours d'un de ses voyages, M. Jean-Pierre Marliac, conseiller municipal de Paris, fils de M. Pierre Marliac, ancien maire et conseiller général d'Algueperse, s'est rendu au musée new-yorkais et y a découvert la porte de Montferrand ornant l'entrée du hall des tapisseries de la licorne.

Mais, entre 1910 et l'époque actuelle, l'itinéraire de la porte pose une question quasi insoluble aux historiens locaux. Aucune trace orale, aucun écrit ne donne la clé de l'énigme. Seul le musée new-yorkais a pu apporter quelques fragments de réponse.

Elle a en effet été acquise par le Metropolitan Museum de New York à un vendeur, Joseph Brummer, qui, en 1948, habitait 110 East, 58^e rue à New York. Joseph Brummer l'avait lui-même achetée à un propriétaire new-yorkais dans les années 20.

Est-ce cette personne qui s'en est rendue acquéreur à Montferrand ? Impossible de répondre : rien ne permet encore d'élucider cette incroyable traversée de l'Atlantique.

(1) Henri et Emmanuel Du Ranquet : *Les vieilles pierres de Montferrand d'Auvergne*.

➤ Au musée des « Cloisters », une notice explicative commente brièvement l'origine et les caractéristiques de la porte : « A travers une ancienne porte de pierre du XVI^e siècle, on peut voir une partie de la quadruple tapisserie. Sur le tympan de la porte, deux licornes servent de support héraldique à un écusson dans lequel une petite tête de licorne surmonte un heaume. Ces armes ne sont pas identifiées. La porte était autrefois l'entrée de « la maison de la Licorne », au numéro 2 de la rue Parmentier, à Montferrand, près de Clermont-Ferrand, en Auvergne ».

La « Porte des Licornes », de Montferrand, partie chez les Américains, en 1910 ou en 1919 (?)

**Qui
ÉTAIENT-ILS**

**Comment
VIVAIENT-ILS?**

**40
ANS de**

**GÉNÉALOGIE
AUVERGNATE**

et d'histoires des familles

**EXPOSITION
CONFÉRENCES**

23-24 MARS 2018

**Centre Diocésain
133 avenue de la République
Clermont-Ferrand**

**Comment
LES RETROUVER?**

**ENTRÉE
GRATUITE**

**RENSEIGNEMENTS
06 80 70 15 38
cghav@orange.fr
www.cghav.org**

C.G.H.A.V.

Cercle Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay

ISSN 0220 6765

Directeur de la publication : Alain ROSSI

16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine

Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex

Publication trimestrielle, paraissant en février, mai, août et novembre

N° 162 - novembre 2017 (4^e trimestre)